



**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
POUR LE TERRITOIRE DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION**

ENTRE

L'État,

Représenté par Monsieur Philippe MAHE, Préfet du Finistère,
Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Concarneau Cornouaille Agglomération,

Représentée par Monsieur Olivier BELLEC, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 septembre 2021,
Ci-après désignée par « CCA » ;

ET

La Banque des Territoires,

Représentée par Madame Mathilde LETERRIER, Directrice territoriale – Finistère,
Ci-après désignée par « la Banque des Territoires » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

1.1. – Cadre général

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de CCA autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire de CCA, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

CCA a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.2. - Présentation de CCA

Le territoire de CCA est composé de 9 communes : Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tournh et Trégunc. Sa population est de 50 575 habitants (population municipale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021 au sens de l'INSEE).

Carte du territoire



Les dynamiques internes au territoire

D'un point de vue des dynamiques internes au territoire, l'armature urbaine est constituée de deux pôles principaux : Concarneau et Rosporden. Le développement des activités et des constructions a conduit à créer une continuité urbaine entre Concarneau et Trégunc.

À une échelle élargie, la polarité de Quimper exerce une attraction urbaine et économique forte sur l'ensemble du territoire de CCA. Cette polarité s'observe notamment par des flux de déplacements et des échanges commerciaux importants mais aussi par une périurbanisation progressive marquée sur certaines communes du Nord : Saint-Yvi, Elliant et Melgven.

De nombreux facteurs soulignent une dynamique différenciée entre le Nord et le Sud du territoire, la RN 165 marquant physiquement ce phénomène.

Au Nord, l'attraction de Quimper :

- Une dynamique démographique plus importante ;
- Un indice de jeunesse plus élevé ;
- Des effectifs scolaires en augmentation.

Au Sud, l'attraction du littoral :

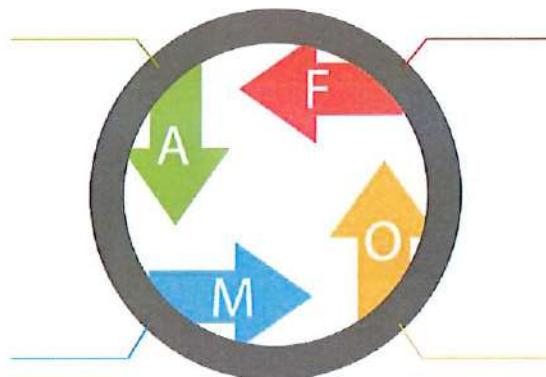
- Une part des retraités plus importante ;
- Une part de l'emploi et des entreprises plus importante ;
- Une part des résidents secondaires très élevée ;
- Des effectifs scolaires en diminution.

Cette dichotomie, de plus en plus prononcée, a nécessairement des conséquences directes en matière de mise en œuvre des politiques publiques.

Synthèse des atouts et des faiblesses du territoire (source : stratégie territorialisée de développement économique - Quimper Cornouaille Développement/CCA - 2018, 2021)

Atouts

Bassin de vie attractif entre Lorient et Quimper
 Qualité du cadre de vie
 Diversité des activités économiques
 Attraits touristiques
 Infrastructures économiques importantes
 Savoir-faire liés aux activités historiques
 Acteurs économiques de premier plan
 Projets innovants
 Dynamisme culturel et patrimonial



Faiblesses

Périmérité du territoire
 Démographique renvoyant une image peu dynamique
 Crise des secteurs économiques clés (Pêche et agroalimentaire)
 Développement des phénomènes de vacance et de friches
 Saisonnalité de certaines activités
 Desserte numérique encore modeste
 Prix du foncier en augmentation

Menaces

Eloignement géographique des grands bassins de consommation et de décision
 Déséquilibre d'une économie devenue majoritairement résidentielle
 Difficulté récurrente pour les entreprises à trouver des compétences adaptées
 Concurrence de grandes agglomérations proches

Opportunités

Image favorable de la Bretagne, visibilité à l'internationale
 Desserte de BGV
 Synergies et partenariats à mettre en place (échelles supracommunautaires)
 Perspectives de développement liées à la croissance verte
 Nouveaux modes de travail (télétravail)

1.3. - Les documents de planification et d'orientations stratégiques

Nature du document	Nom du document	Date d'approbation, durée ou état d'avancement
Documents cadres de planification	Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)	Approuvé le 23/05/2013 Exécutoire le 13/08/2013 Révision prescrite le 05/03/2020 Modification simplifiée approuvée le 24/06/2021
	Programme Local de l'Habitat	2014-2020 Prorogé par autorisation du Préfet le 20 mai 2019 pour la période 2020-2022 Elaboration d'un nouveau PLH approuvée par délibération du Conseil communautaire le 04/04/2019
	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Sud Cornouaille	Approuvé le 23/01/2017
	PCAET (obligatoire >20 000 hab.)	En cours d'élaboration Approbation prévue au 4 ^{ème} trimestre 2021
Documents d'orientations stratégiques et programmes d'actions	Stratégie territorialisée de développement économique	Période 2018-2025 Approuvée le 05/07/2018
	Plan local de randonnée communautaire	En cours d'élaboration Approbation prévue en décembre 2021
	Schéma Directeur Eau Potable et zonage d'alimentation en eau potable	En cours d'élaboration Approbation prévue en novembre 2021
	Schéma Directeur Assainissement et Zonages d'assainissement communaux	SDEU en consultation Approbation prévue fin 2023

	Nouveau zonage d'assainissement de Concarneau dans le cadre de la révision du PLU Approbation en cours sur Rosporden, Elliant, Pont-Aven
Schémas Directeurs et zonages eaux pluviales communales	Approuvés en 2016
Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	Période 2020-2025 Approuvé le 10/12/2020
Plan global de déplacements (PGD) et Schéma des modes doux (SMD)	Période 2015-2025 Approuvés le 17/12/2015 SMD actualisé en 2020
Cit'ergie	Obtention du label Cap Cit'ergie en janvier 2020 Programme d'actions 2020-2022 approuvé Préparation d'une candidature au label Cit'ergie pour 2022
Programme « Territoire économe en ressources » (TER)	Période 2021-2023 Approuvé le 10/12/2020
Documents d'urbanisme des communes membres	Concarneau – Plan Local d'Urbanisme (PLU) En cours
	Elliant – Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision approuvée le 04/07/2019
	Melgven – Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision approuvée le 05/03/2018
	Névez – Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision approuvée le 20/09/2017
	Pont-Aven – Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision approuvée le 20/09/2019
	Rosporden – Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision prescrite le 27/03/2012 En cours
	Saint-Yvi – Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision approuvée le 23/02/2018
	Tourc'h – Carte Communale (CC) Révision prescrite le 15/02/2021 En cours
	Trégunc – Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision approuvée le 25/04/2017

ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE DE CCA - RESUME DU PROJET DE TERRITOIRE DE CCA

Fort de la présence de nombreux acteurs économiques, touristiques et culturels et d'un véritable vivier d'innovation numérique, le territoire de CCA entend développer son rayonnement en menant une stratégie d'attractivité dynamique.

La pression de nos modes de vies sur notre environnement fragilise durablement celui-ci et nous oblige à repenser nos manières de nous déplacer, produire, consommer, habiter. Le territoire de CCA est riche d'initiatives qui contribuent à la fabrique du territoire de demain. L'ambition du projet de territoire est ainsi de faire de cette urgence à agir une opportunité pour refonder les politiques publiques portées par l'agglomération sous le prisme de la résilience et des transitions.

La volonté de CCA est également de prendre en compte les besoins de ses habitants tout en les associant aux décisions qui les concernent notamment en matière de logement, d'accès aux soins, de services de proximité vertueux en matière environnementale, pour en faire un territoire responsable et attractif. Ainsi, qualité du service à la population, respect de la ressource, mixité sociale, accessibilité et proximité sont les valeurs fortement défendues par CCA dans son projet de territoire.

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE CCA

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 23 septembre 2021 :

- Orientation n°1 : LE RAYONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- Orientation n°2 : VERS DES POLITIQUES DE TRANSITION ET LA RESILIENCE DU TERRITOIRE
- Orientation n°3 : ACCOMPAGNEMENT, SERVICES À LA POPULATION ET CITOYENNETÉ

ORIENTATION N°1

LE RAYONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

> Un développement économique et touristique amplifié

CCA bénéficie d'une situation et d'une dynamique favorables et souhaite poursuivre le renforcement de son attractivité et le développement des activités autour des quatre écosystèmes identifiés dans sa stratégie territorialisée de développement économique : aliment, maritimité, créativité et local.

Elle souhaite organiser la maîtrise d'une offre foncière et immobilière diversifiée et adaptée en poursuivant la mise en œuvre de son schéma directeur des zones et locaux d'activité 2018-2025 et en organisant une réflexion autour des espaces de travail collaboratifs (tiers-lieux, coworking, fab-lab). Les besoins des entreprises sont variés et évoluent au fil de leur développement et des mutations de leur environnement. L'offre économique de CCA doit donc se diversifier pour pouvoir participer à chaque étape du « parcours résidentiel » de l'entreprise. L'enjeu pour CCA dans ce domaine n'est plus seulement de restreindre son action aux zones d'activités économiques, mais, de l'élargir, en particulier en se préoccupant des centralités et des friches économiques. Le port de Concarneau, principale zone d'activités économiques du territoire, sera l'objet d'un travail partenarial avec la Région et le syndicat mixte des ports de pêche et plaisance de Cornouaille pour optimiser le foncier encore disponible et accompagner la mutation des espaces : « la bonne entreprise au bon endroit ». Le soutien financier de plus de 2M€ apporté par l'Etat à plusieurs projets situés sur Concarneau, Rosporden, et Pont Aven dans le cadre du Plan de Relance (DSIL relance 2020, « fonds recyclage des friches » et « dépollution pour la reconversion de friches industrielles » de l'ADEME) doit également participer à cette dynamique. Un travail poussé avec les acquéreurs de lots en zones d'activités permettra de déterminer précisément leurs besoins fonciers afin de ne céder que ce qui leur est nécessaire. Il leur sera ainsi demandé de fournir une esquisse de projet d'implantation et de construction avant toute présentation dans les instances communautaires.

L'accompagnement des entreprises et le développement de la culture entrepreneuriale est une autre priorité en consolidant le service public d'accompagnement des entreprises avec ses partenaires et en développant une marque « CCA, terre d'entrepreneurs » participant ainsi à l'attractivité professionnelle du territoire et à l'accompagnement des processus de relocalisation. Les soutiens financiers apportés par l'Etat aux entreprises du territoire dans le cadre du Plan de relance pour un montant d'1,1M€ à ce jour (appel à projets « territoires d'industrie » et « Industrie du Futur ») doivent contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Dans le secteur primaire, CCA entend mettre en œuvre une stratégie de soutien à une agriculture dynamique, vertueuse et diversifiée à l'appui d'un projet alimentaire territorial répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Afin de renforcer son attractivité touristique et dans le cadre d'une identité promotionnelle fondée sur la destination Cornouaille, CCA ambitionne de construire un schéma communautaire de la randonnée qui augmentera l'offre de circuits et la qualité de leurs aménagements.

Focus sur... LA MARITIMITE/LES ACTIVITES PORTUAIRES

Suite à la loi NOTRe, le port de Concarneau a été transféré en totalité et en pleine propriété du Département du Finistère à la Région Bretagne en 2017. En janvier 2018, la Région a transféré sa compétence portuaire au Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille (SMPPPC), dont CCA est membre, pour la partie du port concernée par les activités de pêche et plaisance. Le SMPPPC a confié, via une délégation de service public, l'exploitation des ports de pêche à la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest, délégation de Quimper (CCIMBO Quimper) pour une durée de 8 ans (2018-2025). Le SMPPPC a par ailleurs confié la gestion de l'avant-port (activité de plaisance) à la commune de Concarneau, le contrat de délégation de service public ayant pour échéance le 31/12/2026. La Région Bretagne a, quant à elle, confié l'exploitation de la partie réparation construction navale à la société CARENCO.

Si CCA n'a pas de compétence spécifique sur le port de Concarneau, elle est cependant membre du SMPPPC et participe chaque année au financement de l'exploitation de la partie du port dédiée aux activités de pêche et de plaisance ainsi qu'aux programmes de travaux. Elle est également associée par la Région Bretagne à l'ensemble des réflexions et des concertations sur le devenir du port et des nombreux projets qui sont envisagés dans les prochaines années. CCA a d'ailleurs contribué à hauteur de plus de 1,4 million d'euros à la modernisation et la mise aux normes des engins de carénage réalisées entre 2015 et 2018. Le programme de modernisation des filières pêche et aquaculture lancé par l'État dans le cadre du Plan de relance doit également permettre de moderniser la criée du port de Concarneau. CCA a également décidé, par une délibération de son conseil communautaire en date du 24 juin 2021, d'octroyer une participation de 337 500 € à la réalisation d'un ambitieux projet porté par la station de biologie marine de Concarneau avec son partenaire Agrocampus Ouest : la plateforme Victor Coste. Ce projet a pour ambition de contribuer à répondre aux enjeux de la préservation de la biodiversité marine, des éco-innovations et d'économie circulaire par la mise en place d'un centre d'innovation scientifique, technologique et pédagogique. Outre l'apport de connaissances scientifiques, techniques et la formation de différents types de public, cette plateforme jouera un rôle clé en contribuant au développement économique régional (création d'emplois, création de startups, développement d'entreprises existantes...) et comme lieu de connectivité, de créativité et d'innovations. Ce projet renforcera le pôle concarnois sur le territoire de Cornouaille, et plus largement du Finistère et de la Région Bretagne, en termes de ressources humaines, d'activités scientifiques et techniques, de formation, d'expertise, de transfert de compétences vers le monde économique et de diffusion scientifique. Il s'inscrit en complémentarité et en synergie avec les politiques de développement des principaux acteurs finistériens concernés par la biodiversité marine, notamment la station de biologie marine de Roscoff (au sein de l'Alliance Sorbonne Université), l'UBO (convention cadre MNHN-UBO), et l'Ifremer (accueil d'une équipe à Concarneau).

Les autres communes de CCA ne sont pas en reste. La commune de Pont-Aven est ainsi à l'initiative d'une étude globale pour optimiser les activités portuaires dans le secteur de l'Aven-Belon. Un comité de pilotage associant les communes environnantes a été créé à cet effet et un plan d'aménagement d'une cale et d'une aire de carénage propre sur le port de la commune a été dessiné. Dans ce même cadre d'étude, la commune de Névez prévoit également la création d'une aire de carénage sur le port de Kerdruc qui permettra d'accueillir pas moins de 200 bateaux chaque année. Un traitement adapté des déchets y sera par ailleurs réalisé après la conduite d'une étude de faisabilité et d'une étude environnementale. Toujours à Névez, la mise en place de pontons et de passerelles est programmée à Port-Manec'h ainsi que l'aménagement d'une barrière à l'entrée de la cale de Raguénès. Enfin, à Trégunc, la commune dispose de 433 mouillages (113 à Pors Breign, 140 à Pors an Halen et 180 à Trévignon). Chacun des ports de la commune possède un plan de traitement des déchets dont l'optimisation est envisagée dans les toutes prochaines années.

> La culture, source de cohésion et d'attractivité territoriales

Territoire où la diversité et le dynamisme des lieux et des acteurs culturels sont légion, CCA entend promouvoir la culture comme levier de développement, facteur d'attractivité du territoire et vecteur d'identité territoriale.

Le maillage de la communauté d'agglomération par un réseau de médiathèques conçues comme des lieux de mixité sociale, ainsi que la présence de deux musées de France (le Musée de Pont-Aven rénové en 2016 et le Musée de la Pêche à Concarneau dont la réhabilitation des bâtiments constitue un projet structurant dont l'étude sera co-financée par la DRAC à hauteur de 12 000 €) permettent à CCA de positionner ces équipements communautaires comme de véritables pôles de ressources citoyens favorisant l'accès à la culture pour tous.

Le projet de territoire 2020-2026 met en exergue la nécessité d'accompagnement de la création et de l'innovation sur le territoire, en favorisant la structuration de l'enseignement artistique et le développement des pratiques amateurs (musique et danse notamment) et en soutenant les associations dans leur démarche créatrice à dimension communautaire (réseau 4ass par exemple).

Pour que la culture à CCA soit source de cohésion sociale et d'attractivité, il est important de l'inscrire dans une stratégie d'animation du territoire. La création d'événements fédérateurs sur l'ensemble du territoire pourrait y contribuer, tout comme le renforcement des partenariats, l'accompagnement du développement touristique et la valorisation des richesses patrimoniales.

Focus sur...LE RESEAU DES MEDIATHEQUES COMMUNAUTAIRES

Depuis le transfert des médiathèques en janvier 2018, le nombre d'abonnés a presque doublé. Un certain nombre d'éléments expliquent cette forte progression : la gratuité d'emprunt, la création d'outils métiers communs, un nouveau portail, un renouvellement du parc informatique, une carte d'abonné commune aux 8 médiathèques, la circulation des collections via une navette documentaire, un projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES), un schéma d'accessibilité (collections, cadre bâti, services), l'accès au Wifi et aux tisaneries dans toutes les médiathèques, un plan de communication et de développement des actions culturelles, la mise en place d'un contrat de territoire Lecture avec la DRAC...

Les élus communautaires ont décidé de continuer de soutenir le développement de la lecture publique en poursuivant des projets d'investissement. Ainsi, la livraison des médiathèques communautaires de Tourc'h et Elliant est prévue à la fin de l'année 2021. Une mission de maîtrise d'œuvre déléguée sera par ailleurs attribuée en septembre 2021 pour la future médiathèque de Concarneau dans les locaux de l'ancienne Caisse d'Epargne. Enfin, des études de programmation seront lancées à Melgven, Pont-Aven, Saint-Yvi et Trégunc pour les futures médiathèques qui seront intégrées à des équipements culturels municipaux. Il est prévu par ailleurs de faire entrer les futures médiathèques de Saint-Yvi et Trégunc dans le réseau des « Micro-Folies ».

Le contrat de territoire lecture (CTL) signé par CCA avec la DRAC pour la période 2020-2022 s'accompagne d'un soutien à hauteur de 60 % de l'État des projets d'Elliant et de Tourc'h par le biais de la DGD bibliothèques, soit plus de 1M€ au total.

> Le numérique, accélérateur d'attractivité

Pour favoriser les nouveaux modes de travail et ainsi renforcer l'attractivité résidentielle et professionnelle du territoire, CCA entend poursuivre le déploiement de la fibre et des infrastructures, notamment pour l'accès aux nouveaux usages numériques (télétravail, télésanté, culture, éducation, accès aux droits...). Une image d'excellence territoriale dans le numérique sera recherchée et pourra trouver un appui dans l'organisation d'événements spécialisés (ex. forum européen de l'intelligence artificielle).

Dans la continuité des efforts menés ces dernières années pour résorber la fracture numérique, la possibilité de s'appuyer sur des « conseillers numériques » intervenant en proximité de la population est une opportunité qui a été saisie par les acteurs du territoire avec la labellisation de trois structures d'accueil (CCA, la commune de Rosporden et le tiers-lieu KONK AR LAB). La sensibilisation de la population aux risques liés au numérique ainsi qu'à la sobriété numérique sera également l'une des actions majeures de la collectivité dans ce domaine.

En matière de développement des usages et des services numériques, le déploiement coordonné d'applications numériques et la mise à disposition publique de données (« open data ») seront poursuivis au sein des collectivités. Les acteurs du territoire seront quant à eux accompagnés dans leurs projets d'innovation et de créativité.

ORIENTATION N°2 VERS DES POLITIQUES DE TRANSITION ET LA RESILIENCE DU TERRITOIRE

> Mobiliser et accompagner les acteurs du territoire sur la voie des transitions

CCA souhaite à travers ses politiques publiques mobiliser et accompagner les acteurs du territoire dans la voie des transitions. La question de l'information et de la pédagogie est fondamentale pour rendre accessible à toutes et tous l'état des connaissances, les possibilités d'agir et ainsi faire évoluer les comportements notamment concernant le transport, l'habitat, l'énergie, l'eau, les déchets. La transformation de l'écopôle en maison des transitions permettra non seulement de mettre en réseau les acteurs qui sont nombreux sur le territoire mais également de rendre visible et de structurer l'information et l'accompagnement des habitants, usagers et entreprises dans les transitions.

> Faire des transitions une opportunité de développement

En inscrivant son territoire dans la démarche « Territoire Economie en Ressources », CCA souhaite développer les politiques en faveurs de l'économie circulaire et encourager les acteurs économiques dans le développement de boucles locales créatrices de valeur tout en réduisant l'impact des activités sur l'environnement.

La massification de la rénovation énergétique des logements est également un axe de développement économique pour les entreprises locales que CCA appuiera via l'accompagnement et un soutien financier aux ménages les plus modestes, en complément, notamment, du dispositif MaPrimRénov déployé dans le cadre du plan de relance.

Par ailleurs la commande publique constitue un levier afin d'inciter les opérateurs à faire évoluer leur pratique. Aussi, CCA souhaite-t-elle développer une politique de commande publique durable.

> Optimiser la consommation foncière à l'échelle de l'agglomération

L'objectif d'une consommation foncière nette nulle à l'horizon de 2040 a été actée par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Bretagne. Le SCoT de CCA en cours de révision, son PLH ainsi que l'ensemble des PLU des communes membres devront naturellement s'y conformer. Un objectif de réduction de la consommation foncière de 30% par rapport à la période 1985/2005 est déjà présent dans le SCoT de 2013. Le prochain SCoT portera cet objectif à 50%, conformément à la Loi.

La mise en place d'outils spécifiques doit permettre d'atteindre ces objectifs de réduction de la consommation foncière. Ainsi, CCA s'est dotée d'un outil prospectif dans le cadre de son programme partenarial avec QCD : le référentiel foncier. En identifiant les biens, bâtis et non bâtis, qui peuvent évoluer (bâtiment vacant pouvant être réhabilité, friche pouvant être urbanisée...), le référentiel foncier porte à la fois sur la localisation de ces biens, leur qualification et la définition des outils permettant leur évolution, nourrissant ainsi la politique de réinvestissement urbain de la collectivité. CCA s'est également dotée d'un outil financier qui a pour objet la modulation des aides apportées aux communes membres pour les acquisitions foncières qu'elles réalisent à des fins d'habitat. Enfin, un outil très récent de suivi de la consommation foncière a également été activé à l'été 2021, toujours avec l'appui partenarial de QCD. L'agence a en effet adhéré à l'accord de consortium conclu entre la société SIRS, une entreprise spécialisée en photo-interprétation d'images satellitaires, et l'agence d'urbanisme ADEUPa pour le déploiement et le développement d'un outil de système d'information géographique (SIG) devant permettre à la Cornouaille de se doter d'un mode d'occupation du sol (MOS). Sous forme d'une base de données géographique, le MOS permet de réaliser un état des lieux de l'occupation du sol à un instant donné. Par son actualisation sur des pas de temps réguliers, le MOS devient un outil de suivi et d'analyse de l'évolution de l'occupation du sol. Il permet ainsi de mesurer l'étalement urbain, l'artificialisation des sols, de calculer la part des terres agricoles qui a disparu depuis 10 ans et d'évaluer les potentiels de renouvellement urbain.

Enfin, des efforts de réinvestissement urbain et de densification sont poursuivis dans les toutes les politiques publiques portées par CCA. Outre le recyclage des friches économiques évoqué supra, de nombreux équipements communautaires sont réalisés soit par la réhabilitation de bâtiments soit en lieu et place de bâtiments existants.

> Renforcer la connaissance sur la biodiversité et poursuivre l'éducation pour mieux préserver

Au-delà du principe « éviter, réduire, compenser » appliqué en matière d'aménagement, CCA s'engagera avec l'appui des communes dans un atlas de la biodiversité participatif, permettant d'améliorer les connaissances tout en mobilisant les citoyens et mettre en place des actions de préservation la biodiversité et l'environnement.

La sensibilisation des publics, en particulier les scolaires au travers des actions d'éducation à l'environnement, restera une priorité.

Focus sur...LA BIODIVERSITE

Le territoire de CCA est marqué par une biodiversité exceptionnelle et compte certains habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000), notamment les dunes et Côte de Trévignon.

Les champs qui sont aujourd'hui pris en charge par CCA en matière de biodiversité et d'environnement sont associés aux thèmes suivants : grand cycle de l'eau, prévention des inondations, gestion des milieux aquatiques et jardinage au naturel ; climaténergie ; prévention et réduction des déchets ; éducation à l'environnement ; lutte contre les frelons asiatiques ; gestion du service de fourrière animale. D'autres missions sont directement portées par les communes : gestion des espaces naturels, animation du site Natura 2000, réalisation d'atlas de la biodiversité communale (ABC) ou opérations de restauration écologique (dont deux soutenues dans le cadre du Plan de relance à Trégunc et Pont Aven). Le projet de territoire met en avant un axe stratégique majeur autour des politiques de transition. A ce titre, trois actions sont identifiées dans le champ de la préservation de la biodiversité ordinaire et remarquable : sensibiliser les publics au travers des actions d'éducation à l'environnement, renforcer la connaissance de la biodiversité du territoire, préserver la biodiversité et l'environnement. Ces engagements s'inscrivent dans le sens du projet de plan d'actions du PCAET (plan climat air énergie territorial) porté par CCA et dont l'approbation sera proposée au second semestre 2021.

Les nouvelles actions envisagées pourraient se décliner de manière opérationnelle de la manière suivante :

- 1/ Sensibiliser les publics au travers des actions d'éducation à l'environnement
- Maintien des activités d'éducation à l'environnement auprès du public scolaire
- Maintien des activités de sorties nature auprès des habitants et des visiteurs

A ce titre, une convention avec Bretagne Vivante court jusqu'à fin 2022. Le renouvellement de cette convention ou la modification des modalités de sa mise en œuvre (reprise en régie, mise en place d'un marché de prestation, partage des prestations entre plusieurs acteurs, etc.) seront à interroger dans le courant de 2022. Pour mémoire, le montant annuel de la convention signée avec Bretagne Vivante est, en 2021, de 86 000 €.

2/ Renforcer la connaissance de la biodiversité du territoire

- Partenariat avec l'Observatoire pour l'Environnement en Bretagne (OEB)
- Diagnostic de la trame verte et bleue et de la trame noire dans le cadre des études du SCOT pour transposition dans les PLU
- Mise en place d'un cahier des charges commun pour l'ensemble des communes désireuses de se lancer dans la démarche

3/ Préserver la biodiversité et l'environnement

- Mise en œuvre des actions recommandées par les ABC, dans les sites ou les actions relevant de la compétence communautaire
- Mise en œuvre des actions de préservation dans les projets d'aménagement de CCA (constructions, réhabilitations, aménagement de zones)

4/ Lancer une réflexion sur une gestion communautaire des sites Natura 2000 en lien avec la Communauté de communes du Pays Fouesnantais dont les écosystèmes sont relativement semblables à ceux de CCA et avec laquelle des collaborations sont déjà établies dans le cadre du SAGE Sud Cornouaille et du contrat de progrès algues vertes de la Baie de la Forêt.

Pour l'ensemble de ces actions, CCA pourra utilement mobiliser l'expertise de Bretagne Vivante avec les possibilités d'accompagnement prévues par la convention de partenariat.

> Faciliter les déplacements tout en réduisant leur impact

La part des déplacements motorisés des personnes dans l'énergie consommée sur le territoire de CCA est de 32%. CCA entend ainsi favoriser le report modal vers des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre :

- En favorisant l'utilisation du vélo pour les déplacements par le développement des infrastructures adaptées à l'utilisation du vélo, en rendant accessible au plus grand nombre l'utilisation d'un vélo électrique,
- En instaurant la gratuité de manière ciblée des transports collectifs,
- En promouvant la gare de Rosporden comme gare du territoire de l'agglomération ;
- En développant des solutions adaptées aux déplacements en territoire moins denses (covoiturage de proximité, autostop organisé, TAD zonal)

> Réduire les consommations d'énergie et produire localement des énergies renouvelables

Afin de réduire sensiblement la consommation d'énergie dans les logements, CCA mobilisera des moyens significatifs pour la rénovation énergétique en mettant en place le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat et en amplifiant ses aides à l'amélioration de l'habitat aux ménages modestes et très modestes (programme Home Travaux et Home accession).

CCA et les communes de l'agglomération engageront également des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments avec le concours, notamment, de 0,6M€ de DSIL « rénovation énergétique » et de 0,5M€ de crédits de l'Agence nationale des sports déployés dans le cadre du Plan de Relance.

La production d'énergies renouvelables sur le territoire doit être massifiée pour devenir significative dans l'énergie consommée localement.

> En matière de ressources, d'environnement et de changement climatique

CCA a conscience du rôle qui est le sien au titre de ses compétences en matière de déchets (optimisation du schéma de collecte et de traitement, information, pédagogie auprès des usagers sur la prévention), de production d'eau potable (sécurisation de l'alimentation en eau potable, gestion quantitative de la ressource et développement des économies d'eau), d'assainissement des eaux usées (renforcement de la gestion de l'assainissement collectif et non collectif et des eaux pluviales) et de protection des milieux aquatiques (restauration et entretien des milieux aquatiques, actions collectives et individuelles auprès des agriculteurs), de prévention des risques d'inondation terrestre (programme de réhabilitation du bocage sur le bassin versant de l'Aven) et de submersion marine à Concarneau.

L'équilibre du financement des services publics à vocation universelle (eau, assainissement, déchets) sera recherché. En complément de la recherche permanente de la maîtrise des coûts, plusieurs leviers seront ainsi actionnés avec pour les déchets la facturation des usagers assimilés selon leur production réelle et une évolution du taux de TEOM et pour l'assainissement, l'harmonisation des conventions de rejets des industriels du territoire. Parallèlement, CCA souhaite faciliter l'accès à ces services au plus grand nombre en mettant en place une tarification sociale.

Focus sur... LA RESSOURCE EN EAU ET LA QUALITE SANITAIRE DES EAUX LITTORALES

Cette thématique s'inscrit dans le cadre du schéma directeur eau potable (SDAEP) de CCA 2022-2031 dont la validation est prévue pour la fin de l'année 2021. Il s'agit d'une part de sécuriser l'alimentation en eau potable de chacune des communes, actuellement autonomes et sans secours en cas de problèmes quantitatifs ou qualitatifs. Des travaux seront ainsi mis en œuvre pour : sécuriser les prises d'eau et leur protection vis-à-vis des risques de pollution accidentelle, criminelle et diffuse ; sécuriser les outils de production et de stockage ainsi que les réseaux de distribution ; interconnecter des unités stratégiques de production/stockage en interne au territoire de CCA et en externe (QC, CCPF, Haute Cornouaille). Il s'agit d'autre part de s'adapter au changement climatique et d'accompagner le développement du territoire grâce à un bilan besoin-ressource équilibré. Aussi les actions qui seront mises en œuvre consisteront à : économiser l'eau en améliorant le rendement des réseaux ; accompagner les économies d'eau des consommateurs du territoire, notamment en période estivale et d'étiage ; optimiser et développer les ressources actuelles, voire prospecter de nouvelles ressources.

Pour ce qui concerne les eaux littorales, le territoire de CCA est marqué par la présence de nombreux sites de baignade et d'une activité conchylicole sur l'Aven qui exigent une eau de qualité irréprochable. Le SAGE Sud Cornouaille a fixé des objectifs de qualité ambitieux pour assurer la pérennité de ces activités.

Compte tenu de la dégradation sanitaire de la zone Aven aval et afin de réduire les contaminations bactériologiques, CCA s'est engagée à :

- poursuivre la mise en œuvre du profil de vulnérabilité conchylicole porté par Quimperlé Communauté sur les estuaires de l'Aven et du Belon afin d'identifier l'origine des contaminations et définir les leviers d'actions pour les résorber ;
- réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement (SDEU) dont le lancement est prévu début 2022. Il s'agira de définir et de programmer les travaux à mener pour répondre aux exigences sanitaires des activités littorales (conchyliculture, baignade et pêche à pied).

ORIENTATION N°3

ACCOMPAGNEMENT, SERVICES À LA POPULATION ET CITOYENNETÉ

La volonté de CCA est de prendre en compte les besoins de ses habitants tout en les associant aux décisions qui les concernent notamment en matière de logement, d'emploi, d'accès aux soins, de services de proximité vertueux en matière environnementale, pour en faire un territoire responsable et attractif. Ainsi, qualité du service à la population, respect de la ressource, mixité sociale, accessibilité et proximité sont les valeurs fortement défendues par CCA.

L'accompagnement et les services à la population

- > En matière de logement : accompagner les jeunes et les publics empêchés

L'accent sera mis sur les jeunes (définition d'une politique communautaire du logement, pérennisation et développement des structures d'hébergement, création d'une base de données partagée des logements municipaux) et les publics empêchés (aide aux travaux d'adaptation, recensement de l'offre de logements adaptés), autour de la notion de parcours pour une offre adaptée et des formes d'habitats répondant aux enjeux environnementaux et sociaux (favoriser l'émergence de projets d'eco quartiers, d'habitat intergénérationnel, d'habitat léger).

L'accès à la propriété à des prix abordables est par ailleurs un enjeu important dans un contexte de pression foncière auquel l'agglomération entend répondre via un soutien financier aux communes pour la constitution de réserves foncières et la mise en place d'un dispositif de bail réel solidaire.

- > En matière de services de proximité à la population : un schéma et des dispositifs complémentaires aux projets des communes

Les compétences de CCA en matière de services sont de plus en plus mobilisées en réponse aux besoins des habitants à tous les âges de leur vie en matière de vivre ensemble et d'évitement du repli sur soi. Elles contribuent au maintien du lien social, à la construction du bien-être individuel et collectif.

Suite aux évaluations des dispositifs de cohésion sociale, au diagnostic social de territoire préparatoire à une CTG, l'élaboration d'un schéma des services de proximité et des équipements permettra de définir les services et équipements de 1^{er} rang, véritable socle commun, devant être présents dans chaque centralité puis le niveau de maillage requis pour les autres services et équipements ; ceci en lien avec la révision du SCoT et la redéfinition de l'armature urbaine du territoire.

Il s'agira également de renforcer les services de proximité tel que les moyens humains du CLIC, les missions du RAM autour d'un parcours du parent dans sa recherche de modes d'accueil, du CISPD dans des actions de prévention innovantes, de poursuivre les recommandations émises dans le cadre de la prorogation du contrat de ville et de participer à la mise en place du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD).

L'expérimentation partenariale liée à l'itinérance et à la labélisation de l'E-bus France Service, servira au déploiement d'un projet France Service global, du quartier de Kerandon jusqu'au cœur des communes, grâce à une mise en réseaux des acteurs du numérique et de l'accès au droit.

Focus sur...TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE

Le conseil communautaire du 24 juin 2021 a validé l'implication de CCA dans la préparation de la candidature de son territoire au dispositif expérimental initié par la loi n° 2016-231 du 29 février 2016 « visant à résorber fortement le chômage de longue durée en permettant à des demandeurs d'emploi d'être embauchés en contrat à durée indéterminée par (...) des entreprises de l'économie sociale et solidaire, pour exercer des activités économiques pérennes et non concurrentes de celles déjà présentes sur le territoire. ». Un périmètre d'expérimentation a ainsi été défini, sur la commune de Concarneau, incluant notamment le centre-ville et la zone portuaire au sud, le quartier de Kerandon jusqu'aux zones d'activités de Colguen et Kersalé au nord de la commune. Il concerne à lui seul pas moins de 400 demandeurs d'emplois de longue durée de catégorie A. Un comité local pour l'emploi sera créé, associant 5 collèges : 1/ collège des membres de droit, 2/ collège des acteurs économiques et des structures d'insertion par l'activité économique (IAE), 3/ collège des associations partenaires, 4/ collège des institutions et des collectivités, 5/ collège des personnes privées d'emploi et/ou des salariés de la future entreprise à but d'emploi. Pour se doter des moyens d'ingénierie nécessaires à la préparation de la candidature, CCA a décidé de recruter un(e) jeune diplômé(e) « Volontaire territorial en administration » sur une période de 18 mois, bénéficiant ainsi de l'accompagnement financier de l'Etat. L'objectif de la démarche est la création d'une entreprise à but d'emploi dont les activités ne viendront pas concurrencer les entreprises locales et qui devraient être prioritairement tournées vers les services à la personnes et l'économie circulaire.

> En matière de santé : favoriser le bien-être et l'accès au soin via un second CLS

La grave crise sanitaire que nous traversons actuellement rappelle combien la santé doit rester au centre des préoccupations publiques. Avec la signature d'un second CLS propre à CCA, les problématiques de santé au sens large de notre territoire seront mises en évidence à travers un diagnostic qui associera élus, habitants et associations.

Les notions de bien-être et de prévention, le premier recours, l'installation de projets pluri disciplinaires, la réouverture des urgences, les dispositifs de garde..., seront pris en compte et s'inscriront dans une politique volontariste et d'accessibilité.

La question de l'attractivité de nos équipements sportifs communautaires et notamment des espaces aquatiques, ne sera pas oublié car ils contribuent au bien-être physique et psychique des habitants.

La Participation citoyenne

CCA souhaite être mieux identifiée par les citoyens et s'est interrogée sur les modalités de sa gouvernance et sur les outils à mettre en place pour conforter la confiance de la population vis-à-vis des élus tout en fluidifiant l'information entre l'agglomération et les communes.

> Mieux faire connaître CCA et faire émerger le bloc local

Afin d'intéresser les habitants aux projets et aux services du territoire, CCA pourra renforcer sa communication grâce à la réalisation de vidéos et podcast immersifs, pédagogiques et thématiques qui alimenteront et augmenteront les contenus du magazine Passerelle.

Afin de rapprocher CCA des communes, il s'agira de développer les échanges entre les personnels d'accueils des mairies porte d'entrée de CCA sur le territoire, de favoriser les rencontres entre agents communaux et agents CCA, d'inciter à la création de réseaux d'adjoints, de développer et d'alimenter les outils numériques communs, mais aussi de faciliter les démarches administratives via l'outil GRC qui serait ouvert aux communes.

> Mobiliser les citoyens en les impliquant concrètement

La démocratie participative permet d'associer les citoyens aux réflexions et décisions politiques qui les concernent. Elle augmente leur implication dans la vie politique, recrée du lien social, et en accroît leur rôle dans la prise de décision.

En instaurant une part de participation citoyenne au travers par exemple de commissions consultatives et d'un plan d'accompagnement des initiatives citoyennes et solidaires, CCA entend enfin fluidifier l'information envers ses partenaires, mieux impliquer, mobiliser et responsabiliser les citoyens aux enjeux du territoire.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs qui peuvent être, selon le cas, des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage et feront l'objet d'un avenant le cas échéant.

ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTION DE CCA

Le plan d'action est la traduction à la fois du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité, des acteurs territoriaux et d'autre part des priorités d'action de l'État.

4.1. - Fiches action/projet

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action/projet en annexe 1 :

ORIENTATION N°1 : RAYONNEMENT/DEVELOPPEMENT

Fiche CRTE n°1 : Musées et médiathèques

Fiche CRTE n°2 : Animation patrimoniale et culturelle

Fiche CRTE n°3 : Développement économique

Fiche CRTE n°4 : Maritimité

Fiche CRTE n°5 : Agriculture et alimentation

Fiche CRTE n°6 : Développement touristique

Fiche CRTE n°7 : Développement numérique

ORIENTATION N°2 : RESILIENCE/TRANSITIONS

Fiche CRTE n°8 : Mobilités

Fiche CRTE n°9 : Habitat

Fiche CRTE n°10 : Energies renouvelables dans les équipements communautaires

Fiche CRTE n°11 : Sensibilisation et changement des comportements

Fiche CRTE n°12 : Préservation de la biodiversité

Fiche CRTE n°13 : Eau potable

Fiche CRTE n°14 : Assainissement, politiques de l'eau et milieux aquatiques

Fiche CRTE n°15 : Algues vertes

Fiche CRTE n°16 : Submersion

ORIENTATION N°3 : PROXIMITE/CITOYENNETE

Fiche CRTE n°17 : Emploi Insertion (« Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »)

Fiche CRTE n°18 : Santé et bien-être

Fiche CRTE n°19 : Cohésion sociale

Fiche CRTE n°20 : Maison France Services

4.2. - Les programmes d'appui nationaux territorialisés

CPER 2015-2020	Actions spécifiques ciblées	Projet Hermine (station de biologie Marine) Délibération du 2 juillet 2015 / 75 000 €
CPER 2021-2027	Actions spécifiques ciblées	Projet Plateforme Victor Coste (station de biologie marine) Délibération du 24/06/2021 / 337 500 €
Soutenus par ANCT	Petites Villes de Demain	Rosporden - convention d'adhésion signée le 20/04/2021 En projet sur Concarneau, Pont-Aven et Trégunc
	Contrat de Ville (Concarneau, quartier de Kerandon)	Période 2015-2019 Approuvé le 24/09/2015 Prorogé jusqu'au 31/12/2022
	France Service MSAP labellisées	E-bus France service
	Maison France Services	Ouverture prévue en 2023 sur la quartier prioritaire de la ville (Kerandon)
	Conseillers numériques	Labellisation de CCA, Rosporden et KONK AR LAB
	Fabriques de territoire	Labellisation du tiers lieu KONK AR LAB
Eau et biodiversité	Atlas de la biodiversité communale	Concarneau Saint-Yvi
	Contrat de progrès algues vertes de la Baie de la Forêt	Période 2017-2021 Signé le 26/11/2018 Préparation d'un nouveau contrat triennal 2022-2024
	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)	Période 2021-23 Approuvée le 24/09/2020
Autres dispositifs	Redynamisation Centre-Ville (V) Centre Bourg (B) Travaux (O) Études (E)	Tourc'h (BE 2017+BO 2019) Rosporden (VE 2017)
	Contrat de territoire Lecture (avec la DRAC)	Période 2020 -2022
	Maison de santé	Concarneau Elliant Mélguénan Rosporden Saint-Yvi
	Cit'ergie	Obtention du label Cap Cit'ergie en janvier 2020 Programme d'actions 2020-2022 approuvé Préparation d'une candidature au label Cit'ergie pour 2022
	Projet alimentaire territorial	Candidature à l'appel à projets « Emergence de PAT » déposée le 14/04/2021
	Contrat local de santé	Premier contrat expiré (2017-2020) Second contrat en cours d'élaboration pour la période 2022-2027
	Etablissement Public Foncier de Bretagne	Nouvelle convention-cadre 2021-2025 en cours (délibération du 24 juin 2021)

Focus sur... PETITES VILLES DE DEMAIN/ROSPORDEN

La commune de Rosporden-Kernével a candidaté en novembre 2020 à l'appel à projet « Petites villes de demain » et a été retenue parmi les 18 candidatures lauréates du département. La convention d'adhésion a été signée en Préfecture le 20 avril 2021.

La commune de Rosporden, régie par le statut de fusion-association prévu par la loi Marcellin depuis 1974, est identifiée par le SCoT de CCA comme le second pôle de l'agglomération, avec une vocation de centralité d'équilibre du territoire, à côté de Concarneau, pôle principal. Rosporden-Kernével est l'une des communes du sud Finistère qui connaît les plus forts taux de croissance. Elle attire une population active et jeune tout en anticipant un vieillissement prévisible. La commune a été particulièrement touchée par les

restructurations industrielles notamment dans l'agroalimentaire. En 2014, la fermeture de la dernière conserverie de légumes de l'entreprise Boutet-Nicolas (CECAB) a engendré la perte de plus de 300 emplois sur le territoire. Cette fermeture d'usine était la dernière en date d'un phénomène de déclin de l'industrie rospordinoise commencé à la fin des années 70.

Le programme « Petites Villes de Demain » offre aujourd'hui à la commune l'opportunité de poursuivre son projet de développement et d'aménagement durable en lui faisant bénéficier d'un réseau d'expertise et des soutiens financiers indispensables pour une durée de six années. Dès le mois de septembre 2021, la commune de Rosporden installera le comité de pilotage afin d'approfondir le travail de diagnostic réalisé et définir collectivement les principaux enjeux de développement de la commune ainsi que les orientations et actions à mettre en œuvre. Ce travail sera l'une des bases d'appui pour la définition de l'opération de revitalisation des territoires (ORT) portée par CCA, Concarneau en tant que ville centre et les communes volontaires de l'agglomération.

Rosporden a sollicité l'Etat pour le financement à hauteur de 75% d'un poste de chef de projet « PVD ». Le dossier de demande est en instruction. En outre, la commune a sollicité la réalisation d'un diagnostic flash commerces et a bénéficié d'une dotation de 88 000€ au titre de la DSIL 2021 pour soutenir ses travaux de réhabilitation énergétique sur l'école Ernest Renan. D'autres dossiers de demande de subvention sont également en cours d'instruction notamment pour des projets de réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics. Sur la question des friches industrielles, la commune œuvre de concert avec CCA et l'EPF pour la requalification de 3 sites emblématiques à savoir la friche EUREDEN (BOUTET-NICOLAS), la friche MINEZ (Transports MALHERBE/ ex-Transport Bernard) et la Friche CAUGANT BONDUELLE. A ce titre, l'agglomération et la commune ont déposé conjointement une réponse multisites à l'appel à projet régional « Fonds friches » au terme duquel une première dotation de 500 000€ a été accordée.

Les communes de Concarneau, Trégunc et Pont-Aven ont également fait part de leur souhait de rejoindre le programme « Petites Villes de Demain ».

4.3. - Dispositifs France Relance

Dans le cadre du Plan de relance national, CCA et les acteurs du territoire ont engagé des actions en répondant à des appels à projet (AAP) qui ont d'ores et déjà permis au territoire de bénéficier de 5,2M€ de subventions (hors dispositifs de soutien à l'activité partielle et fonds de solidarité) :

Reconversion des friches polluées

CCA a candidaté à l'AAP « Reconversion des friches polluées » porté par l'ADEME. En effet, la collectivité souhaite recycler un ancien site industriel sur la commune de Rosporden pour à la fois traiter la pollution que cette friche engendre et ensuite y aménager une zone d'activités artisanales, tout en ne consommant pas de foncier naturel. L'Etat a fait connaître son accord le 3 juin 2021 pour accompagner ce projet au moyen d'une dotation de 500 000 €. Cette subvention complète la subvention de 335 000 € obtenue par CCA dans le cadre de la DSIL Relance de 2020 pour l'aménagement d'une zone artisanale sur la friche Bonduelle de Rosporden.

D'autres projets de reconversion de friches ont été soutenus par ailleurs dans le cadre de l'appel à projets « reconversion de friches industrielles polluées » sur le territoire de l'agglomération :

- le réaménagement du quartier de la gare à Concarneau porté par la SAFI (1,144M€)
- et l'étude de reconversion et de dépollution du site de la Belle Angèle à Pont-Aven portée par l'EPF (13 500 €)

Territoire Économie en Ressources

CCA a été retenue à l'appel à projet « Territoire Économie en Ressources ». Le principe est de mener une réflexion « d'économie circulaire » complète sur les ressources phares du territoire avec des objectifs de gestion raisonnée des ressources disponibles, de taux de valorisation optimal et une meilleure coordination des acteurs locaux. Suite aux études menées en 2019, la phase opérationnelle débute en 2021 avec la mise en œuvre d'un plan d'actions. L'Etat soutient ce programme par une aide au recrutement de deux chargé(e)s de mission à hauteur de 24 000 € / an / ETP, soit 144 000 € sur les trois années de mise en œuvre. À cette aide s'ajoute un soutien aux dépenses d'animation et de communication à hauteur de 20 000 € / an, soit 60 000 € sur la période, ainsi qu'un soutien aux dépenses d'équipement liées à la création des postes à hauteur de 15 000 € / poste. Au total, l'accompagnement de l'Etat sur ce projet s'élève à 224 000 €.

Volontariat territorial en administration

Pour se doter des moyens d'ingénierie nécessaires à la préparation de sa candidature à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », CCA a décidé de recruter un(e) jeune diplômé(e) « Volontaire Territorial en administration » sur une période de 18 mois, bénéficiant ainsi de l'accompagnement financier de l'Etat à hauteur de 15 000 € sur la durée du contrat.

Soutien à l'investissement local

Le soutien à l'investissement local constitue un axe fort du plan de relance, avec deux enveloppes exceptionnelles ouvertes dans ce cadre :

- une enveloppe de 1Md€ de DSIL exceptionnelle fin 2020, visant à soutenir les projets locaux liés à la transition écologique, la résilience sanitaire et le patrimoine ;
- et une enveloppe de 650M€ de crédits dédiés à la transition énergétique des bâtiments publics, à laquelle s'ajoute une enveloppe de 50M€ dédiée à la rénovation énergétique des équipements sportifs.

CCA a bénéficié dans ce cadre d'un soutien financier de plus de 60 % pour la rénovation énergétique de la salle de sports sur les anciens tennis couverts de Porzou à Concarneau : 1M€ de subventions (dont 0,5M€ au titre de la DSIL rénovation énergétique et 0,5M€ de crédits relance de l'Agence nationale du sport).

Ces dispositifs ont également bénéficié à plusieurs communes du territoire :

- Rosporden pour le changement de la chaudière de l'école Ernest Renan (DSIL rénovation énergétique : 88 000 €)
- Saint Yvi pour les travaux de rénovation énergétique de l'ancien restaurant scolaire (DSIL rénovation énergétique : 15 000 €)
- Névez pour la modernisation énergétique et le projet photovoltaïque sur la salle omnisports (DSIL relance 2020 : 160 000 €)
- Pont Aven pour la création d'un espace pluridisciplinaire d'accès aux soins (100 000 €)
- Tourc'h pour son programme d'aménagement d'infrastructures de mobilités douces (111 000 €)

Biodiversité et espaces naturels

La protection des espaces naturels et leur restauration constituent des axes forts du volet « Ecologie » du plan de relance. Dans ce cadre, plusieurs opérations portées sur le territoire de l'agglomération bénéficient d'un soutien de l'Etat :

- à Trégunc : le réaménagement de l'accueil du public autour de l'étang de Kérouigny à Trégunc (290 000 € portés par le Conservatoire du Littoral) et la mise en place d'une passerelle pour permettre un cheminement réduisant les impacts sur le pré salé et les espèces protégées (9 900 €)
- à Pont-Aven : l'aménagement de Pontic Malo (44 782 €).

Aides aux investissements industriels et à la numérisation des entreprises

La relance de l'économie doit passer par le maintien et le déploiement des activités industrielles sur le territoire et par l'accompagnement de la numérisation des entreprises. Le plan de relance a ouvert dans ce cadre plusieurs dispositifs de soutien qui bénéficient à des entreprises situées sur le territoire de l'agglomération :

- Appel à projets « territoire d'industrie » (données au 21 juillet 2021) : deux entreprises lauréates pour un montant total de 600 000 € de subventions (données au 21 juillet 2021) ;
- Aide à la transformation vers l'industrie du futur (données au 21 juillet 2021) : quatre entreprises lauréates pour un montant total de 535 184 €
- Chèques FRANCENUM : 32 entreprises lauréates pour un montant total de 16 000 €

Conseiller numérique

CCA a décidé de recruter un conseiller numérique qui sera chargé de développer les usages numériques au sein du réseau des médiathèques (suivi technique des postes informatiques pour le public et du parc de tablettes des médiathèques, ateliers de formation individuels en visio, réalisation de tutoriels vidéo pour les services en ligne des médiathèques...). Elle bénéficie à ce titre d'un

accompagnement financier de l'Etat par l'octroi d'une aide de 50 000 € sur 3 ans (durée du contrat de projet). Le soutien de l'Etat se traduit également par une prise en charge des formations obligatoires du futur conseiller numérique.

Deux autres conseillers numériques seront par ailleurs déployés sur le territoire de l'agglomération :

- un conseiller numérique porté par la médiathèque de Rosporden, qui agira en partenariat avec la maison de l'emploi et l'Ebus France services
- et un conseiller numérique au sein du Fab Lab KONK AR LAB pour accompagner individuellement des jeunes dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative au sein du quartier politique de la ville de Kérandon.

4.4. – Dispositifs DETR et DSIL

CCA et ses communes membres ont bénéficié ces dernières années d'un accompagnement de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), en particulier :

CCA :

- Extension de l'hôtel d'agglomération (DETR / 30 000 €)
- Zone d'activités de Kerouel à Trégunc (DETR / 150 000 €)
- Friche Bonduelle dite ex-Michel Caugant à Rosporden (DSIL / 335 000 €)
- Conteneurisation des ordures ménagères (DETR / 130 000 €)
- Création d'une Maison France Services dans le quartier de Kerandon (DETR et DSIL / 250 000 €)

Communes membres :

Elliant : Réhabilitation de la maison dite « De Calan » (DETR et DSIL / 155 000 €)

Névez : Rénovation partielle de l'école élémentaire (DETR / 24 000 €)

Melgven : Travaux d'aménagement du centre-bourg (DETR / 40 000 €).

Pont-Aven :

- Aménagement d'un pôle multiservices (DETR / 75 000 €)
- Aménagement du site de Pontic Malo (DSIL / 54 000 €)

Saint Yvi :

- Travaux d'aménagement de voirie et d'accessibilité du centre-bourg (DETR / 12 000 €)
- Construction de deux pôles de garderie périscolaire (DETR et DSIL / 220 000 €)

Rosporden : Rénovation de l'ancienne mairie pour créer une maison des associations et un centre social (DETR / 270 000 €)

Tourc'h :

- Requalification de la traversée du bourg – places centrales (DETR / 100 000 €)
- Requalification d'espaces paysagers et de convivialité dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg (DSIL / 75 000 €)

Trégunc :

- Réfection de la toiture de la halle des sports (DETR / 80 000 €).
- Rénovation énergétique du groupe scolaire Marc Bourhis (DSIL / 100 000 €)

4.5. – Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire de CCA est entouré de 4 intercommunalités : Quimper Bretagne Occidentale, Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, Quimperlé communauté et Communauté de Communes de Haute Cornouaille. Des relations et des coopérations se sont naturellement créées avec ces EPCI en raison de cette étroite proximité.

A l'échelle plus agrégée de la Cornouaille, les liens inter-EPCI ont été fortement dynamisés par la création en 2010 de Quimper Cornouaille Développement (QCD), l'agence d'urbanisme et de développement de Cornouaille. Lieu d'échange, de réflexion et d'élaboration de la politique de développement économique et d'aménagement de la Cornouaille, l'agence permet en effet aux 7 communautés d'agglomération et de communes adhérentes de collaborer sur des thématiques très diverses :

- Le développement et l'animation des filières économiques majeures (aliment et maritime)
- L'animation de la destination touristique « Quimper Cornouaille »
- L'aménagement du territoire

- Le marketing territorial et l'attractivité
- La transition énergétique

Si CCA a jugé pertinent que le périmètre de son CRTE soit celui de l'agglomération, compte tenu des nombreux projets ou documents programmatiques en cours ou en voie d'être adoptés à cette échelle (SCoT, PLH, CLS, projet de territoire, PCAET...), elle n'en est pas moins attentive à l'élaboration et au suivi des deux CRTE qui sont élaborés à son voisinage immédiat : celui de l'ouest de la Cornouaille porté par QCD et celui de Quimperlé Communauté. Les thématiques retenues pour le CRTE de l'ouest-Cornouaille (mobilités, eau/assainissement et déchets) sont en effet au cœur des politiques portées par CCA et font déjà l'objet de coopérations suivies entre les territoires (cf. tableau infra). Quant aux orientations retenues dans le CRTE de Quimperlé Communauté (transitions, bien-vivre, faire ensemble), elles se rapprochent beaucoup de celles qui sont avancées dans le CRTE de CCA et les habitudes de travail entre les deux EPCI sont historiquement très établies.

Pour autant, la coopération interterritoriale de CCA ne se limite pas au seul périmètre de la Cornouaille. Par exemple, une expérimentation sur le covoiturage de proximité a été impulsée avec Ploërmel Communauté.

Enfin, les contractualisations avec le Département du Finistère et la Région Bretagne permettent de faire se rencontrer les politiques portées par CCA avec celles qui sont portées aux échelles départementale et régionale.

Thématiques de coopération	Partenaires	Actions mises en œuvre ou programmes
DECHETS	Syndicat VALCOR (CCPF-CCPBS-CCHPB-CCCS-DZ Communauté-QC)	Valorisation énergétique des déchets et gestion des déchetteries
ENVIRONNEMENT	Quimperlé Communauté (QC)	Contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA)
ENVIRONNEMENT	QC-CCPF-Roi Morvan Communauté-Lorient Agglo- Pontivy Communauté - Centre Morbihan Communauté	SAGE
ENVIRONNEMENT	CCPF	Contrat de progrès algues vertes de la Baie de la Forêt
ENERGIES	Quimperlé Communauté	SCIC Energies Bois Sud Cornouaille / développement du bois-énergie
EAU POTABLE	Quimperlé Communauté	Usine de production d'eau potable mutualisée
AMENAGEMENT ECONOMIEURBANISME	Quimper Cornouaille Développement (QCD)	Observatoires (mobilité, habitat, foncier, économie...), attractivité, « inter-SCoT », réseau TYNEO, études diverses
TRANSPORTS	Quimperlé Communauté et Région	Convention réseaux de transport
TOURISME	Région - Quimper Cornouaille Développement	Destination touristique « Quimper Cornouaille »
DEMOCRATIE-CONCERTATION	Quimper Cornouaille Développement (QCD)	Mutualisation du conseil de développement

ARTICLE 5 - MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs de l'Etat (ANCT, Cerema, Ademe, Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, les CPIE, les agences d'urbanisme... pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et des opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. - Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. – Engagements de CCA

En signant ce contrat, CCA assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

CCA s'engage à désigner dans ses services un(e) interlocuteur(rice) responsable du pilotage du CRTE dans son élaboration et sa mise en œuvre ainsi que dans son évaluation.

CCA s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par CCA, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

CCA s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

CCA s'engage enfin à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage.

6.3 – Engagements de l'État, des établissements et des opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien à CCA peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 2.

6.4. - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

7.1. - Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Finistère, ou son représentant, et par le Président de CCA, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de CCA, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. - Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de CCA. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants des services de CCA, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. - L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et à la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 8 - SUIVI ET EVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de CCA et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

ARTICLE 9 - RESULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action/projet en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

ARTICLE 10 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 11 – EVOLUTION ET MISE AJOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 12 – RESILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Signé en trois exemplaires à Concarneau, le lundi 8 novembre 2021,

En présence des Maires de l'^{agglomération},

Le Préfet du Finistère

Philippe MAHE

Le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération

Olivier BELLEC

La Directrice territoriale de la Banque des Territoires

Mathilde LETERRIER



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°1

Musées et Médiathèques

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°1 : Rayonnement/développement

Axe n° 1 <i>Faciliter l'accès à la culture pour tous/promouvoir la pratique et l'éducation artistiques et culturelles</i>	Action 1 : Projets de construction et de réhabilitation de médiathèques (Tourc'h, Elliant, Concarneau, Trégunc, Saint-Yvi, Melgven, Pont-Aven) Action 2 : Des musées citoyens Action 3 : Réhabiliter le Musée de la Pêche en redéfinissant sa vocation scientifique et culturelle
Maître d'ouvrage	CCA Pôle Réseaux culturels pour action 1 Pôle Musées pour actions 2 et 3
Description de l'action	Territoire où la diversité et le dynamisme des lieux et des acteurs culturels sont légion, CCA entend promouvoir la culture comme levier de développement, facteur d'attractivité du territoire et vecteur d'identité territoriale. Le maillage de la communauté d'agglomération par un réseau de médiathèques conçues comme des lieux de mixité sociale, ainsi que la présence de deux musées de France (le Musée de Pont-Aven rénové en 2016 et le Musée de la Pêche à Concarneau dont la réhabilitation des bâtiments constitue un projet structurant) permettent à CCA de positionner ces équipements communautaires comme de véritables pôles de ressources citoyens favorisant l'accès à la culture pour tous et une offre d'éducation artistique et culturelle. Action 1 Rappel : Compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » en 2017

	<p>puis transfert de 8 des 9 médiathèques du territoire à CCA le 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Lieux de mixité sociale, lieux du quotidien, les médiathèques doivent définir des axes de développement en matière de publics et affiner les pratiques professionnelles et les outils d'évaluation à des fins de consolidation et d'innovation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du schéma d'accessibilité 2020-2022 - Mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture (CTL) entre la DRAC et CCA sur 3 ans - Harmonisation et extension des horaires d'ouverture au public des médiathèques - Elaboration d'une charte documentaire définissant les axes en matière de développement des collections et de politique d'accès - Rédaction d'une charte d'action culturelle et d'une charte d'accueil - Consolidation de la stratégie numérique dans la continuité du précédent schéma directeur informatique (2017-2020) - Construction et réhabilitation de 7 médiathèques (Tourc'h, Elliant, Concarneau, Trégunc, Saint-Yvi, Melgven, Pont-Aven) en concertation avec les communes et en co-portage dans le cas des établissements intégrant d'autres services municipaux <p>Action 2</p> <p>Rappel : transfert des deux Musées de France à CCA en 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des musées contribuant au progrès social en évoquant des thématiques de société (écoresponsabilité, genre en peinture, etc.) - Les musées comme lieux de création: des collaborations avec des artistes de toutes disciplines (danse, design, etc.) - Des musées « humanistes », ancrés dans leur territoire, travaillant en étroite collaboration avec les habitants, l'éducation artistique et culturelle, le champ social et le monde associatif, et toujours ouverts au public touristique - Une stratégie numérique d'accessibilité à tous des collections et des animations - Le centre de ressources du Musée de Pont-Aven positionné comme « l'institut régional de l'art en Bretagne » - Des expositions à haut niveau scientifique, inventives, en réseau et accessibles à tous les publics - Des collections qui rayonnent, une politique d'acquisitions ambitieuse pour le Musée de Pont-Aven <p>Action 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénover le clos et le couvert des bâtiments du Musée de la Pêche en partie inscrits au titre des Monuments Historiques dans un objectif d'amélioration de la performance énergétique - Un musée participant à la valorisation touristique et scientifique du territoire (axe Maritimité du projet de territoire), en lien et en écho avec les autres structures maritimes du secteur (projet MNHN / Agrocampus « Plateforme Victor Coste », etc.) - Développer le potentiel d'attractivité du musée envers le public familial, dans le
--	--

	<p>cadre de l'éducation artistique et culturelle</p> <p>- Des collections à valoriser et à restaurer (Hémérica, Commandant Garreau...) en réfléchissant à une scénographie modernisée et à des outils numériques</p>																								
Partenaires	<p>Action 1</p> <p>DRAC</p> <p>Département du Finistère</p> <p>Région Bretagne</p> <p>Livre et lecture en Bretagne</p> <p>Action 2</p> <p>DRAC</p> <p>Association des Amis du Musée de Pont-Aven / du Musée de la Pêche</p> <p>Mécènes : CIC Ouest, Traou Mad, Fondation Orange, Fondation du Crédit agricole</p> <p>Musée d'Orsay</p> <p>Musées partenaires des expositions</p> <p>Association Bretagne Musées</p> <p>Associations locales</p> <p>Structures culturelles et touristiques : Fonds Hélène et Edouard Leclerc à Landerneau, Bretagne Vivante SEPNB, Marinarium</p> <p>Action 3</p> <p>DRAC (Musées et Monuments Historiques), ABF</p> <p>Région Bretagne, Département du Finistère</p> <p>Programme européen LEADER</p> <p>FEMS, ICMM</p> <p>Association des Amis du Musée de la Pêche</p> <p>Comité départemental des Pêches</p> <p>Quimper Cornouaille Développement</p> <p>Structures culturelles et touristiques : Marinarium de Concarneau, Maison du Patrimoine, Bretagne Vivante SEPNB</p>																								
Coût prévisionnel	<p>Action 1</p> <p>Investissement :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Surface prévue médiathèque (SU)</th> <th>Coût prévisionnel TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concarneau</td> <td>1891m²</td> <td>7 183 928€</td> </tr> <tr> <td>Elliant</td> <td>261m²</td> <td>803 287€</td> </tr> <tr> <td>Melgven</td> <td>250m²</td> <td>750 000€</td> </tr> <tr> <td>Pont-Aven</td> <td>220m²</td> <td>550 000 €</td> </tr> <tr> <td>Saint-Yvi</td> <td>230m²</td> <td>667 000€</td> </tr> <tr> <td>Trégunc</td> <td>600m²</td> <td>1 740 000€</td> </tr> <tr> <td>Tourc'h</td> <td>413m²</td> <td>1 519 503€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Action 2</p> <p>Fonctionnement</p>		Surface prévue médiathèque (SU)	Coût prévisionnel TTC	Concarneau	1891m ²	7 183 928€	Elliant	261m ²	803 287€	Melgven	250m ²	750 000€	Pont-Aven	220m ²	550 000 €	Saint-Yvi	230m ²	667 000€	Trégunc	600m ²	1 740 000€	Tourc'h	413m ²	1 519 503€
	Surface prévue médiathèque (SU)	Coût prévisionnel TTC																							
Concarneau	1891m ²	7 183 928€																							
Elliant	261m ²	803 287€																							
Melgven	250m ²	750 000€																							
Pont-Aven	220m ²	550 000 €																							
Saint-Yvi	230m ²	667 000€																							
Trégunc	600m ²	1 740 000€																							
Tourc'h	413m ²	1 519 503€																							

	<p>Musée de Pont-Aven :</p> <p>Expositions temporaires : 400 000 euros</p> <p>Actions en médiation culturelle pour le public individuel adulte : 25 000 euros</p> <p>Actions de médiations pour le jeune public individuel : 15 000 euros</p> <p>Musée de la Pêche</p> <p>Actions en médiation culturelle envers les adultes : 17 000 euros</p> <p>Actions de médiations pour le jeune public : 80 000 euros</p> <p>Action 3 Investissement</p> <p><u>Etude de programmation</u> : 40 000 euros HT</p> <p><u>Travaux</u> : 1 000 000 euros HT</p>																								
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Coût prévisionnel</th> <th>Financement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concarneau</td> <td>7 183 928€</td> <td> <p>DRAC</p> <p>Financement à 35 % selon taux en vigueur soit 2 514 375 € sur cette base de coût prévisionnel pour le bâtiment</p> <p>Commune 983 032€ Département 600 000€ CCA 3 011 792€</p> </td></tr> <tr> <td>Elliant</td> <td>803 287€</td> <td> <p>DRAC</p> <p>Pour le bâtiment : 384 487 € alloués en com DGD 2020 (60 % d'un coût éligible de 640 811 €)</p> <p>Commune 21 000€ Région 66 930€ Département 90 000€ CCA 262 114€</p> </td></tr> <tr> <td>Melgven</td> <td>750 000€</td> <td> <p>DRAC</p> <p>Financement à 35 % selon taux en vigueur soit 262 500 € sur cette base de coût prévisionnel pour le bâtiment</p> <p>CCA 399 960€</p> </td></tr> <tr> <td>Pont-Aven</td> <td>550 000 €</td> <td> <p>DRAC 192 500€ CCA 357 500€</p> </td></tr> <tr> <td>Saint-Yvi</td> <td>667 000€</td> <td> <p>DRAC 233 450€ CCA 433 550€</p> </td></tr> <tr> <td>Trégunc</td> <td>1 740 000€</td> <td> <p>DRAC 609 000€ CCA 1 131 000€</p> </td></tr> <tr> <td>Tourc'h</td> <td>1 519 503€</td> <td> <p>DRAC + RP 717 755€</p> </td></tr> </tbody> </table>		Coût prévisionnel	Financement	Concarneau	7 183 928€	<p>DRAC</p> <p>Financement à 35 % selon taux en vigueur soit 2 514 375 € sur cette base de coût prévisionnel pour le bâtiment</p> <p>Commune 983 032€ Département 600 000€ CCA 3 011 792€</p>	Elliant	803 287€	<p>DRAC</p> <p>Pour le bâtiment : 384 487 € alloués en com DGD 2020 (60 % d'un coût éligible de 640 811 €)</p> <p>Commune 21 000€ Région 66 930€ Département 90 000€ CCA 262 114€</p>	Melgven	750 000€	<p>DRAC</p> <p>Financement à 35 % selon taux en vigueur soit 262 500 € sur cette base de coût prévisionnel pour le bâtiment</p> <p>CCA 399 960€</p>	Pont-Aven	550 000 €	<p>DRAC 192 500€ CCA 357 500€</p>	Saint-Yvi	667 000€	<p>DRAC 233 450€ CCA 433 550€</p>	Trégunc	1 740 000€	<p>DRAC 609 000€ CCA 1 131 000€</p>	Tourc'h	1 519 503€	<p>DRAC + RP 717 755€</p>
	Coût prévisionnel	Financement																							
Concarneau	7 183 928€	<p>DRAC</p> <p>Financement à 35 % selon taux en vigueur soit 2 514 375 € sur cette base de coût prévisionnel pour le bâtiment</p> <p>Commune 983 032€ Département 600 000€ CCA 3 011 792€</p>																							
Elliant	803 287€	<p>DRAC</p> <p>Pour le bâtiment : 384 487 € alloués en com DGD 2020 (60 % d'un coût éligible de 640 811 €)</p> <p>Commune 21 000€ Région 66 930€ Département 90 000€ CCA 262 114€</p>																							
Melgven	750 000€	<p>DRAC</p> <p>Financement à 35 % selon taux en vigueur soit 262 500 € sur cette base de coût prévisionnel pour le bâtiment</p> <p>CCA 399 960€</p>																							
Pont-Aven	550 000 €	<p>DRAC 192 500€ CCA 357 500€</p>																							
Saint-Yvi	667 000€	<p>DRAC 233 450€ CCA 433 550€</p>																							
Trégunc	1 740 000€	<p>DRAC 609 000€ CCA 1 131 000€</p>																							
Tourc'h	1 519 503€	<p>DRAC + RP 717 755€</p>																							

		DRAC : 643 664 € accordé en com DGD 2019 pour les travaux Commune 136 000€ Région 87 975€ Département 130 000€ CCA 447 773€
Action 2		
Plan de financement Musée de Pont-Aven		
Dépenses	Recettes	
Expositions temporaires	400 000 €	Etat/DRAC 50 000 € Droits d'entrée, produits dérivés 240 000 € CCA 80 000 € Mécénat 30 000 €
Total	400 000 €	Total 400 000 €
Actions en médiation culturelle pour le public adulte	25 000 €	Etat/DRAC 8 000 € Droits d'entrée 9 000 € CCA 8 000 €
Total	25 000 €	Total 25 000 €
Actions de médiations pour le jeune public individuel	15 000 €	Etat/DRAC 5 000 € Droits d'entrée 1 000 € CCA 9 000 €
Total	15 000 €	Total 15 000 €
Plan de financement Musée de la Pêche		
Dépenses	Recettes	
Actions en médiation culturelle envers les adultes	17 000 €	Etat/DRAC 8 000 € Droits d'entrée 2 000 € CCA 7 000 €
Total	17 000 €	Total 17 000 €
Actions de médiations pour le jeune public	80 000 €	Etat/DRAC 20 000 € Droits d'entrée, produits dérivés 1 000 € CCA 59 000 €
Total	80 000 €	Total 80 000 €
Action 3		
Etude de programmation HT		
	Dépenses	Recettes
Etude de	40 000 €	CCA 28 000 €

	<table border="1"> <tr><td>programmation</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td>DRAC</td><td>12 000 €</td></tr> <tr><td>Total</td><td>40 000 €</td><td>Total</td><td>40 000 €</td></tr> </table>	programmation						DRAC	12 000 €	Total	40 000 €	Total	40 000 €																	
programmation																														
		DRAC	12 000 €																											
Total	40 000 €	Total	40 000 €																											
Travaux HT (estimatif à ajuster après rendu de l'étude de programmation)																														
	<table border="1"> <thead> <tr><th></th><th>Dépenses</th><th></th><th>Recettes</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Travaux de rénovation des bâtiments</td><td>1 000 000 €</td><td>CCA</td><td>200 000 €</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>DRAC Musées</td><td>300 000 €</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>DRAC MH</td><td>100 000 €</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>Département</td><td>200 000 €</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>Région</td><td>200 000 €</td></tr> <tr><td>Total</td><td>1 000 000 €</td><td></td><td>1 000 000 €</td></tr> </tbody> </table>		Dépenses		Recettes	Travaux de rénovation des bâtiments	1 000 000 €	CCA	200 000 €			DRAC Musées	300 000 €			DRAC MH	100 000 €			Département	200 000 €			Région	200 000 €	Total	1 000 000 €		1 000 000 €	
	Dépenses		Recettes																											
Travaux de rénovation des bâtiments	1 000 000 €	CCA	200 000 €																											
		DRAC Musées	300 000 €																											
		DRAC MH	100 000 €																											
		Département	200 000 €																											
		Région	200 000 €																											
Total	1 000 000 €		1 000 000 €																											
Calendrier	<p>Action 1</p> <table border="1"> <thead> <tr><th></th><th>Livraison prévue</th><th>Commentaires</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Concarneau</td><td>2024</td><td>Maîtrise d'ouvrage déléguée attribuée en septembre 2021</td></tr> <tr><td>Elliant</td><td>Février 2022</td><td>Travaux en cours</td></tr> <tr><td>Melgven</td><td>Printemps 2024</td><td>Programme technique détaillé validé fin septembre 2021</td></tr> <tr><td>Pont-Aven</td><td>2023/2024</td><td>Faisabilité</td></tr> <tr><td>Saint-Yvi</td><td>Printemps 2024</td><td>Programme technique détaillé validé en juin 2021</td></tr> <tr><td>Trégunc</td><td>Fin 2024</td><td>Préprogramme en cours</td></tr> <tr><td>Tourc'h</td><td>Décembre 2021</td><td>Travaux en cours</td></tr> </tbody> </table> <p>Action 2 2020-2026</p> <p>Action 3 Etude de programmation : 2021-2022 Travaux : 2023-2025</p>		Livraison prévue	Commentaires	Concarneau	2024	Maîtrise d'ouvrage déléguée attribuée en septembre 2021	Elliant	Février 2022	Travaux en cours	Melgven	Printemps 2024	Programme technique détaillé validé fin septembre 2021	Pont-Aven	2023/2024	Faisabilité	Saint-Yvi	Printemps 2024	Programme technique détaillé validé en juin 2021	Trégunc	Fin 2024	Préprogramme en cours	Tourc'h	Décembre 2021	Travaux en cours					
	Livraison prévue	Commentaires																												
Concarneau	2024	Maîtrise d'ouvrage déléguée attribuée en septembre 2021																												
Elliant	Février 2022	Travaux en cours																												
Melgven	Printemps 2024	Programme technique détaillé validé fin septembre 2021																												
Pont-Aven	2023/2024	Faisabilité																												
Saint-Yvi	Printemps 2024	Programme technique détaillé validé en juin 2021																												
Trégunc	Fin 2024	Préprogramme en cours																												
Tourc'h	Décembre 2021	Travaux en cours																												
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Action 1</p> <p>Statistiques de fréquentation des sites équipés de dispositifs de comptage</p> <p>Statistiques du nombre d'abonnés (par âge, domicile, CSP...)</p> <p>Statistiques de prêts (type de documents, fonds...)</p> <p>Statistiques de fréquentation du site internet et des réseaux sociaux</p> <p>Statistiques du nombre de réservations et de documents transférés par la navette documentaire</p>																													

	<p>Evaluation des actions de médiation culturelle (Rayonnement au-delà du territoire par exemple)</p> <p>Action 2</p> <p>Statistiques de fréquentation</p> <p>Statistique de consultation du site internet et des réseaux sociaux</p> <p>Revue de presse</p> <p>Evaluation quantitative et qualitative des partenariats</p> <p>Action 3</p> <p>Amélioration énergétique évaluée par un audit avant/après réhabilitation</p> <p>Statistiques de fréquentation</p> <p>Statistique de consultation du site internet et des réseaux sociaux</p> <p>Revue de presse</p> <p>Evaluation quantitative et qualitative des partenariats</p>
--	---

La Banque des Territoires est en mesure de financer les actions 1 et 3 en mobilisant son offre sur fonds d'épargne, à des taux bonifiés

- Prêt Relance Tourisme : ce prêt permet de financer tous les projets de long terme lié au secteur du tourisme, notamment la construction ou la réhabilitation des musées, dès lors qu'ils concourent de manière directe et significative à l'amélioration de l'offre touristique locale
- GPI Ambre : ce prêt permet de financer plus spécifiquement les opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics dont le gain après travaux atteint au moins 30 %
- Prêt Relance Verte : ce prêt permet notamment de financer la construction de bâtiments passifs, le cas échéant

La Banque des Territoires peut aussi intervenir en mobilisant son offre sur fonds propres pour l'action 3 :

- Le dispositif d'intrating : il permet le financement des projets de rénovation légère des bâtiments publics à engager de court/moyen terme dont le retour sur investissement est inférieur à 13 ans, au moyen d'avances qui sont remboursées par les économies générées par les travaux d'efficacité énergétique réalisés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°2

Animation culturelle et patrimoniale

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°1 : Rayonnement/développement	
Axe 2 : créer et /ou renforcer les identités culturelles territoriales Axe 3 : développer des leviers en termes de marketing territorial afin que la culture soit créatrice de valeurs et source d'attractivité	Action 4 : Développer les lieux de diffusion Action 5 : Imaginer des évènements fédérateurs comme vecteurs d'identité et de rayonnement du territoire (festival) et accompagner le développement touristique par le levier culturel Action 6 : Favoriser les partenariats et conforter les relations avec les acteurs privés Action 7 : Valoriser la richesse patrimoniale du territoire
Maître d'ouvrage	CCA Pôle Réseaux culturels
Description de l'action	Action 4 - Accompagner la création et l'innovation sur le territoire - Soutenir de façon pérenne les projets culturels et artistiques des réseaux existants (positionnement de 4 Ass et +, tud brokonk, hip hop new school...) qui agissent à l'échelle intercommunale - Faciliter une cohérence territoriale dans la programmation des lieux de diffusion et une mutualisation des moyens Actions 5 à 7 Afin de développer des leviers en termes d'animation et de marketing territoriaux pour que la culture soit créatrice de valeurs et source d'attractivité, CCA souhaite créer un événement fédérateur et ambitieux autour de la danse contemporaine, vecteur d'identité et de

	<p>rayonnement du territoire.</p> <p>Cet événement favorisera les partenariats avec des acteurs publics, associatifs et privés dans une démarche innovante de co-construction. Il accompagnera le développement touristique du territoire en rendant visible et vivante la richesse de notre patrimoine architectural et naturel.</p> <p>Les projets chorégraphiques seront en effet créés ou adaptés à un site architectural ou paysager, en insistant sur la dimension d'accessibilité à tous de la discipline et sur l'éducation artistique et culturelle.</p> <p>La direction artistique sera confiée, sous l'égide de l'association Danse à tous les étages, à des artistes qui programmeront un parcours artistique d'événements de différentes échelles sur l'ensemble des communes de CCA, durant l'été.</p>
Partenaires	Actions 5 à 7 Association Danse à tous les étages Communes de CCA Comité de pilotage composé notamment de danseurs et chorégraphes Associations du territoire DRAC Région Département Centre National de la Danse
Coût prévisionnel	Actions 5 à 7 Fonctionnement annuel : 100 000 euros TTC
Plan de financement	Actions 5 à 7 CCA : 50 000 euros Etat : 20 000 euros Région : 15 000 euros Département : 10 000 euros Mécénat : 5000 euros
Calendrier	Actions 5 à 7 Première édition du festival : été 2022 Le festival pourrait avoir lieu tous les deux ans
Indicateurs d'évaluation proposés	Actions 5 à 7 Fréquentation Enquête auprès des publics Evaluation qualitative et quantitative des partenariats



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA AGGLOMERATION
CONCARNEAU CORNUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°3

Développement économique

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°1 : Rayonnement/développement	
Axe n°4 : attirer les entreprises et relocaliser	Action n°8 : Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur des zones et locaux d'activités à horizon 2025 Action n°9 : Nourrir la réflexion sur les tiers-lieux et le coworking Action n°10 : Mettre en œuvre une stratégie d'attractivité professionnelle et dynamique plutôt qu'une attractivité résidentielle Action n°11 : Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat : « CCA terre d'entrepreneurs ». Développer une offre de services pour les entrepreneurs
Maître d'ouvrage	Actions n°8, n° 9, n°10 et n°11 Concarneau Cornouaille Agglomération
Description de l'action	Action n°8 CCA s'est dotée en 2018 d'une stratégie territorialisée de développement économique assortie d'un schéma des zones et locaux d'activités. Ce document présente un diagnostic de l'offre présente sur le territoire et organise la programmation des aménagements sur la période 2018-2025. Le schéma directeur est composé de 7 orientations et de 16 actions : Orientation 1 : Développer l'identité propre à chaque zone d'activités Orientation 2 : Acquérir et aménager de nouveaux espaces fonciers à vocation économique Orientation 3 : Adopter une approche plus qualitative des zones d'activités Orientation 4 : Prévenir et remédier à la dégradation des secteurs à vocation économique Orientation 5 : Optimiser le foncier sur les zones d'activités Orientation 6 : Développer l'immobilier d'entreprises Orientation 7 : Manager les zones d'activités et tisser les liens avec les autres espaces économiques du territoire

Action n°9

Le parcours résidentiel des entreprises ainsi que leurs besoins sont en évolution permanente. On constate aujourd’hui que les entrepreneurs qui se lancent dans la création d’entreprise ressentent parfois un isolement professionnel et sont ainsi à la recherche de lieux d’échanges, de rencontre et d’émulation. Les nouvelles formes de travail, au premier rang desquelles le télétravail, offrent de nouvelles perspectives en permettant non seulement à des indépendants mais aussi à des salariés d’exercer leur activité professionnelle sans lieu fixe et parfois à grande distance de leurs clients ou de leur employeur. CCA apporte une réponse à cette demande en proposant un espace de travail partagé (ou coworking) au sein de sa pépinière d’entreprises, sur la zone d’activités de Colguen à Concarneau. Cette première réalisation est un succès qui a depuis été suivi par plusieurs opérations d’initiative privée. Il y a lieu de suivre l’évolution des nouveaux besoins émergents des entreprises et d’y apporter des réponses adaptées. En parallèle de l’offre publique, il est nécessaire également de recenser l’offre privée et veiller à leur complémentarité.

Action n°10

Quimper Cornouaille Développement (QCD) porte une démarche d’attractivité à l’échelle de la Cornouaille dans l’objectif d’affirmer sa position comme l’un des grands pôles économiques de la Bretagne. A la fois pour conforter sa capacité à retenir et permettre à tous, notamment les jeunes, de s’épanouir sur ce territoire, mais aussi sa capacité à attirer de nouveaux habitants (enjeu démographique), de nouveaux porteurs de projets (création d’emplois et d’activités nouvelles), ou encore de nouveaux actifs (problématique du recrutement des entreprises) et des touristes. Cette démarche est construite via une forte concertation de l’ensemble des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, particuliers, ...). De cette co-construction dont CCA est partie prenante, une feuille de route a été définie qui positionne le territoire comme créatif, autour de valeurs de partage, d’engagement, d’authenticité et de créativité. La signature qui en découle est « Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration ». Un plan d’actions de plus de 40 orientations a également été défini autour de 4 axes majeurs : retentir, attirer, accueillir et promouvoir.

Action n°11

Afin d’apporter un service d’accompagnement aux entreprises efficace et réactif pour favoriser leur implantation, leur développement et apporter des solutions en cas de difficultés, il est nécessaire de créer un réseau fort entre les acteurs publics et associatifs locaux. Impulsé par la Région Bretagne, chef-de-file du développement économique depuis la Loi NOTRe, un Service Public d’Accompagnement des Entreprises (SPAÉ) a été mis en place. Ce lieu d’échange, qui réunit CCA, la Région, les chambres consulaires, la Technopole Quimper-Cornouaille et Pôle Emploi, permet le partage d’informations sur l’actualité des entreprises afin d’adopter une démarche collective sur l’accompagnement et aller à leur rencontre pour leur apporter une réponse globale. Il est question de renforcer et d’intensifier les relations au sein du SPAÉ voire de l’élargir à d’autres acteurs.

<i>Partenaires</i>	Action n°8 Les communes membres Action n°9 Les espaces de coworking privés Action n°10 L'ensemble des acteurs de la Cornouaille : collectivités, associations, professionnels, particuliers, ... Action n°11 La Région Bretagne, les consulaires, la Technopole Quimper Cornouaille, Pôle Emploi
<i>Coût prévisionnel</i>	Action n°8 Sur la durée du schéma directeur (2018-2025), le budget défini est de 8,4 M €HT Action n°9 Temps agent Action n°10 Inclus dans la convention de partenariat avec QCD Action n°11 Temps agent
<i>Plan de financement</i>	Action n°8 Les projets font l'objet de sollicitation au titre de la DETR, la DSIL ou le fonds « recyclage des friches » Actions n°9, n°10 et n°11 Sans objet
<i>Calendrier</i>	Action n°8 Le schéma directeur couvre la période 2018-2025. Actions n°9, n°10 et n°11 En continu
<i>Indicateurs d'évaluation proposés</i>	Action n°8 Surface aménagée pour l'accueil des entreprises (ha, m ²) Nombre d'entreprises implantées Nombre d'emplois créés ou maintenus Action n°9 Nombre de projets identifiés sur le territoire Nombre d'entreprises, d'indépendants ou de collaborateurs accueillis Nombre d'emploi concernés Action n°10 Nombre d'actions de promotion réalisées Nombre de personnes touchées Nombre de nouveaux installés sur le territoire (entreprises, porteurs de projets, actifs) Action n°11 Nombre d'entreprises suivies ou rencontrées Nombre d'emplois concernés Nombre de dispositifs d'aides sollicités Montant des aides octroyées

La Banque des Territoires soutient le renouveau industriel local à l'aide de son produit « Gaïa Territorial », lequel pourrait être mobilisé pour l'action 8 (orientation 2).

Selon la finalité du projet, il est possible de mobiliser :

- le prêt Gaïa Territorial court terme : qui permet de financer tous types d'opérations foncières réalisées dans l'objectif de favoriser la relocalisation des industries stratégiques ou la résorption des friches industrielles, le foncier étant destiné à être revendu une fois les parcelles aménagées.

Ce prêt permet de financer l'acquisition des parcelles de terrain et les travaux d'aménagement sur une durée maximale de 15 ans (avec possibilité de différer l'amortissement sur une période de 14 ans)

- le prêt Gaïa Territorial long terme : qui permet de financer tous types d'opérations foncières réalisées dans l'objectif de favoriser la relocalisation des industries stratégiques ou la résorption des friches industrielles, le foncier étant destiné à être mis à bail une fois les parcelles aménagées

Ce prêt permet de financer l'acquisition des parcelles de terrain et les travaux d'aménagement sur une durée de 15 à 60 ans (pour le foncier) et de 15 à 25 ans (pour la part de prêt relative à l'aménagement).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°4

Maritimité

Références projet de territoire – Orientation stratégique n°1 – Rayonnement/développement

Maître d'ouvrage	Conseil Régional de Bretagne
Description de l'action	<p>La Région Bretagne a lancé une étude urbaine sur le port de Concarneau afin de retravailler la configuration du port pour renforcer la sécurité et adapter les voies de circulation aux besoins des différents publics (professionnels et particuliers). D'autre part, face à la dynamique économique importante, il est nécessaire d'identifier les gisements fonciers et immobiliers possibles via notamment la densification des parcelles ou la requalification d'immobiliers vétustes ou de friches. Enfin, une vision prospective du développement des filières en matière d'occupation de l'espace a été définie. Sur le long terme, l'objectif est de favoriser l'implantation et le développement sur le port, des entreprises appartenant aux filières de la pêche, de la plaisance, de la réparation et de la construction navale ainsi que les filières émergentes. Leur implantation sera organisée en îlots spécialisés. L'étude s'est achevée en juin 2021 et fera l'objet d'une validation politique en septembre 2021.</p> <p>Le port de Concarneau accueille 642 établissements, 2000 emplois. +150 % d'augmentation du nombre d'établissements ces 10 dernières années.</p> <p>Si CCA n'a pas de compétence spécifique sur le port de Concarneau, elle est cependant membre du SMPPPC et participe chaque année au financement de l'exploitation de la partie du port dédiée aux activités de pêche et de plaisance ainsi qu'aux programmes de travaux. CCA a d'ailleurs contribué à hauteur de plus de 1,4 million d'euros à la modernisation et la mise aux normes des engins de carénage réalisées entre 2015 et 2018. CCA a également décidé, par une délibération de son conseil</p>

	communautaire en date du 24 juin 2021, d'octroyer une participation de 337 500 € à la réalisation d'un ambitieux projet porté par la station de biologie marine de Concarneau avec son partenaire Agrocampus Ouest : la plateforme Victor Coste. Ce projet a pour ambition de contribuer à répondre aux enjeux de la préservation de la biodiversité marine, des éco-innovations et d'économie circulaire par la mise en place d'un centre d'innovation scientifique, technologique et pédagogique. Outre l'apport de connaissances scientifiques, techniques et la formation de différents types de public, cette plateforme jouera un rôle clé en contribuant au développement économique régional (création d'emplois, création de startups, développement d'entreprises existantes...) et comme lieu de connectivité, de créativité et d'innovations. Ce projet renforcera le pôle concarnois sur le territoire de Cornouaille, et plus largement du Finistère et de la Région Bretagne, en termes de ressources humaines, d'activités scientifiques et techniques, de formation, d'expertise, de transfert de compétences vers le monde économique et de diffusion scientifique. Il s'inscrit en complémentarité et en synergie avec les politiques de développement des principaux acteurs finistériens concernés par la biodiversité marine, notamment la station de biologie marine de Roscoff (au sein de l'Alliance Sorbonne Université), l'UBO (convention cadre MNHN-UBO), et l'Ifremer (accueil d'une équipe à Concarneau).
Partenaires	<p>La Région Bretagne est gestionnaire et propriétaire du port. Elle a associé à cette étude l'ensemble des acteurs intervenant sur le port. En premier lieu la CCIMBO, délégataire de service public, et le Syndicat Mixte des Ports de Pêche et de Plaisance de Cornouaille, compétent en matière de pêche et de plaisance. Ainsi que la Commune de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération au titre de sa compétence développement économique.</p> <p>La mise en œuvre opérationnelle sera principalement portée par la Région Bretagne. Une chartre d'engagement sur le plan guide qui pose les orientations d'aménagement sera signée par l'ensemble de ces acteurs, marquant ainsi leur adhésion au projet.</p>
Coût prévisionnel	Non déterminé à ce stade.
Plan de financement	Non déterminé à ce stade.
Calendrier	Non déterminé à ce stade.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Surfaces mobilisables en m² pour de nouvelles implantations</p> <p>Nombre d'entreprises et nombre d'emplois potentiellement générés</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA AGGLOMERATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°5

Agriculture et alimentation

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°1 : Rayonnement/développement	
Axe n°5 : un projet pour l'agriculture	<p>Action n°12 : Accompagner la diversification des productions agricoles</p> <p>Action n°13 : Elaborer un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)</p> <p>Action n°14 : Accompagner et soutenir les agriculteurs dans des modèles plus vertueux et créateurs de valeur ajoutée</p>
Maître d'ouvrage	Actions n°12, n°13 et n°14 Concarneau Cornouaille Agglomération
Description de l'action	<p>Action n°12</p> <p>Dans le cadre de projets d'aménagement de zones d'activités à vocation économique, de nombreuses acquisitions foncières sont réalisées. Certains projets étant réalisés par tranches, une partie de ce foncier est inoccupée pendant plusieurs années. Dans l'attente de la mise en œuvre de leur aménagement et afin d'accompagner de jeunes agriculteurs dans leur installation, CCA souhaite mettre à leur disposition ce foncier pour leur permettre de tester leur activité avant d'investir. En outre, l'accès au foncier agricole est une étape complexe pour un agriculteur souhaitant s'installer. Pour lever ce frein, la collectivité pourrait réaliser des réserves foncières afin de les redistribuer aux agriculteurs inscrits dans un parcours à l'installation. Ceci pourrait se faire dans le cadre de la cellule locale foncière de CCA, qui permet d'échanger sur ces questions foncières avec la Chambre d'Agriculture.</p> <p>Action n°13</p> <p>Afin de poursuivre de façon concrète l'engagement de CCA en matière de développement durable (PCAET, PLAV, TER, CLS, ...) et renforcer le tissu agroalimentaire existant, les élus ont souhaité se doter d'un PAT à dominante économique qui aura pour</p>

	<p>principaux objectifs le soutien du secteur agricole via le développement des circuits courts, la valorisation des produits agricoles, le développement de pratiques exemplaires, le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective dans le but notamment de répondre à l'objectif de la Loi EGALIM, limiter le gaspillage alimentaire et soutenir la structuration de filières locales (ex : développement d'un légumerie, accompagnement de la filière orge déjà existante, ...). La première étape à réaliser en 2021 est un diagnostic partagé qui visera à analyser précisément le territoire, identifier ses freins, ses atouts et ses opportunités, recenser les acteurs et les partenaires locaux ayant un lien avec l'alimentation et souhaitant s'impliquer dans ce projet et définir un plan d'actions à mettre en œuvre dès 2022.</p> <p>Action n°14</p> <p>Afin de soutenir l'installation de jeunes agriculteurs sur son territoire, CCA propose un dispositif de subventionnement. Ainsi, chaque jeune agriculteur répondant aux critères d'éligibilités peut prétendre à une aide forfaitaire de 4000 €. Afin de favoriser les pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement, CCA souhaite moduler cette aide en mettant en place une bonification pour ceux qui s'inscrivent dans une démarche d'excellence environnementale.</p> <p>Par ailleurs, afin de limiter la production de gaz à effet de serre, dont l'activité agricole est très productrice, et renforcer la rentabilité économique des exploitations agricoles, CCA souhaite travailler sur le regroupement parcellaire pour limiter les déplacements. Ici également, la cellule foncière locale est l'outil idoine pour mettre en œuvre cette action qui participe à l'atteinte des objectifs du PCAET de la collectivité.</p>
Partenaires	<p>Action n°12 La Chambre d'Agriculture du Finistère</p> <p>Action n°13 La Chambre d'Agriculture du Finistère (engagement dans une convention de partenariat), le Conseil Départemental avec Agrilocal (CCA a été territoire d'expérimentation en 2018/2019), Quimper Cornouaille Développement (participation à ialyss) et la Maison de l'Agriculture Bio dans le cadre des politiques agricoles</p> <p>Action n°14 La Chambre d'Agriculture du Finistère</p>
Coût prévisionnel	<p>Action n°12 5 000 €/an</p> <p>Action n°13</p> <p>Phase étude : 50 000 €</p>

	Action n°14 5 000 €/an
Plan de financement	Actions n°12, n°13 et n°14 Financement CCA 100%
Calendrier	<p>Action n°12 A partir de 2022</p> <p>Action n°13 2nd semestre 2021 : Réalisation d'un diagnostic partagé 1^{er} semestre 2022 : Elaboration d'un plan d'actions 2nd semestre 2022 : Adoption du PAT par le conseil communautaire et mise en œuvre</p> <p>Action n°14 A partir de 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Action n°12 Surfaces agricoles dédiées en m² Nombre de jeunes agriculteurs accueillis Quantités de productions agricoles</p> <p>Action n°13 A déterminer</p> <p>Action n°14 Nombre de dossiers d'aide à l'installation accompagnés</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA AGGLOMERATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°6

Développement touristique

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°1 : Rayonnement/développement

Axe n°6 : relancer le développement touristique	Action n°15 : Définir et mettre en œuvre un schéma (ou stratégie) de développement touristique Action n°16 : Mettre en place un schéma communautaire de la randonnée
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération
Description de l'action	<p>Action n°15</p> <p>Le territoire de CCA dispose d'une offre touristique riche et spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none">● 2 communes à forte notoriété définies comme des « hotspots » de la région Bretagne :<ul style="list-style-type: none">- Concarneau : plus de 1 million de visiteurs en Ville Close, Ville d'Art et d'Histoire et Station classée de Tourisme ;- Pont-Aven, témoin d'une histoire artistique riche et célèbre (Gauguin et l'école de Pont-Aven), ville les Plus Beaux Détours de France● 47 446 lits touristiques● Un patrimoine bâti rare : la ville close, des constructions en pierre debout (unique en France), des villages de chaumières, des moulins à marée.● Un large choix de plages : 32 au total.● Une offre culturelle et artistique de qualité, soit 2 musées de France : le musée de Pont-Aven et le musée de la Pêche à Concarneau.● Des sentiers structurants : 1 voie verte n°7, 1 GR 34, 1 véloroute n°5 et plus de 250 km de sentiers de randonnée.● Un marinarium● 1 centre de thalassothérapie. <p>D'autre part, dans le cadre de la loi NOTRe, le transfert à l'EPCI de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » a occasionné au 1er janvier 2020 la création d'un seul et unique Office de Tourisme (OT) communautaire sous la forme d'un EPIC. Cet OT, marqué Qualité Tourisme et classé en catégorie I à ce jour, assure les missions définies par le code du tourisme et par la convention d'objectifs et de moyens co-signée avec CCA. Doté d'un budget à hauteur de 894 000€. L'effectif du personnel permanent est de 16 personnes.</p> <p>Le territoire de CCA est donc doté d'une offre touristique attractive et d'une organisation touristique désormais structurée.</p> <p>Afin de porter une véritable politique de développement touristique efficace dans son offre, son développement et son attractivité, clarifier et structurer son action touristique, CCA souhaite engager une réflexion pour définir et</p>

	<p>mettre en œuvre un schéma (ou stratégie) de développement touristique au service de sa destination.</p> <p>L’élaboration et la validation d’un schéma (ou stratégie) de développement touristique et d’un plan d’actions opérationnel qui en découle permettront de : planifier le développement touristique local à moyen long terme, disposer d’un cadre de référence permettant d’orienter les initiatives et d’optimiser les investissements publics et privés, mieux répondre aux besoins des clientèles touristiques actuelles et futures et rester compétitif sur un marché fortement concurrentiel, développer l’attractivité globale du territoire en garantissant un cadre de vie de qualité.</p> <p>Action n°16</p> <p>La randonnée constitue l’activité phare du tourisme de plein air. Accessible à tous, elle est la première activité sportive des Français en vacances. Les enquêtes auprès de la clientèle touristique du Finistère font apparaître très distinctement la découverte du milieu naturel comme la principale raison du choix du département comme destination de vacances. Les sites naturels, l’environnement et le cadre de vie sont prioritairement plébiscités et la promenade s’inscrit en tête des activités pratiquées par nos visiteurs.</p> <p>Pour ces raisons la randonnée devient, depuis quelques années, une demande locale et touristique importante auprès des collectivités et des offices de tourisme. Ce constat s’affirme d’autant plus en 2020, année inédite devant faire face à une crise sanitaire sans précédent. En effet, cet été, les activités de plein-air ont été particulièrement demandées par les visiteurs et les locaux. Elles portaient majoritairement sur les randonnées cyclos et pédestres.</p> <p>L’organisation de la randonnée représente donc un véritable enjeu pour l’image et la fréquentation du territoire de CCA. Son territoire dispose de précieux atouts à même d’attirer de nombreux pratiquants : le GR34, la voie verte n°5, la véloroute V45 et un réseau de plus de 300 km de sentiers d’itinéraires de promenade et randonnée.</p> <p>Actuellement la compétence randonnée est partagée entre CCA et ses communes. Les domaines d’intervention sont nombreux : création d’itinéraires, balisage, entretien, aménagements, promotion, commercialisation, valorisation des patrimoines naturel et culturel…</p> <p>Afin de proposer une offre de qualité et répondre aux attentes des randonneurs (visiteurs et locaux), il convient de clarifier les domaines et la répartition des compétences de chacun et de partager une stratégie commune sur la randonnée inscrite dans un schéma communautaire de la randonnée.</p>
Partenaires	<p>Action n°15</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les communes membres ● L’OT communautaire de Concarneau à Pont-Aven. Il est composé de 5 Bureaux d’Information Touristique à Concarneau, Trégunc, Névez, Pont-Aven et Rosporden ● Les socioprofessionnels du tourisme du territoire ● Quimper Cornouaille Développement (QCD). Le territoire communautaire est inscrit dans la destination touristique Quimper Cornouaille, pilotée par QCD. ● CRT de Bretagne ● Finistère 360° ● Sensation Bretagne

	<p>Action n°16</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les communes membres ● Le conseil départemental du Finistère ● Le Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre ● Le Comité Départemental de la Fédération Française de Cyclotourisme ● Le Comité Départemental de Tourisme Equestre du Finistère ● L'Office de Tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven ● Les associations de randonnée du territoire
Coût prévisionnel	<p>Action n°15</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Temps agent ● Afin de se donner les moyens d'un schéma porteur de réussite et afin de garantir à son contenu la plus grande adéquation avec les objectifs fixés par CCA, il pourra/sera être/proposé de recourir à un/des bureaux d'études extérieurs spécialisés pour une prestation d'accompagnement pour tout ou partie de la mission. Le coût prévisionnel s'élèverait, pour une dépense de fonctionnement, à hauteur de 45 000€ HT au maximum <p>Action n°16</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Temps agent ● Afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement ponctuel dédié à un besoin spécifique portant sur l'étude d'une composante au schéma, le recours à un bureau d'études extérieur spécialisé pourra être possible. Le coût prévisionnel s'élèverait, pour une dépense de fonctionnement, à hauteur de 15 000€ HT au maximum / an. <p>Afin de se donner les moyens de la mise en œuvre du schéma, le coût prévisionnel s'élèverait, pour une dépense d'investissement, à hauteur de 10 000€ HT au maximum / an.</p>
Plan de financement	<p>Action n°15</p> <p>Ligne budgétaire de CCA « 617-Etudes et recherches », pour un plafond de 45 000€.</p> <p>Subventions envisagées : sollicitation auprès du Conseil régional de Bretagne l'aide relative à « l'Accompagnement 2019-2021 en faveur des 10 Destinations touristiques de Bretagne – Volet 4 – Accompagnement à la montée en compétence collective au service des projets de destination »</p> <p>Action n°16</p> <p>Ligne budgétaire de CCA « 617-Etudes et recherches ».</p> <p>Subventions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● sollicitation auprès du Conseil Départemental du Finistère, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ; ● sollicitation du programme LEADER du FEADER au titre de son accompagnement pour la structuration des activités de pleine nature dans le cadre de la construction d'une destination touristique ; ● sollicitation de la Dotation des Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre des opérations relevant d'une priorité n°2 « création et réhabilitation des chemins littoraux et de randonnée ».
Calendrier	<p>Action n°15</p> <p>En continu 2022 – 2026</p>

	Action n°16 En continu 2021 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Action n°15</p> <p>Dans le cadre du plan d'actions défini par le schéma, chaque axe stratégique retenu proposera des actions accompagnées d'indicateurs de suivi et d'évaluation. A la suite de sa mise en œuvre progressive, chaque indicateur sera étudié et permettra d'évaluer les résultats.</p> <p>Action n°16</p> <ul style="list-style-type: none"> ● nombre de circuits inscrits au PDIPR ; ● nombre de nouveaux circuits créés ; ● nombre de projets identifiés sur le territoire ; ● linéaire total en kilomètre de l'offre en chemins de randonnée ; ● nombre de connexions entre circuits.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA AGGLOMERATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°7

Développement numérique

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°1 : Rayonnement/développement	
Axe n°7 : faire du numérique un accélérateur d'attractivité	<p>Actions n°17 : Favoriser les nouveaux modes de travail pour renforcer l'attractivité résidentielle et professionnelle du territoire</p> <p>Action n°18 : Poursuivre les efforts de résorption de la fracture numérique</p> <p>Action n°19 : Développer les services numériques sur le territoire</p> <p>Action n°20 : Accompagner et promouvoir les nouveaux usages numériques</p>
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération
Description de l'action	<p>Action n°17</p> <p>Pour favoriser les nouveaux modes de travail et ainsi renforcer l'attractivité résidentielle et professionnelle du territoire, CCA entend poursuivre le déploiement de la fibre et des infrastructures, notamment pour l'accès aux nouveaux usages numériques (télétravail, télésanté, culture, éducation, accès aux droits...). Une image d'excellence territoriale dans le numérique sera recherchée et pourra trouver un appui dans l'organisation d'évènements spécialisés (ex. forum européen de l'intelligence artificielle).</p> <p>Action n°18</p> <p>Dans la continuité des efforts menés ces dernières années pour résorber la fracture numérique, la possibilité de s'appuyer sur des « conseillers numériques » intervenant en proximité de la population est une opportunité qui a été saisie par les acteurs du territoire avec la labellisation actuellement de trois structures d'accueil (CCA, la commune de Rosporden et le tiers-lieu KONK AR LAB). La sensibilisation de la population aux risques liés au numérique ainsi qu'à la sobriété numérique sera également l'une des actions majeures de la collectivité dans ce domaine.</p> <p>Actions n°19 et 20</p> <p>En matière de développement des usages et des services numériques, le déploiement coordonné d'applications numériques et la mise à disposition publique de données (« open data ») seront poursuivis au</p>

	sein des collectivités. Les acteurs du territoire seront quant à eux accompagnés dans leurs projets d'innovation et de créativité.
Partenaires	Etat, Région, CD29, Caf, communes , associations (centres sociaux, MJC, Konk Ar Lab)
Coût prévisionnel	<p>Action n°17 A déterminer</p> <p>Action n°18 81000 euros sur 3 ans, renouvelable 3 ans selon dispositif Etat + 81000 euros si aides de l'Etat</p> <p>Action n°19 50000 euros sur 6 ans pour la stratégie numérique et les nouvelles applications</p> <p>Action n°20 90000 euros sur 6 ans</p>
Plan de financement	<p>Action n°17 Pas de financements prévus, selon appel à projets obtenus</p> <p>Action n°18 Etat : 50000 euros sur 3 ans (1 poste conseiller numérique), . Autres budget selon dispositifs d'Etat. Selon les projets du territoire, l' Agglomération, les communes, ou les associations pourront solliciter L'Etat pour d'autres postes de conseillers numériques en fonction des besoins repérés.</p> <p>Action n°19 Sur appel à projets Etat Région, sur enveloppe départementale</p> <p>Action n°20 20 000 euros sur 6 ans sur appel à projets, ou enveloppe départementale ou régionale</p>
Calendrier	<p>Actions n°17 Dès 2021 pour 6 ans</p> <p>Action n°18 2021 à 2023 puis 2023 à 2026 si poursuite du dispositif par l'Etat</p> <p>Action n°19 Dès 2021 pour 6 ans</p> <p>Action n°20 Dès 2021 pour 6 ans</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Actions n°17 A déterminer</p> <p>Action n°18 Evolution des demandes, nombres de situations résolues par an</p> <p>Action n°19</p>

	<p>Publication de la stratégie numérique de CCA, nombre d'actions développées ou accompagnées</p> <p>Action n°20 Fréquentation forum IA, nombre d'acteurs accompagnés</p>
--	---

La Banque des Territoires est en mesure d'accompagner l'action 17 à l'aide de son Prêt au Secteur Public Local (PSPL) qui permet de financer tous les projets de long terme en lien avec les infrastructures numériques. La durée d'amortissement doit être comprise entre 25 et 40 ans maximum, en cohérence avec la durée de vie économique des actifs financés.

A noter que ce prêt permet également de financer toute subvention apportée au syndicat mixte Mégalis dont la Communauté d'Agglomération de Concarneau Cornouaille est membre.

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°8

Mobilités

<i>Références projet de territoire - Orientation stratégique n°2 : Résilience/transitions</i>	
Axe n°1 : favoriser le report modal vers des modes de transports moins émetteurs de GES	Action n°1 : Accompagner techniquement et financièrement les communes pour les aménagements cyclables Action n°2 : Location vélos électriques longue durée Action n°3 : Renforcer la communication / marketing sur les changements de comportement Action n°4 : Gratuité ciblée pour les transports collectifs Action n°5 : Promotion de la gare de Rosporden
Axe n°2 : proposer une solution de déplacement en zone rurale	Action n°6 : Développer les déplacements en zone rurale (covoiturage de proximité, autostop organisés, TAD zonal)
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération (Pôle aménagement, environnement, bâtiments, transport)
Description de l'action	<p>Sur le territoire de CCA, 77% des déplacements quotidiens sont réalisés en voiture individuelle et ce taux monte à 86% pour les déplacements domicile-travail.</p> <p>Les transports représentent ainsi 22% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.</p> <p>D'autre part, l'étalement urbain et la faible densité de certains secteurs du territoire génèrent des problèmes d'isolement et d'accès aux services pour certains habitants.</p> <p>Ces caractéristiques territoriales nécessitent donc de penser le parcours usagers en intégrant les notions de multimodalités et d'intermodalités.</p> <p>Les actions inscrites à ce projet traitent ainsi de l'ensemble des modes alternatifs possibles à la voiture individuelle et à adapter sur les 9 communes :</p> <p><u>Actions promotion du vélo</u></p> <p>Action n°1</p>

	<p>Un schéma des modes doux à l'échelle de CCA a été validé en 2015. Il a permis de définir les tronçons cyclables à aménager. Il a été actualisé en 2020 afin de déterminer les priorités pour le mandat. Les travaux d'aménagement cyclable relèvent de la compétence voirie des communes. CCA accompagne les communes par le versement d'un fonds de concours. A ce jour, 60 kms d'aménagements cyclables existent sur le territoire. Afin de sécuriser la pratique du vélo, cette action vise à une augmentation de 50% des tronçons aménagés.</p> <p>Action n° 2</p> <p>Le vélo à assistance électrique (VAE) permet de se déplacer plus facilement sur de plus grandes distances et sur des terrains vallonnés. Il est particulièrement adapté au territoire de CCA. Le coût d'achat d'un VAE peut être conséquent pour certains habitants. La location longue durée à prix abordable permettra donc aux habitants du territoire de tester un VAE dans leur quotidien pendant plusieurs mois avant d'envisager l'achat d'un vélo.</p> <p><u>Accompagnement aux changements de comportement</u></p> <p>Action n°3</p> <p>CCA souhaite amplifier les actions de marketing et de communication auprès des habitants pour accompagner le changement de comportement et une appropriation des solutions de mobilité proposées dans ce projet.</p> <p><u>Action promotion Transports collectifs/Intermodalité</u></p> <p>Action n°4</p> <p>Le ticket unitaire du réseau Coralie est actuellement à 1€/trajet. Dans une optique de report modal de la voiture vers les transports collectifs, une gratuité ciblée peut être un levier pour inciter les habitants à tester les bus et cars du réseau.</p> <p>Action n°5</p> <p>La gare de Rosporden est la porte d'entrée du territoire. CCA a réalisé en 2020 et 2021 les travaux d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de la gare. Cette action vise à renforcer l'attractivité de la gare au cours du mandat à venir.</p> <p>Action n°6</p> <p>L'étalement urbain ne permet pas au réseau classique de transport collectif de desservir l'ensemble des secteurs du territoire. Des usagers peuvent donc être confrontés à des problématiques d'accès au point d'arrêt le plus proche (problème du 1^{er} ou dernier kilomètre). Cette action vise donc à développer d'autres modes de transport collectif en complément de ceux déjà existants : il s'agit ici du covoiturage, de l'auto-stop ou de transport à la demande.</p>
Partenaires	- Les communes font partie intégrante du projet, à la fois en tant

	<p>que maîtres d'ouvrage pour les aménagements cyclables, ainsi qu'en tant que relais pour les actions de sensibilisation auprès des habitants. Partenariat acquis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le département : financement et/ou maîtrise d'ouvrage sur les aménagements cyclables. Partenariat à discuter - Le délégataire en charge du réseau de transport collectif (groupement Ideabus). Partenariat contractuel - La SNCF dans le cadre de la promotion de la gare de Rosporden. Partenariat à renforcer - Le tissu associatif du territoire : relais de CCA sur les actions de changement de comportement. Partenariat à co-construire.
Coût prévisionnel	<p>Action n°1 200K€/an de fonds de concours versé aux communes</p> <p>Action n°2 80K€ d'investissement pour l'acquisition des vélos, 5K€/an de dépenses de fonctionnement</p> <p>Action n°3 Création d'un poste, 60K€/an de dépenses de fonctionnement (charge de personnel et actions de communication)</p> <p>Action n°4 Montant de dépenses (perte de recettes commerciales) à définir selon la gratuité ciblée</p> <p>Action n°5 1K€/an de dépenses de communication</p> <p>Action n°6 20K€/an de dépenses de fonctionnement (communication, financement des prestataires)</p> <p>Montant total investissement 2022 – 2026 : 1,08M€ Montant total fonctionnement 2022 – 2026 : 430K€</p>
Plan de financement	<p>Action n°1 Budget principal de CCA pour le fonds de concours. Les communes en tant que maître d'ouvrage pourront solliciter les Appels à projets de l'état sur les aménagements vélo, les fonds européens, la DSIL.</p> <p>Action n°2 A mobiliser : AAP Vélos, DSIL pour la partie investissement. Recettes commerciales liées à la location.</p> <p>Action n°3 A mobiliser : accompagnement financier à la création d'un poste mobilité auprès de l'ADEME, AAP TENMOD de l'état, contrat avec département et région ;</p> <p>Action n°4</p>

	<p>Budget annexe Transport de CCA</p> <p>Action n°5 Budget annexe Transport de CCA</p> <p>Action n°6 Budget annexe Transport de CCA. A mobiliser : AAP TENMOD de l'état, contrat avec département et région</p>
Calendrier	<p>Action n°1 Mise en œuvre sur le mandat 2022 - 2026</p> <p>Action n°2 Consultation pour acquisition VAE et contrat de maintenance 1^{er} semestre 2022. Mise en place du service à partir de septembre 2022</p> <p>Action n°3 Vote du projet de territoire en septembre 2021, phase de recrutement fin 2021. Lancement des opérations de marketing à partir du 1^{er} trimestre 2022</p> <p>Action n°4 Vote du projet de territoire en septembre 2021, calendrier à préciser selon gratuité ciblée retenue.</p> <p>Action n°5 Mise en œuvre annuelle sur le mandat 2022 - 2026</p> <p>Action n°6 Vote du projet de territoire en septembre 2021, phase d'étude préalable sur les services à développer. Développement dès 2022 ou en septembre 2024 dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation du réseau Coralie</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Action n°1 Kms d'aménagements cyclables réalisés</p> <p>Action n°2 Nombre de VAE loués chaque année</p> <p>Action n°3 Nombre de personnes contactées lors des animations, Evolution des parts modales sur le territoire</p> <p>Action n°4 Nombre de nouveaux usagers sur le réseau Coralie</p> <p>Action n°5 Fréquentation gare de Rosporden</p>

	Action n°6 Nombre d'usagers du service mis en place
--	--

La Banque des Territoires est en mesure d' accompagner les actions 1 et 6 en mobilisant son offre de financements sur fonds d' épargne, en particulier le Mobiprêt. Ce produit bénéficie d' une tarification bonifiée et permet de financer tous types de projets concourant à l' amélioration des mobilités du quotidien, qu' ils concernent les personnes ou les marchandises :

- Infrastructures de transport intermodal
- Infrastructures favorisant le développement des mobilités actives, décarbonées ou partagées comme les voies cyclables, les aires de covoiturage ou d'autopartage ...

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°9

Habitat

Références projet de territoire

Orientation stratégique n°2 : Résilience/transitions (O2)

Orientation stratégique n°3 : Proximité/citoyenneté (O3)

<p>O2_Axe 3 : massifier la rénovation énergétique des logements</p> <p>O3_Axe 1 : permettre l'accession à la propriété à des prix abordables dans les zones de pression foncière notamment pour les jeunes ménages</p> <p>O3_Axe 2 : faciliter le parcours logement des jeunes sur le territoire en proposant une offre suffisante et adaptée à leurs besoins</p> <p>O3_Axe 3 : favoriser l'émergence de formes d'habitat répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et de foncier</p> <p>O3_Axe 4 : adapter le parc de logements en proximité des services aux besoins des PMR</p>	<p>O2_Action 7 : Mettre en place le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)</p> <p>O2_Action 8 : Amplifier les aides à l'amélioration de l'habitat aux ménages modestes et très modestes dans le programme Home Travaux</p> <p>O2_Action 9 : Renforcer les aides à la rénovation énergétique des logements des primo-accédants dans le programme Home Accession</p> <p>O3_Action 1 : Aides à la création de réserves foncières</p> <p>O3_Action 2 : Mettre en place un dispositif de bail réel solidaire</p> <p>O3_Action 3 : Définir une politique communautaire du logement pour les jeunes</p> <p>O3_Action 4 : Pérenniser et développer les structures d'hébergement des jeunes (auberge de jeunesse, FJT...)</p> <p>O3_Action 5 : Création d'une base de données partagées des logements municipaux</p> <p>O3_Action 6 : Habitat léger : définir la place de l'habitat léger sur le territoire</p> <p>O3_Action 7 : Aider les particuliers à faire des travaux d'adaptation</p> <p>O3_Action 8 : Recenser l'offre de logements adaptés</p>
---	---

Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération (Service aménagement, habitat et développement durable)
Description de l'action	CCA est actuellement engagée dans l'élaboration de son 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) qui s'appliquera sur la période 2023-2029. La plupart des actions inscrites dans la présente fiche seront précisées dans le programme d'actions du PLH :

	<p>O2_Action 7 CCA a mis en place le Point Info Habitat, lieu d'information où les habitants sont mis en relation avec l'interlocuteur le plus à même de les accompagner sur leur question ou leur projet : Soliha pour les travaux relevant de l'OPAH et Réseau Tynéo, plateforme de la rénovation énergétique à l'échelle cornouaillaise. Des moyens supplémentaires seront nécessaires si CCA veut atteindre les objectifs fixés dans le Plan Climat (objectifs de rénovation énergétique multipliés par 3). Une évolution des modalités d'information et d'accompagnement des habitants pourra avoir lieu avec le projet de Maison des Transitions.</p> <p>O2_Action 8 et O3_Action 7 CCA propose aux particuliers le programme Home Travaux (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) grâce auquel ils peuvent bénéficier de conseils et de financement pour réaliser des travaux dans leur logement. Home Travaux permet de financer des travaux de lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique ainsi que pour le maintien à domicile. A compter de 2023, les objectifs en nombre de dossiers d'amélioration énergétique devraient être triplés pour intégrer les objectifs du Plan Climat.</p> <p>O2_Action 9 CCA soutient les primo accédants avec son programme Home Accession. Les ménages peuvent ainsi bénéficier de conseils et d'une subvention pour acheter un logement et le rénover. Il est prévu que CCA prenne en charge la réalisation d'un audit énergétique du logement afin d'inciter davantage de ménages à faire appel à ce programme.</p> <p>O3_Action 1 La maîtrise foncière est la condition pour produire du logement abordable. Des aides aux communes devraient être prévues dans le futur PLH pour faciliter la constitution de réserves foncières et la mobilisation de foncier stratégique pour la réalisation de projets d'habitat. Le PLH 2014-2022 privilégie les acquisitions foncières dans le tissu urbain existant. Les travaux en cours sur le PLH 2023-2029 devront amplifier les actions de production de logements dans le tissu urbain existant en lien avec le programme Petites villes de demain et l'élaboration de l'opération de revitalisation du territoire.</p> <p>O3_Action 2 L'augmentation des prix du foncier et la concurrence du logement saisonnier et de la résidence secondaire empêche les actifs et ménages modestes d'accéder à la propriété. CCA souhaite développer une offre en bail réel solidaire pour disposer d'une offre abordable pérenne.</p> <p>O3_Action 3 L'accès au logement est difficile pour les jeunes. Il y a peu d'offres en locatif privé. Les délais d'obtention d'un logement public sont souvent incompatibles avec leurs attentes. Un travail sur les besoins en logements des jeunes en fonction de leur profil (stagiaires, étudiants, actifs, seul / en couple, avec ou sans ressources...) est en cours dans le cadre du PLH.</p> <p>O3_Action 4 La demande des jeunes est forte et les structures existantes ne peuvent répondre à</p>
--	--

	<p>toutes les sollicitations. Un travail partenarial sera mené au 2nd semestre 2021 pour identifier les moyens de pérenniser et de développer les structures d'hébergement (auberge de jeunesse, FJT...)</p> <p>O3_Action 5 En complément du parc locatif public, certaines communes disposent de logements communaux. Un recensement de ces logements, de leurs caractéristiques et de leur disponibilité sera effectué.</p> <p>O3_Action 6 Les attentes des ménages évoluent et beaucoup souhaitent un habitat plus vertueux en termes de consommation énergétique, d'imperméabilisation des sols, d'intégration paysagère. Des réflexions seront menées dans le cadre de l'élaboration du PLH pour définir la place de l'habitat léger et voir s'il peut constituer une réponse à la pénurie d'offre abordable.</p> <p>O3_Action 8 Le vieillissement de la population génère une demande forte en logements adaptés et accessibles. Un recensement est effectué chaque année auprès des organismes HLM et devra être renforcé pour disposer d'une connaissance complète du parc de logements et identifier les secteurs peu dotés en logements adaptés.</p>
Partenaires	<p>O2_Action 7 Réseau Tynéo, ADIL, Soliha (opérateur OPAH 2021-2023), association Approche Eco-Habitat, CAUE...</p> <p>O2_Action 8 et O3_Action 7 Département, Anah, Soliha ...</p> <p>O2_Action 9 ADIL, Réseau Tynéo, Soliha...</p> <p>O3_Action 1 Communes, organismes Hlm, EPF...</p> <p>O3_Action 2 : Département, organismes Hlm...</p> <p>O3 Actions 3 et 4 Mission locale, URHAJ, Fondation Massé-Trévidy (gestionnaire FJT Concarneau), Auberge de jeunesse, espaces jeunes des communes.</p> <p>O3_Action 5 Communes...</p> <p>O3_Action 6 Communes, QCD (en charge de l'élaboration du PLH), CAUE, associations...</p> <p>O3_Action 8 Communes, organismes Hlm...</p>
Coût prévisionnel	<p>O2_Action 7 30 000 € (fonctionnement) seront nécessaires à partir de 2022 pour renforcer le service en complément du budget consacré par QCD.</p>

	<p>O2_Action 8 et O3_Action 7</p> <p>Actuellement le coût de l'OPAH est de 105 k€ HT en fonctionnement (suivi / animation) et de 84 k€ en investissement (aides aux travaux pour les propriétaires). A partir de 2023, avec l'augmentation des objectifs pour intégrer les dispositions du Plan Climat, le coût passera à 200 k€ HT en fonctionnement et 135 k€ en investissement</p> <p>O2_Action 9</p> <p>Le coût annuel de Home Accession est de 100 k€ en investissement (subventions aux primo-accédants) et environ 5 k€ en fonctionnement (pré-instruction des dossiers par l'ADIL). Le coût sera augmenté de 22 k€ à partir de 2022 pour la prise en charge par CCA des audits énergétiques.</p> <p>O3_Action 41</p> <p>En moyenne, le PLH actuel prévoit 375 k€ d'aides aux communes et aux organismes Hlm pour les acquisitions foncières et production de logements. Les modalités d'aides seront revues dans le nouveau PLH.</p> <p>O3_Action 2</p> <p>Une enveloppe estimative annuelle de 150 k€ est envisagée pour cette action. Elle devra être précisée après la finalisation des travaux du Département sur la création d'un Organisme de Foncier Solidaire.</p> <p>O3 Actions 43 et 44</p> <p>Une enveloppe de 28 k€ HT est envisagée en 2022 pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Les éventuelles aides à l'investissement seront à définir dans le PLH 2023-2029</p> <p>O3_Action 5 (logements municipaux), 46 (habitat léger) et 48 (logements adaptés) : Pas de financements spécifiques / Réalisé en interne et dans le cadre de partenariats existants</p>
Plan de financement	<p>O2_Action 7</p> <p>PLRH financé par le SARE. Utilisation des bureaux du Point Info Habitat pour les rdv avec les particuliers.</p> <p>O2_Action 8 et O3_Action 7</p> <p>Financement à hauteur de 80 % maximum du suivi / animation de l'OPAH par le Département sur les crédits de la délégation des aides à la pierre et sur ses fonds propres. Mise à disposition d'un bureau au Point Info Habitat pour l'opérateur.</p> <p>O3 Actions 3 et 4</p> <p>Plan de financement à étudier en fonction du type d'étude à réaliser.</p> <p>O2_Action 9 (Home Accession), O3_Action 1 (réserves foncières), O3_Action 2, O3_Action 5 (logements municipaux), O3_Action 6 (habitat léger) et O3_Action 8 (logements adaptés) : Pas de subvention attendue</p>
Calendrier	<p>O2_Action 7</p> <p>Etude préfiguration de la Maison des Transitions à mener pour les éventuelles évolutions du SPPEH (voir fiche II-11). Discussions avec Quimper Cornouaille Développement en 2021 pour l'évolution de la PLRH Tynéo en 2022.</p>

	<p>O2_Action 8 et O3_Action 7 OPAH 2021-2023 en cours. Projet de poursuivre l'opération sur 2 années supplémentaires : Affermissement des tranches optionnelles du marché public avant le 31 août 2022 et signature d'un avenant de prolongation avec le Département, délégataire des aides à la pierre</p> <p>O2_Action 9 Recrutement d'un ou plusieurs prestataires pour la réalisation des audits énergétiques. Consultation des entreprises (procédure adaptée) fin 2021 / début 2022.</p> <p>O3_Action 1 Poursuite du dispositif de financement actuel jusqu'en avril 2022 (fin de la prorogation du PLH). Mise en place d'un dispositif transitoire jusqu'à l'adoption du nouveau PLH prévu début 2023</p> <p>O3_Action 2 Participation de CCA aux travaux menés par le Département sur la création d'un Organisme de Foncier Solidaire</p> <p>O3 Actions 3 et 4 Organisation d'une réunion avec les partenaires potentiels au 2nd semestre 2021 pour intégrer des éléments dans le programme d'actions du PLH 2023-2029</p> <p>O3_Action 5 Travail à réaliser au 2nd semestre 2021 pour intégrer les éléments dans le diagnostic du PLH</p> <p>O3_Action 6 Réflexions en ateliers PLH au 2nd semestre 2022. Validation du programme d'actions du PLH prévu au 1^{er} semestre 2022</p> <p>O3_Action 8 Travail réalisé annuellement au moment de la réalisation du rapport d'accessibilité</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>O2_Action 7 Nombre de personnes venues se renseigner pour leur projet, nombre de personnes réalisant des travaux d'amélioration énergétique, nombre de projets utilisant des matériaux biosourcés, montant des travaux réalisés, gains énergétiques générés</p> <p>O2_Action 8 et O3_Action7 Nombre de propriétaires, réalisant des travaux dans leur logement, par type (habitat indigne, précarité énergétique, maintien à domicile), montant des travaux réalisés, gains énergétiques générés</p> <p>O2_Action 9 Nombre de dossiers financés, gain énergétique projeté</p> <p>O3_Action 1 Superficie des réserves foncières acquises, dont en réinvestissement urbain, potentiel de logements réalisables</p>

	<p>O3_Action 2 Nombre de ménages ayant pu bénéficier d'une accession à la propriété en BRS</p> <p>O3_Actions 3 et4 Nombre de jeunes bénéficiant des solutions de logement proposées sur CCA, nombre et motifs des demandes non abouties</p> <p>O3_Action 5 Nombre de logements municipaux disponibles</p> <p>O3_Action 6 Nombre de logements autorisés en habitat léger, superficie des parcelles mobilisables pour l'habitat léger</p> <p>O3_Action 8 Nombre de logements adaptés par commune et évolution</p>
--	---

Pour aller plus loin en matière de politique de l'habitat : une étude sur la vacance des logements

CCA, lauréate du plan national de lutte contre les logements vacants, va réaliser une étude approfondie sur le sujet. A l'échelle de CCA, le taux est de 12 %, soit 3 800 logements. 25 % de ces logements sont vacants depuis plus de 5 ans, soit 965 logements. La commune de Pont-Aven a le taux de vacance le plus élevé en raison d'une problématique de vacance au-dessus des commerces. La remise sur le marché de logements vacants constitue une des réponses à la pénurie de logements sur l'agglomération, tant sur les communes littorales que sur les communes du nord de CCA. De plus, 3 communes de CCA : Concarneau, Rosporden et Trégunc, sont soumises à l'obligation de disposer de 20 % de logements sociaux dans leur parc de résidences principales. L'objectif n'est pas atteint sur les communes de Rosporden et Trégunc. C'est pourquoi la reconquête du parc vacant doit contribuer à augmenter le parc locatif à l'année sur CCA et plus particulièrement à loyer modéré.

Partenaires : Département, Anah, Communes

Coût prévisionnel : le coût de l'étude est estimé à 90 k€ HT

Plan de financement : 50 % de financement de l'Anah sur les crédits de délégation du Département soit 45 000 € attendus

Calendrier :

Septembre 2021 : Lancement de la consultation des entreprises

Décembre 2021 : Envoi de la demande de subvention à l'Anah

Janvier – décembre 2022 : Réalisation de l'étude (Diagnostic et programme d'actions)

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de logements vacants comptabilisés dans les bases de données
- Nombre de logements effectivement vacants au moment du repérage de terrains
- Nombre de propriétaires de logements vacants contactés pendant l'étude
- Potentiel de logements à remettre sur le marché à court, moyen et long terme



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA AGGLOMERATION
CONCARNEAU CORNUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°10

Energies renouvelables dans les équipements communautaires

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°2 : Résilience/transitions

Axes 4 : massifier la production d'énergies renouvelables sur le territoire	Action 10 : Recourir largement aux énergies renouvelables pour les équipements communautaires
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération (pôle aménagement, environnement, bâtiments, transport)
Description de l'action	<p>Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de la démarche Cit'ergie, CCA s'est engagée à contribuer à l'augmentation du recours aux énergies renouvelables en mobilisant son patrimoine.</p> <p>Cette action est engagée historiquement depuis plus de 10 ans : recours au solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire du centre technique communautaire (2007) et de la piscine communautaire Rozanduc (2010) ; organisation avec Quimperlé Communauté d'une filière bois énergie locale pour alimenter en combustible les piscines communautaires (EA Rozanduc en 2010 et Atlantide en 2014), chauffage au bois de l'Hôtel d'agglomération et de l'Écopôle (2013 et 2015).</p> <p>L'action s'est depuis élargie au solaire photovoltaïque : installation d'ombrières photovoltaïques sur le pôle d'échange multimodal de Rosporden (2021), toiture photovoltaïque sur la nouvelle médiathèque à Tourc'h (2021), sur la nouvelle salle omnisports à Rosporden (2022) et création de mini réseaux de chaleurs à partir des chaudières bois des piscines pour chauffer les bâtiments adjacents (salle omnisports à Rosporden et salle de gymnastique à Concarneau).</p>

	<p>Dans le cadre de Conseil en Energie Partagée du SDEF, des réflexions portent sur d'autres bâtiments, au gré des opérations de rénovation ou d'aménagement envisagées mais également sur les propositions d'améliorations énergétiques suite à réalisation de diagnostics actuellement en cours sur le centre de transport et le bâtiment administratif Bayard à Concarneau.</p> <p>Des petits travaux d'amélioration sont également réalisés en continu sur le patrimoine bâti (remplacement d'éclairage en LED, isolation en faux plafond, pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs non équipés, ajustement des programmations horaires chauffage et éclairages extérieurs...)</p> <p>En outre, CCA soutient également le développement des projets portés par des citoyens. A cette fin, le toit de l'hôtel d'agglomération fera l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt à destination d'un collectif citoyen en 2022.</p>
Partenaires	SDEF, Réseau Taranis, ADEME, Energies Bois Sud Cornouaille
Coût prévisionnel	15 000 à 30 000 € / an pour les petits travaux d'amélioration Coûts à estimer pour les projets de travaux liés aux résultats des audits
Plan de financement	Financement à définir selon les projets, possibilité de réaliser des dossiers selon les appels à projets de l'Etat
Calendrier	Présent mandat 2021 à 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantité d'énergie produite par les installations communautaires (kWh / m ² / an) Proportion d'énergies renouvelables dans les approvisionnements

La Banque des Territoires est en mesure de financer avec une tarification bonifiée les investissements en lien avec les énergies renouvelables dans le cadre de son offre sur fonds d'épargne :

- Prêt Relance Verte : ce prêt est dédié au financement des projets d'infrastructures concourant à la transition écologique dans les domaines des énergies renouvelables, de la valorisation des déchets, de la biodiversité ou de la construction de bâtiments passifs
- GPI Ambre : ce prêt permet de financer plus spécifiquement les opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics dont le gain après travaux atteint au moins 30 %

La Banque des Territoires peut également intervenir sur cette action en mobilisant son offre sur fonds propres :

- Le dispositif d'intrating : il permet le financement des projets de rénovation légère des bâtiments publics à engager de court/moyen terme dont le retour sur investissement est inférieur à 13 ans, au moyen d'avances qui sont remboursées par les économies générées par les travaux d'efficacité énergétique réalisés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA AGGLOMERATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°11

Sensibilisation et changement des comportements

Références projet de territoire

Orientation stratégique n°2 : Résilience/transitions (O2)

Orientation stratégique n°3 : proximité/citoyenneté (O3)

<i>O2_Axe 5 : faire évoluer les comportements des habitants et des usagers</i> <i>O2_Axe 6 : développer les politiques en faveur de l'économie circulaire</i> <i>O2_Axe 8 : structurer un service d'information et d'accompagnement des habitants, usagers et entreprises dans les transitions</i> <i>O3_Axe 9 : optimiser, faire évoluer et mettre en œuvre le schéma de collecte et de traitement des déchets</i>	O2_Action 11 : Sensibiliser les habitants et les usagers aux économies d'énergie O2_Action 12 : sensibiliser les habitants et les usagers aux économies d'eau potable O2_Action 13 : développer les actions de prévention déchets auprès des différents publics O2_Action 14 : Développer les boucles d'économie circulaire sur le territoire de CCA O2_Action 19 : créer une maison des transitions O3_Action 20 : Mieux informer les usagers et communiquer sur la gestion des déchets
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération (pôle aménagement, environnement, bâtiments, transport)
Description de l'action	Le changement de comportement des personnes vers des pratiques plus durables est au cœur des problématiques de transition. La collectivité souhaite sensibiliser et accompagner ses habitants et usagers dans ce changement et ainsi faciliter la transition du territoire.

CCA est engagée dans deux politiques structurantes en matière de transition : le Plan Climat Air Energie Territorial / Cit’ergie dont la finalité première est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés / Territoire Econome en Ressources qui a vocation à réduire la production de déchets et à valoriser le recyclage et le réemploi.

Dans ce cadre, CCA souhaite mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d’accompagnement sur les thématiques ciblées par ces démarches : l’énergie, l’eau potable, et la prévention des déchets. Il s’agit également de développer des boucles d’économie circulaire pour commencer à changer de paradigme vis-à-vis de la production de déchets. Enfin, CCA prévoit de renforcer ses services d’accompagnement grâce à la mise en réseau des acteurs compétents sur ces sujets ainsi que celui des mobilités dans une maison des transitions qui serait une évolution de l’Ecopôle existant depuis 2015.

O2_Action 11

Il s’agit de sensibiliser les habitants aux écogestes en matière d’économies d’énergie (habitat, mobilités, modes de consommation...). C’est une des actions prévues dans le cadre du PCAET 2022 – 2027 (adoption prévue en mars 2022). L’ambition est de sensibiliser 20 % de la population d’ici 2027. Les actions de sensibilisation seront effectuées dans le cadre de la maison des transitions.

O2_Action 12

Il s’agit de sensibiliser les habitants, les collectivités, les industriels, les autres gros consommateurs aux écogestes en matière d’économies d’eau (modes de consommation, récupération d’eaux pluviales, matériel hydroéconomique, process, ...). C’est une des actions prévues dans le cadre du Schéma Directeur Eau Potable de CCA (adoption prévue fin 2021).

O2_Action 13

Il s’agit de sensibiliser les habitants aux pratiques de prévention des déchets ménagers, dans l’objectif de réduire les tonnages produits sur le territoire, notamment les ordures ménagères résiduelles. Les objectifs du TER et du PLDPMA prévoient une réduction d’1% par an des tonnages d’OMR d’ici 2025.

O2_Action 14

En complément des actions du PLPDMA qui s’orientent principalement vers les ménages, les actions du TER visent les entreprises et les administrations, en voulant notamment développer les filières et les boucles locales d’économie circulaire : promotion du réemploi, valorisation de la biomasse (biodéchets et végétaux), synergies interentreprises, diagnostics d’établissements, éco-exemplarité, etc.

	<p>O2_Action 19 Sur la base de l'Ecopôle, centre de ressource à vocation régionale sur l'écoconstruction et l'habitat durable créé en 2015, il s'agit de fonder un réseau des acteurs des transitions pour élargir les champs de travail de l'Ecopôle. Une étude menée en 2021 et 2022 permettra d'en définir le périmètre, la gouvernance et le fonctionnement. La « maison des transitions » sera dotée d'une petite équipe d'animation du réseau, qui assurera aussi une part de sensibilisation et d'accompagnement des habitants.</p> <p>O3_Action 20 Les comportements vertueux des usagers peuvent être encouragés par une meilleure connaissance du fonctionnement des processus de gestion et de valorisation des déchets et une approche des coûts. Le service a développé depuis plusieurs années une comptabilité analytique qui pourrait être utilement mise à contribution.</p>
Partenaires	<p>O2_Action 11 Réseau Tynéo, associations, département (SDIME), bailleurs sociaux, chambres consulaires...</p> <p>O2_Action 12 Un groupe de travail est en place avec Quimperlé Communauté dans le cadre d'un Mémoire de Fin d'Etudes. Il regroupe pour l'instant le SDEF, la CCI, la Chambre d'agriculture, les Collectivités (CCA, QC, Département) et pourrait inclure aussi des associations (Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne, CLCV, etc),</p> <p>O2_Action 13 Symeed, VALCOR, associations partenaires (CLCV, MJC, etc.)</p> <p>O2_Action 14 ADEME (financeur), Symeed, VALCOR, chambres consulaires, office de tourisme, ADESS</p> <p>O2_Action 19 Services CCA (déchets, transports, habitat, eau, économie...), associations engagées dans les transitions, Réseau Tynéo, communes de CCA, entreprises...</p> <p>O3_Action 20 Symeed, VALCOR, ADEME</p>
Coût prévisionnel	<p>O2_Action 11 Dépenses d'animation et de communication (fonctionnement, hors RH) : 15 000 € / an pendant 5 ans (2022-2026).</p> <p>O2_Action 12 Dépenses d'animation et de communication (fonctionnement, hors RH) :</p>

	<p>30 000 € / an pendant 5 ans (2022-2026).</p> <p>O2_Action 13 300 000 € sur 6 ans (2019-2025) en dépenses de fonctionnement</p> <p>O2_Action 14 350 000 € sur 3 ans (2021-2024) en fonctionnement, investissement à définir selon les choix des élus notamment pour le tri à la source des biodéchets, la déchèterie de nouvelle génération et la ressourcerie.</p> <p>O2_Action 19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étude de préfiguration (fonctionnement, RH incluses) : 40 000 € • fonctionnement (RH) : 50 000 € en 2022 puis 100 000 € par an à partir de 2023. 5000 € en investissement en 2022 (postes de travail). <p>O3_Action 20 Coûts intégrés aux dépenses de fonctionnement du service</p>
Plan de financement	<p>O2_Action 11 Dépenses d'animation et de communication (fonctionnement, hors RH) : 15 000 € / an pendant 5 ans (2022-2026). Recettes attendues de l'ADEME via la part « communication » de 2 aides « changement de comportement » (cf. action 40).</p> <p>O2_Action 12 Recettes attendues de 20 à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (et département ?)</p> <p>O2_Action 13 Financement intégré au budget OM. Demandes de subventions à venir sur le volet compostage auprès de l'ADEME</p> <p>O2_Action 14 Dans le cadre du dispositif TER, soutien au poste ADEME (144 000 € sur 3 ans sur deux postes) + soutien aux actions de communication (max 20 000 €/ an) + 15 000 € aide à l'installation (inv) Aides ADEME complémentaires sur le volet tri à la source des biodéchets : soutien étude (70% des dépenses) + aide aux dépenses d'investissement de collecte et de gestion de proximité (achat de bacs et de bio-seaux, bennes adaptées, etc.) Mobilisation des autres aides ADEME, DTER et Région possibles pour la création d'une déchèterie nouvelle génération à Concarneau et la mise en place d'une ressourcerie, etc.)</p> <p>O2_Action 19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étude de préfiguration (fonctionnement, RH incluses) : 20 000 € en 2021, 20 000 € en 2022. Recette attendue de l'ADEME (AAP mobilisons les Bretons pour les transitions) : 28 000 €.

	<ul style="list-style-type: none"> fonctionnement (RH) : 50 000 € en 2022, 100 000 € par an à partir de 2023. 5000 € en investissement en 2022 (postes de travail). Recettes attendues de l'ADEME : 2 x 24 000 € / an pendant 3 ans (2 aides aux changements de comportement (droit commun) pour les postes créés). <p>O3_Action 20 Pas de co-financements</p>
Calendrier	<p>O2_Action 11 Mise en œuvre à partir de 2022, après validation du PCAET et après mise en place de la maison des transitions</p> <p>O2_Action 12 Mise en œuvre à partir de 2022, après validation du Schéma Directeur Eau Potable de CCA</p> <p>O2_Action 13 Etude en 2019-2020 > vote en décembre 2020 et plan d'actions de 2021 à 2025</p> <p>O2_Action 14 Etude en 2019-2020 > vote en décembre 2020 et plan d'actions de 2021 à 2024. Etude biodéchets lancée en 2021 avec investissements à réaliser en 2022-2023</p> <p>O2_Action 19 <ul style="list-style-type: none"> étude de préfiguration : AO : septembre 2021, étude d'octobre 2021 à juin 2022 ouverture de la maison des transitions : second semestre 2022 </p> <p>O3_Action 20 Durée du mandat</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>O2_Action 11 Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation</p> <p>O2_Action 12 Comparaison 2020-2026 des dotations hydriques m3 /an par type ou abonnés spécifiques</p> <p>O2_Action 13 Indicateurs précisés dans le PLPDMA</p> <p>O2_Action 14 Indicateurs précisés dans le TER</p> <p>O2_Action 19</p>

	<p>Nombre de personnes fréquentant la maison des transitions ; nombre de dossiers d'accompagnement ouverts.</p> <p>O3_Action20</p> <p>Nombre d'appels et de réponses apportées aux usagers, nombre d'actions de communication</p>
--	---



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°12

Préservation de la biodiversité

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°2 : Résilience/transitions	
Axes 7 : préserver la biodiversité ordinaire et remarquable	Action 16 : Sensibiliser les publics au travers des actions d'éducation à l'environnement Action 17 : Renforcer la connaissance de la biodiversité du territoire et préserver la biodiversité
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération (pôle aménagement, environnement, bâtiments, transport)
Description de l'action	<p>La biodiversité est un enjeu majeur pour les collectivités locales : sa préservation, sa restauration, sa mise en valeur ainsi que l'éducation à l'environnement constituent des sujets de préoccupations stratégiques des politiques de transitions.</p> <p>Le projet de territoire de CCA se fait écho de cet enjeu de société en identifiant trois actions dans le champ de la préservation de la biodiversité ordinaire et remarquable :</p> <ul style="list-style-type: none">- sensibiliser les publics au travers des actions d'éducation à l'environnement- renforcer la connaissance de la biodiversité du territoire- préserver la biodiversité et l'environnement <p>Ces engagements sont positionnés au sein du plan d'actions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) porté par CCA, et dont le vote sera proposé au second semestre 2021.</p> <p>Action 16</p> <p>Sensibiliser les publics au travers des actions d'éducation à l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none">- Maintien des activités d'éducation à l'environnement auprès du public scolaire- Maintien des activités de sorties nature auprès des habitants et des visiteurs

	<p>A ce titre, une convention avec Bretagne Vivante court jusqu'à fin 2022.</p> <p>Action 17 Renforcer la connaissance de la biodiversité du territoire et préserver la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec l'Observatoire pour l'Environnement en Bretagne (OEB) - Diagnostic de la trame verte et bleue et de la trame noire dans le cadre des études du SCOT pour transposition dans les PLU - Mise en réseau des ABC portés par les communes - Mise en œuvre des actions recommandées par les ABC, dans les sites ou les actions relevant de la compétence communautaire - Mise en œuvre des actions de préservation dans les projets d'aménagement de CCA (constructions, réhabilitations, aménagement de zones)
Partenaires	<p>Action 16 Bretagne Vivante, autres associations locales (Cap vers la Nature, etc.)</p> <p>Action 17 Bretagne Vivante, communes, OFB, etc.</p>
Coût prévisionnel	<p>Action 16 90 000 € / an pour la réalisation des animations</p> <p>Action 17 15 000 € / an pour la réalisation d'actions de mise en valeur ou de préservation</p>
Plan de financement	<p>Action 16 Financement sur budget principal</p> <p>Action 17 Financement à définir selon les projets, possibilité de faire des dossiers selon les appels à projets de l'Etat</p>
Calendrier	Actions 16 et 17 2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Action 16 Nombre de personnes sensibilisées, nombre d'animations</p> <p>Action 17 Nombre d'aménagements réalisés, nombre d'ABC réalisés ou en cours de réalisation sur le territoire</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°13

Eau potable

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°3 : Proximité/citoyenneté

Axe 10 : sécuriser l'alimentation en eau potable (AEP) dans un contexte de changement climatique	Action 22 : Renforcer la sécurisation de l'approvisionnement en eau sur le territoire Action 23 : Gestion quantitative de la ressource en eau et développement des économies d'eau Action 24 : Maîtriser le prix de l'eau et développer la politique d'aides aux paiements des factures
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération (pôle aménagement, environnement, bâtiments, transport)
Description de l'action	Ces deux actions s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur Eau Potable (SDAEP) de CCA 2022-2031 actuellement en cours (validation fin 2021). Les objectifs chiffrés et moyens financiers ne sont pas encore disponibles à ce jour. Action 22 Elle vise à sécuriser l'alimentation en eau potable de chaque commune actuellement autonome et sans secours en cas de problèmes quantitatif ou qualitatif. L'objet est de mettre en œuvre des travaux pour : <ul style="list-style-type: none">- sécuriser les prises d'eau et leur protection vis-à-vis des risques de pollution accidentelle, criminelle et diffuse- sécuriser les outils de production et de stockage (alimentation électrique de secours, fiabilisation des équipements, sécurité, télégestion...) et les réseaux de distribution (sectorisation, suivi qualité eaux, renouvellement des réseaux stratégiques,...)- interconnecter des unités stratégiques de production/stockage en interne au territoire de CCA et en externe (QC, CCPF, Haute Cornouaille) Action 23 Elle vise à s'adapter au changement climatique et accompagner le développement du territoire grâce à un bilan besoin-ressource équilibré. Aussi les actions consistent à : <ul style="list-style-type: none">- économiser l'eau en améliorant le rendement des réseaux

	<p>(transfert eau brute, eau de service, réseau de distribution)</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner les économies d'eau des consommateurs du territoire (action33), notamment en période estivale et d'étiage (politique tarifaire saisonnière) - Optimiser, développer les ressources actuelles et au besoin prospecter de nouvelles ressources potentielles afin d'équilibrer le bilan besoins-ressources futur.
Partenaires	<p>Un comité de pilotage du SDAEP est en place avec l'ensemble des élus du conseil de l'eau de CCA, les collectivités partenaires (QC), les exploitants (régie, SAUR), les financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), les services de l'Etat (DDTM, ARS).</p> <p>L'objectif est de restituer et valider le Schéma Directeur Eau Potable avant la fin de l'année 2021.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le chiffrage de l'ensemble des actions est prévu dans le cadre du SDAEP mais n'est pas encore disponible à ce jour. Le PPI (2016-2025) actuel prévoyait déjà environ 3.5 M€ HT par an.</p>
Plan de financement	<p>Des financements sont attendus de la part de l'Agence de l'Eau et feront l'objet de demandes particulières selon les modalités du programme en cours de l'Agence.</p>
Calendrier	<p>Lancement du programme d'actions 2022-2031 à partir de Janvier 2022</p> <p>Des Etudes et marchés de travaux sont nécessaires au lancement de la majorité des actions qui sont envisagées.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Suivi annuel du Rendement des réseaux et des Indices Linéaire de Perte (ILP)</p> <p>Mise en place de la politique saisonnière tarifaire</p> <p>Evolution du % de population desservie en AEP qui est interconnectée ou disposant d'une solution de secours en cas d'arrêt de la ressource principale.</p> <p>Mise à jour et suivi a minima une fois tous les 3 ans du bilan besoins-ressources (ajustement des hypothèses et des indicateurs)</p>

La Banque des Territoires est en mesure d'accompagner l'action 22 en mobilisant son offre de financements sur fonds d'épargne, en particulier l'Aquaprêt.

Ce prêt à tarification bonifiée permet de financer tous types d'opérations concourant à l'amélioration des ouvrages liés à la production et la distribution d'eau potable, à la collecte et à l'assainissement des eaux usées, au traitement des eaux pluviales ainsi qu'à la gestion des espaces et milieux aquatiques et à la prévention des inondations, mais également les subventions qui peuvent être accordées dans le cadre desdites opérations.

Ce produit se caractérise par une durée d'amortissement de très long terme pouvant atteindre 60 ans selon la nature de la composante financée. La phase de mobilisation peut par ailleurs atteindre 5 ans si le montage économique de l'opération le justifie.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°14

Assainissement, politiques de l'eau et milieux aquatiques

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°3 : Proximité/citoyenneté

Axe 11 : assainir les eaux usées et protéger les milieux aquatiques de nos bassins versants AEP	Action 25 : Renforcer la gestion de l'assainissement collectif, non collectif et des eaux pluviales en lien avec les enjeux de qualité des milieux et d'usage (baignade, conchyliculture...) Action 26 : Mutualisation possible du volet littoral entre les SAGE du sud Finistère Action 27 : Maintien de l'entretien et de la restauration des milieux aquatiques
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération (pôle aménagement, environnement, bâtiments, transport)
Description de l'action	Action 25 Au regard de l'importance pour notre territoire du classement des eaux de baignade mais aussi de la conchyliculture, cette action s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement (SDEU) de CCA 2024-2033 actuellement en cours de consultation. Les objectifs chiffrés et moyens financiers ne sont donc pas encore disponibles à ce jour mais elle vise à définir une stratégie permettant une gestion optimale des infrastructures existantes et à venir tout en ayant une parfaite connaissance de son patrimoine. Elle vise à : <ul style="list-style-type: none">- s'assurer que ses réseaux et infrastructures de collecte et traitement en assainissement, permettent une desserte et un service global satisfaisants pour ses usagers, en situation actuelle et future, en prenant en compte son développement.- s'assurer que son système de collecte et de traitement en assainissement obéit également aux exigences de sécurité sanitaire, notamment pour les activités littorales (baignade, pêche à pied, conchyliculture...), et pérenniser ceux-ci par une gestion patrimoniale appropriée.

	<p>Action 26</p> <p>Animation et mise en œuvre du SAGE et étude de la mutualisation du volet littoral entre les SAGE du Sud Finistère</p> <p>Depuis 2016, CCA est la structure porteuse du SAGE Sud Cornouaille. A ce titre, elle assure l'animation de la Commission Locale de l'Eau et la mise en œuvre des actions associées pour le compte des 3 EPCI partenaires : CCPF, CCA et QC. Le SAGE, c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un document stratégique sur l'eau qui dispose d'une portée juridique opposable aux décisions administratives et aux documents d'urbanisme - Un lieu de concertation entre les élus et les usagers de l'eau et un espace de coopération entre les 3 EPCI partenaires du SAGE - Des missions d'expertise et de conseils : état des lieux quantitatif de la ressource en eau, étude d'ensablement, ... - Des outils de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques : opération Ici commence la Mer, maquette BV, guide du SAGE, <p>En 2019, dans le cadre de la feuille de route rédigée à la demande de l'Agence de l'Eau, les élus du SAGE Sud Cornouaille se sont engagés sur des objectifs de mutualisation de l'animation littorale avec les SAGE Odet et Ouest Cornouaille. Elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une Commission littoral inter-SAGE pour échanger sur les sujets en commun (réunion une fois par an minimum) - Mutualiser les outils de communication sur des sujets communs - Organiser une réunion politique entre les 3 présidents de CLE afin d'échanger sur les sujets communs <p>Action 27</p> <p>Maintien de l'entretien et de la restauration des milieux aquatiques</p> <p>Depuis 2009, CCA s'est engagée dans une politique volontariste de restauration et d'entretien des cours d'eau. Elle est mise en œuvre selon différentes modalités :</p> <p>Sur le territoire compris dans le SAGE Odet : sous maîtrise d'ouvrage du SIVALODET par des prestataires</p> <p>Sur le territoire compris dans le SAGE Sud Cornouaille :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sur les bassins versants Aven Ster Goz, sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé Communauté : en régie et en partenariat avec les AAPPMA pour l'entretien des cours principaux → Sur les bassins versants Odet-Aven, sous maîtrise d'ouvrage de CCA : en régie et en partenariat avec l'AAPPMA de Pont Aven sur le Moros (depuis 2015) <p>L'année 2022 marque la fin du Contrat territorial des milieux aquatiques ainsi que la fin du partenariat avec la CCPF pour les travaux d'entretien des cours d'eau. Il est néanmoins envisagé de poursuivre les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau - Aménagements des obstacles à la continuité écologique
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression et aménagements de plans d'eau ; travaux de restauration pour restaurer le bon état sur le bassin versant du Dour Ruat
Partenaires	<p>Action 25</p> <p>Un comité de pilotage du SDEU est prévu comme pour l'eau potable avec l'ensemble des élus du conseil de l'eau de CCA, les collectivités partenaires (QC), les exploitants (régie, SAUR), les financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), les services de l'Etat (DDTM, ARS). L'objectif est de restituer et valider le Schéma Directeur Assainissement avant la fin de l'année 2023.</p> <p>Action 26</p> <p>La Commission Locale de l'Eau réunit l'ensemble des acteurs de l'eau (élus locaux, Etat, usagers de l'eau) CCPF et QC (co-pilotage du SAGE), AELB et Région (financeurs), SAGE Odet et Ouest Cornouaille (mutualisation interSAGE)</p> <p>Action 27</p> <p>QC et SIVALODET (MO), AELB + Région + Département (financeurs) + AAPMMA</p>
Coût prévisionnel	<p>Action 25</p> <p>Le chiffrage de l'ensemble des actions est prévu dans le cadre du SDEU mais n'est pas encore disponible à ce jour. Le PPI (2016-2025) actuel prévoyait déjà environ 2.1 M€ HT par an d'investissement sur 10 ans.</p> <p>Action 26</p> <p>120 000 € / an de fonctionnement</p> <p>Action 27</p> <p>165 000 € / an de fonctionnement + participation QC</p>
Plan de financement	<p>Action 25</p> <p>Des financements sont attendus de la part de l'Agence de l'Eau et feront l'objet de demandes particulières selon les modalités du programme en cours de l'Agence</p> <p>Action 26</p> <p>110 000 € / an de recettes (AELB et Région Bretagne + participation de la CCPF et de QC)</p> <p>Action 27</p> <p>102 000 € de recette (AELB + Région + CD29)</p>
Calendrier	<p>Action 25</p> <p>Actions en cours et lancement du programme d'actions issus du SDEU 2024-2033 à partir de Janvier 2024</p> <p>Des Etudes et marchés de travaux sont nécessaires au lancement de la majorité des actions qui sont envisagées.</p> <p>Action 26</p> <p>Réflexion en cours – lancement de la démarche à partir de 2022</p>

	Action 27 Actions en cours – lancement d'un nouveau programme d'actions 2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Action 25 Evolution du Taux de conformité des systèmes d'assainissement collectifs et non-collectifs Evolution de la qualité des eaux de baignade Evolution de la qualité des zones de pêche à pied et conchylicoles</p> <p>Action 26: Nombre de réunions / d'actions portées en commun</p> <p>Action 27 : Nombre de linéaires de cours d'eau entretenus Nombre d'obstacles à la continuité aménagés Nombre de plans d'eau supprimés / aménagés sur le Dour Ruat</p>

La Banque des Territoires est en mesure d'accompagner les actions 25 et 27 en mobilisant son offre de financements sur fonds d'épargne, en particulier l'Aquaprêt.

Ce prêt à tarification bonifiée permet de financer tous types d'opérations concourant à l'amélioration des ouvrages liés à la production et la distribution d'eau potable, à la collecte et à l'assainissement des eaux usées, au traitement des eaux pluviales ainsi qu'à la gestion des espaces et milieux aquatiques et à la prévention des inondations, mais également les subventions qui peuvent être accordées dans le cadre desdites opérations.

Ce produit se caractérise par une durée d'amortissement de très long terme pouvant atteindre 60 ans selon la nature de la composante financée. La phase de mobilisation peut par ailleurs atteindre 5 ans si le montage économique de l'opération le justifie.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA AGGLOMERATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°15

Algues vertes

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°3 : Proximité/citoyenneté

Axe 11 : assainir les eaux usées et protéger les milieux aquatiques de nos bassins versants AEP	Action 28 : Relancer une dynamique d'actions collectives et individuelles dans le PAV (Plan Algues Vertes)
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération Pôle aménagement, environnement, bâtiments, transport
Description de l'action	<p>La Baie de la Forêt fait partie des 8 baies algues vertes en Bretagne sur lesquelles les échouages importants d'algues vertes posent des problèmes sanitaires et environnementaux.</p> <p>Concarneau Cornouaille Agglomération et la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF) sont partenaires depuis 1999 dans les actions préventives de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt. Afin de poursuivre les efforts engagés dans le cadre du 1^{er} plan de lutte contre les algues vertes, les 2 collectivités partenaires se sont engagées dans un second programme d'actions (PLAV2) sur la période 2018-2021. C'est désormais Concarneau Cornouaille Agglomération qui assure l'animation et la mise en œuvre des actions.</p> <p>Action 28 : Relancer une dynamique d'actions collectives et individuelles dans le PAV</p> <p>Dans le cadre du PLAV2, CCA porte des actions individuelles et collectives à destination des agriculteurs et propose des aides financières (Paiements pour Services Environnementaux notamment) pour accompagner les évolutions de pratiques agricoles.</p>

	L'ensemble des partenaires (Etat, AELB, Région et Département) s'est engagé à prolonger le PLAV2 jusqu'en 2027. Il prendra la forme d'un nouveau Contrat de territoire sur la période 2022-2024, renouvelable 1 fois.
Partenaires	CCPF (partenaires), Etat + AELB + Région Bretagne + Département du Finistère (financeurs), Chambre d'Agriculture de Bretagne + organismes de conseils agricoles
Coût prévisionnel	155 000 € / an de fonctionnement + aides directs et indirects de l'Etat attribuées aux agriculteurs via les PSE, MAEC, chantiers collectifs, aides investissements spécial BVAV <u>A noter</u> : l'enveloppe financière pourrait évoluer dans le cadre de la renégociation du Contrat de territoire 2022-2024
Plan de financement	132 000 € / an de recettes (Etat, AELB, Région et Département + participation de la CCPF) <u>A noter</u> : l'enveloppe financière pourrait évoluer dans le cadre de la renégociation du Contrat de territoire 2022-2024
Calendrier	2022-2024 ➔ 2025-2027
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution des concentrations en nitrates Taux d'adhésion des agriculteurs aux dispositifs contractuels



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA AGGLOMERATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°16

Submersion / Inondations

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°3 : proximité/citoyenneté

Axe 12 : prévenir les risques d'inondations terrestres et de submersion marine	Action 29 : Lutter contre les inondations de l'aven : programme de réhabilitation du bocage Action 30 : Renforcer la prévention de la submersion marine sur Concarneau
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération (pôle aménagement, environnement, bâtiments, transport)
Description de l'action	<p>Depuis le 1er janvier 2018, CCA est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).</p> <p>Dans le cadre de la prévention des inondations, CCA prend en charge la gestion des ouvrages de protection existants et les études et travaux nécessaires à l'implantation de nouveaux ouvrages au titre de la GEMAPI ainsi que l'animation et la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). L'information préventive, la culture du risque, la réduction de la vulnérabilité, la gestion des situations de crise restent de la responsabilité des communes.</p> <p>Le territoire de CCA est concerné par deux types d'inondations :</p> <p>Inondations par débordement de cours d'eau sur l'Aven. Un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) a été approuvé le 8 mars 2019 sur les communes de Rosporden et de Pont Aven.</p> <p>Submersion marine sur Concarneau. Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est mis en œuvre depuis 2019 sur la commune de Concarneau porté par la CCPF en partenariat avec CCA et la CCPBS.</p> <p>Action 29</p> <p>Engager un programme de réhabilitation du bocage pour prévenir les inondations sur l'Aven. L'un des leviers envisagés pour réduire les ruissellements sur l'Aven porte sur la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation du bocage de type Breizh Bocage. Cette démarche ne pourra cependant être engagée qu'avec le prochain programme régional prévu début 2023. Au-delà des enjeux liés à l'eau, ce programme présente également un intérêt pour la préservation de la biodiversité (corridors écologiques), la restauration des paysages, la production de bois et le</p>

	<p>stockage de carbone en lien avec les objectifs du PCAET porté par CCA.</p> <p>Action 30</p> <p>Renforcer la prévention de la submersion marine sur Concarneau</p> <p>Afin de faire face aux risques de submersion marine sur la commune de Concarneau, un Programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention 2019-2021 est mis en œuvre en partenariat avec la CCPF (chef de file), la CCPBS et la Ville de Concarneau, selon leurs prérogatives respectives. Il s'agit notamment d'informer le public pour développer la conscience du risque, améliorer la gestion de crise, réduire la vulnérabilité des biens et des personnes et mener les études préalables à l'élaboration d'un programme de travaux et d'aménagements. Afin de finaliser les études en cours, un projet d'avenant est en préparation pour prolonger d'un an la durée de réalisation du PAPI d'intention. S'ensuivra un PAPI complet à partir du 1^{er} janvier 2023.</p>
Partenaires	<p>Action 29</p> <p>Agriculteurs et profession agricole, AELB + Région Bretagne + CD29 (partenaires financiers), SCIC Bois Energie, SIVALODET</p> <p>Action 30</p> <p>CCPF + CCPBS + CCA + Ville de Concarneau (co-pilotage), Etat /fond Barnier + CD29 (partenaires financiers)</p>
Coût prévisionnel	<p>Action 29</p> <p>100 000 € / an de fonctionnement</p> <p>Action 30</p> <p>15 000 € / an de participation au PAPI</p>
Plan de financement	<p>Action 29</p> <p>80 000 € / an de subvention (Europe/ FEADER, Région Bretagne, AELB, CD29)</p>
Calendrier	<p>Action 29</p> <p>Le programme Breizh Bocage pourrait être lancé avec le prochain programme régional prévu en 2023 (lien avec la nouvelle PAC)</p> <p>Action 30</p> <p>Le PAPI d'intention sera prolongé en 2022 par voie d'avenant. Un PAPI complet devrait prendre la suite.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Action 29</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs mobilisés autour de la démarche - Linéaires de haies/talus plantés et /ou entretenus <p>Action 30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation / communication

	- Nombre d'actions de réduction de la vulnérabilité
--	---

La Banque des Territoires est en mesure d'accompagner l'action 29 en mobilisant son offre de financements sur fonds d'épargne, en particulier l'Aquaprêt.

Ce prêt à tarification bonifiée permet de financer tous types d'opérations concourant à l'amélioration des ouvrages liés à la production et la distribution d'eau potable, à la collecte et à l'assainissement des eaux usées, au traitement des eaux pluviales ainsi qu'à la gestion des espaces et milieux aquatiques et à la prévention des inondations, mais également les subventions qui peuvent être accordées dans le cadre desdites opérations.

Ce produit se caractérise par une durée d'amortissement de très long terme pouvant atteindre 60 ans selon la nature de la composante financée. La phase de mobilisation peut par ailleurs atteindre 5 ans si le montage économique de l'opération le justifie.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA GLLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

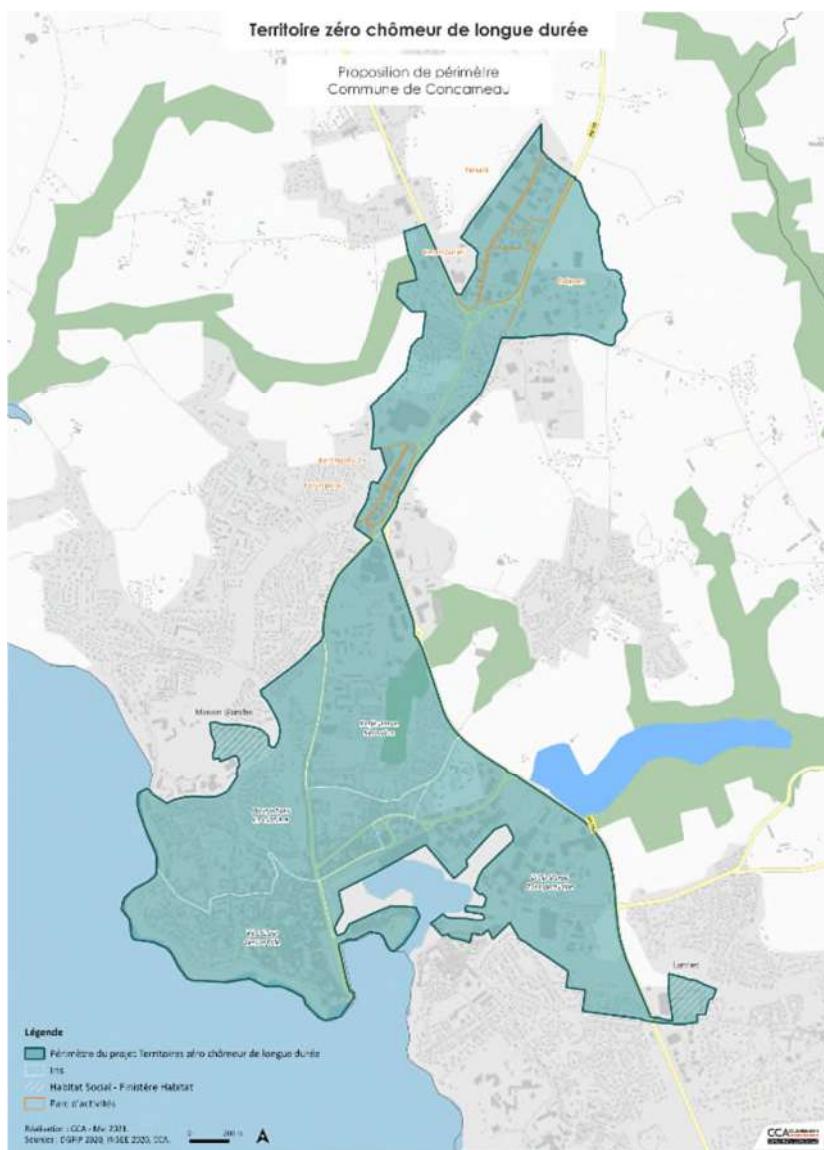
CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°17

Emploi-Insertion « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Références projet de territoire – Orientation stratégique n°3 : Proximité/citoyenneté	
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération
Description de l'action	<p>Préparer la candidature de Concarneau Cornouaille Agglomération au dispositif expérimental « visant à résorber fortement le chômage de longue durée en permettant à des demandeurs d'emploi d'être embauchés en contrat à durée indéterminée par (...) des entreprises de l'économie sociale et solidaire, pour exercer des activités économiques pérennes et non concurrentes de celles déjà présentes sur le territoire. » (dispositif instauré par la Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 et prorogé par la Loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020).</p> <p>Il sera créé un comité local de l'emploi composé de 27 membres répartis en 5 collèges :</p> <ul style="list-style-type: none">> Collège des membres de droit : 9 membres (3 élus de CCA dont le Président, 3 élus de la Ville de Concarneau dont le Maire, 3 représentants de l'association Concarnaggio-TZCLD) ;> Collège des acteurs économiques et des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) : 5 membres ;> Collège des associations partenaires : 5 membres ;> Collège des institutions et des collectivités : 5 membres ;> Collèges des personnes privées d'emploi et/ou des salariés de la future entreprise à but d'emploi : 3 membres.

Le périmètre de l'expérimentation, au sein de la Ville de Concarneau, est déterminé de telle manière qu'il constitue un ensemble géographique d'un seul tenant et de dimension relativement réduite car tous les demandeurs d'emploi de longue durée (en particulier ceux dits de « catégorie A », c'est-à-dire ceux qui sont dépourvus d'emploi mais qui sont à la recherche active d'un contrat de travail quel qu'il soit, inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an) sont censés se voir proposer un emploi stable dans le cadre de l'expérimentation. Le périmètre inclut des zones où la présence de demandeurs d'emploi de longue durée est relativement importante, des quartiers d'habitat social et des entreprises qui seront associées à l'expérimentation.



Les moyens nécessaires à la préparation de la candidature sont essentiellement des moyens d'ingénierie. En accord avec l'association Concarnaggio-TZCLD, il a été

	convenu que CCA se porte candidate au recrutement d'un « Volontaire territorial en administration » sur une période de 18 mois. Le(la) jeune diplômé(e) retenue aura notamment en charge la coordination des travaux du comité local de l'emploi et la mise en place et l'animation d'une cellule-projet qui sera composée de différents collaborateurs de CCA et de la ville de Concarneau, des bénévoles de l'association Concarnaggio-TZCLD ainsi que différents partenaires.																																																																								
Partenaires	Concarnaggio-TZCLD / IDES Ville de Concarneau Département du Finistère Région Bretagne Etat Service public de l'emploi et autres acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?																																																																								
Coût prévisionnel	2021/2022 : 56 975 € 2022/2023 : 20 900 €																																																																								
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Phase 1 - Etudes de faisabilité/ingénierie</th> <th colspan="2">Année 1 (12 mois)</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Besoins</th> <th colspan="2">Ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Charge de mission VTA (salaire brut chargé)</td> <td>32 000,00 €</td> <td>Etat (VTA)</td> <td>10 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Environnement du poste (15% ligne précédente)</td> <td>4 800,00 €</td> <td>Région (30%, plfd 30 000 €)</td> <td>17 092,50 €</td> </tr> <tr> <td>Formation obligatoire</td> <td>10 000,00 €</td> <td>Département (forfait)</td> <td>3 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Collaborateur stagiaire</td> <td>4 500,00 €</td> <td>LEADER</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Environnement collaborateur stagiaire</td> <td>675,00 €</td> <td>Contrat de Ville</td> <td>3 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Frais divers/communication</td> <td>5 000,00 €</td> <td>CCA</td> <td>3 941,25 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Ville Concarneau</td> <td>3 941,25 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DES BESOINS de financement</td> <td>56 975,00 €</td> <td>TOTAL DES RESSOURCES</td> <td>56 975,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Phase 1 - Etudes de faisabilité/ingénierie</th> <th colspan="2">Année 2 (6 mois)</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Besoins</th> <th colspan="2">Ressources</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Charge de mission VTA (salaire brut chargé)</td> <td>16 000,00 €</td> <td>Etat (VTA)</td> <td>5 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Environnement du poste (15% ligne précédente)</td> <td>2 400,00 €</td> <td>Région (30%, plfd 30 000 €)</td> <td>6 270,00 €</td> </tr> <tr> <td>Frais divers/communication</td> <td>2 500,00 €</td> <td>Département (forfait)</td> <td>3 500,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CCA</td> <td>3 065,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Ville Concarneau</td> <td>3 065,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DES BESOINS de financement</td> <td>20 900,00 €</td> <td>TOTAL DES RESSOURCES</td> <td>20 900,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Phase 1 - Etudes de faisabilité/ingénierie		Année 1 (12 mois)		Besoins		Ressources		Charge de mission VTA (salaire brut chargé)	32 000,00 €	Etat (VTA)	10 000,00 €	Environnement du poste (15% ligne précédente)	4 800,00 €	Région (30%, plfd 30 000 €)	17 092,50 €	Formation obligatoire	10 000,00 €	Département (forfait)	3 500,00 €	Collaborateur stagiaire	4 500,00 €	LEADER	15 000,00 €	Environnement collaborateur stagiaire	675,00 €	Contrat de Ville	3 500,00 €	Frais divers/communication	5 000,00 €	CCA	3 941,25 €			Ville Concarneau	3 941,25 €	TOTAL DES BESOINS de financement	56 975,00 €	TOTAL DES RESSOURCES	56 975,00 €	Phase 1 - Etudes de faisabilité/ingénierie		Année 2 (6 mois)		Besoins		Ressources		Charge de mission VTA (salaire brut chargé)	16 000,00 €	Etat (VTA)	5 000,00 €	Environnement du poste (15% ligne précédente)	2 400,00 €	Région (30%, plfd 30 000 €)	6 270,00 €	Frais divers/communication	2 500,00 €	Département (forfait)	3 500,00 €			CCA	3 065,00 €			Ville Concarneau	3 065,00 €	TOTAL DES BESOINS de financement	20 900,00 €	TOTAL DES RESSOURCES	20 900,00 €
Phase 1 - Etudes de faisabilité/ingénierie		Année 1 (12 mois)																																																																							
Besoins		Ressources																																																																							
Charge de mission VTA (salaire brut chargé)	32 000,00 €	Etat (VTA)	10 000,00 €																																																																						
Environnement du poste (15% ligne précédente)	4 800,00 €	Région (30%, plfd 30 000 €)	17 092,50 €																																																																						
Formation obligatoire	10 000,00 €	Département (forfait)	3 500,00 €																																																																						
Collaborateur stagiaire	4 500,00 €	LEADER	15 000,00 €																																																																						
Environnement collaborateur stagiaire	675,00 €	Contrat de Ville	3 500,00 €																																																																						
Frais divers/communication	5 000,00 €	CCA	3 941,25 €																																																																						
		Ville Concarneau	3 941,25 €																																																																						
TOTAL DES BESOINS de financement	56 975,00 €	TOTAL DES RESSOURCES	56 975,00 €																																																																						
Phase 1 - Etudes de faisabilité/ingénierie		Année 2 (6 mois)																																																																							
Besoins		Ressources																																																																							
Charge de mission VTA (salaire brut chargé)	16 000,00 €	Etat (VTA)	5 000,00 €																																																																						
Environnement du poste (15% ligne précédente)	2 400,00 €	Région (30%, plfd 30 000 €)	6 270,00 €																																																																						
Frais divers/communication	2 500,00 €	Département (forfait)	3 500,00 €																																																																						
		CCA	3 065,00 €																																																																						
		Ville Concarneau	3 065,00 €																																																																						
TOTAL DES BESOINS de financement	20 900,00 €	TOTAL DES RESSOURCES	20 900,00 €																																																																						
Calendrier	Septembre 2021 – mars 2023																																																																								
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée accompagnés Nombre d'emplois créés au sein de l'entreprise à but d'emploi																																																																								



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA GLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°18

Santé et bien-être

Références projet de territoire : Orientation stratégique n°3 : Proximité/citoyenneté	
Axe n°6 : Favoriser l'accès aux soins pour les habitants	Actions n°10 : Politique de soutien à l'implantation des médecins généralistes et spécialistes et des professionnels de santé via le soutien à l'immobilier
Axe n°7 : Favoriser la santé et le bien-être des habitants	Action n° 11 : Soutien dans l'aide à la mise en place d'une maison médicale de garde Action n°12 : Volonté politique de réouverture des urgences de nuit à l'hôpital de Concarneau et de disposer d'un nombre de places en EPHAD suffisant Action n°13 : Mieux faire connaître et développer les dispositifs de prévention (activité physique, alimentation, ...) et du sport santé
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération
Description de l'action	Le Contrat Local de Santé (CLS) de CCA signé le 10 janvier 2017 pour trois ans est arrivé à échéance le 10 janvier 2020. Cet outil de contractualisation entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité locale, ainsi qu'avec d'autres partenaires institutionnels, vise à adapter les politiques nationales et régionales de santé aux spécificités des territoires. L'ARS a autorisé CCA à contractualiser de nouveau pour réaliser un 2ème CLS. En effet, le territoire de CCA connaît toujours plusieurs enjeux en matière de santé : 1. Santé et prévention, enjeux des nouvelles politiques publiques : la grave crise sanitaire que nous traversons actuellement rappelle combien la santé doit rester au centre des préoccupations politiques. La réactivité et la connaissance du partenariat local et institutionnel nées du Contrat Local de Santé a permis à CCA de proposer des solutions innovantes durant la période de confinement (achat de

	<p>masques, de gel hydro-alcoolique, création de visières et de masques réutilisables en lien avec le fab-lab, recensement des besoins des communes, maintien d'un lien avec les structures sociales, médico-sociales et associatives...). Ces exemples nous démontrent combien une politique de prévention et de santé au niveau local permet une souplesse et une efficacité d'intervention.</p> <p>2. De nombreux enjeux sont toujours d'actualité et méritent la poursuite des actions en local : accès aux soins d'urgence, soutien à la mise en place d'une maison médicale de garde, soutien à l'investissement immobilier, Conseil local de santé mentale, actions de prévention (notamment en lien avec la politique de la ville ou auprès des jeunes), handicap, santé environnementale, etc.</p> <p>3. L'attention nécessaire au système de soins sur le territoire mérite d'être maintenue. De plus, le territoire de CCA regroupe de nombreux indicateurs ciblés comme prioritaires au niveau régional, notamment le vieillissement de la population ou la présence d'un quartier prioritaire « politique de la ville ». Il est donc indispensable de poursuivre le travail de proximité laissant entrevoir une continuité dans les projets afin de répondre aux problématiques locales que rencontrent les habitants de CCA.</p> <p>Actuellement en phase de mise à jour du diagnostic santé pour un repérage des nouvelles problématiques à prendre en compte, puis de mise en place des groupes de travail, le CLS devrait pouvoir être signé sur le premier trimestre 2022.</p>
Partenaires	<p>CCA</p> <p>ARS, Etat (Préfecture), CD29, CPAM, CAF, Centre Hospitalier, EPSM...</p>
Coût prévisionnel	<p>Fonctionnement : coût de la chargée de mission (32 000€) + budget prestations (50 000€) permettant de réaliser les actions prévues dans le futur CLS</p> <p>Investissement : soutien à l'investissement immobilier des professionnels de santé 500 000 euros sur la durée du CLS (2022-2027)</p>
Plan de financement	<p>Sur la partie Fonctionnement, un soutien de 25 000 euros /an de l'ARS est prévu pour le poste de chargée de mission. Il conviendra ensuite de rechercher des financements pour réaliser le plan d'actions (Appel à projets, MILDECA ...) => budget prestations (50 000€)</p> <p>Sur la partie Investissement, une recherche de co-financement sera à réaliser pour permettre le soutien à l'investissement immobilier des professionnels de santé</p>
Calendrier	<p>Juillet – Septembre 2021 : fin du diagnostic partagé</p> <p>Septembre – Novembre 2021 : groupes de travail</p>

	Novembre Mars 2022 : rédaction des fiches actions et signature du CLS
Indicateurs d'évaluation proposés	Chaque fiche action comportera des indicateurs de suivi. Puis un Comité de pilotage annuel validera les orientations et bilans et pourra ajuster le programme si nécessaire.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°19

Cohésion sociale

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°3 : Proximité/citoyenneté	
Axe n°8 : Assurer un service de proximité en matière de cohésion sociale, complémentaire des communes	Actions n°14 : renforcement du CLIC Action n°15 : Connaitre le territoire de CCA à travers un diagnostic social, identifier les compétences présentes et imaginer les complémentarités possibles Action n°18 : Mise en application des recommandations issues de la prorogation du Contrat de ville
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération EPCI
Description de l'action	Actions n°14 Le CLIC géré par CCA a obtenu l'agrément du Département le 4 juin 2012. Le Conseil Départemental a décidé de piloter des CLIC de niveau 2. Une convention d'objectifs et de moyens encadre le fonctionnement des CLICs. De niveau 2, les CLICs, ont pour objet d'accueillir toute population âgée de plus de 60 ans ainsi que leur proche, d'évaluer la situation globale (sociale et autonomie) des personnes visées par l'accompagnement, de les informer des droits, devoirs et dispositifs existants, de les conseiller, de les orienter vers les structures adaptées et de les accompagner dans les démarches administratives le cas échéant. <u>Enjeux</u> Réduire le délai de réponse de la population En 2017, 36,85% de la population de CCA était âgée de plus de 60 ans. Les différentes études prospectives démographiques annoncent une augmentation de plus de 10% de cette population dans les 10 prochaines années.

	<p>Actuellement le délai de réponse aux demandes adressées au CLIC est passé de 10 jours à 3 semaines. Ce phénomène est à mettre en lien avec le vieillissement actuel et attendu jusqu'en 2040 mais aussi à la raréfaction des solutions proposées localement que ce soit en termes de disponibilité de services d'aide à domicile ou de places d'hébergement en structure adaptée. La crise sanitaire récemment rencontrée a souligné la fragilité de cette population et le nécessaire accompagnement de ce public nombreux sur le territoire de CCA.</p> <p>Service d'information et d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants</p> <p>Le schéma départemental 2019-2024 prévoit de proposer aux CLICs un accueil de proximité aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants. Actuellement, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) propose de l'information et du conseil uniquement à Quimper et à Brest. Proposer un accueil de proximité permettrait aux personnes en situation de handicap de répondre à la problématique de l'accès à l'information et aux droits. Pour autant, la question des moyens humains se poserait inévitablement.</p> <p>Participer à la réduction de la fracture numérique en accompagnant les plus fragiles</p> <p>En 2022, toutes les administrations utiliseront l'outil numérique pour les démarches administratives. Une personne de 75 ans ou plus sur deux n'a pas accès à Internet à son domicile (source INSEE, 2019). Ne pas avoir accès à Internet ou ne pas savoir utiliser les outils numériques représente donc un réel handicap, notamment pour effectuer des démarches administratives ou encore accéder aux services publics, pouvant accroître la vulnérabilité sociale de populations potentiellement déjà fragiles. Le CLIC est confronté quotidiennement à cette problématique et répond partiellement à ces demandes en augmentation constante.</p> <p>Action n°15</p> <p>La Convention Territoriale Globale (CTG) est le nouveau mode obligatoire de contractualisation entre la CAF, les EPCI et les communes. Le Département, dans le cadre de sa politique d'action sociale matérialisée par les accords pour des territoires solidaires, peut également être signataire de la CTG. D'une durée de 5 ans, elle privilégie la réponse aux besoins du territoire sur des champs d'intervention classiques (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité) mais aussi élargis (animation de la vie sociale, autonomie des jeunes, logement, accès aux droits, ...). La CTG intègre ainsi l'ancien Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de CCA et des</p>
--	--

	<p>communes et propose des élargissements au regard d'une future étude d'ingénierie qu'il conviendra de réaliser.</p> <p>Le principal enjeu de la CTG réside dans sa dimension intercommunale, l'agglomération devenant le principal interlocuteur de la CAF. Ce changement d'échelle impose à l'agglomération le pilotage de ce contrat avec la mise en place d'un certain nombre d'attendus :</p> <p>Sur la base d'un diagnostic partagé avec la CAF, le Département et les communes, la CTG décline un plan d'actions faisant l'objet d'un pilotage dédié. Les compétences et les engagements de chaque signataire de la CTG sont respectés et identifiés dans le cadre du plan d'actions.</p> <p>Des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité constitueront le socle minimum des CTG. Si une CTG ne couvre que ces thématiques, elle doit prévoir en cours de CTG l'élargissement à au moins une thématique supplémentaire, notamment l'accès aux droits.</p> <p>Action n°18</p> <p>Quartier reconnu prioritaire par l'État, le quartier de Kerandon bénéficie du Contrat de ville. Le contrat de ville (2015-2022), signé pour six ans, fait de la Communauté d'Agglomération le coordinateur du projet.</p> <p>Plusieurs financeurs (CCA, État, Finistère Habitat, Ville de Concarneau, Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et Conseil Départemental du Finistère) et partenaires sont signataires de ce contrat.</p>
Partenaires	<p>Action n°14</p> <p>Partenaire : CD29</p> <p>Action n°15</p> <p>Partenaires : CAF, CD29, Communes, centres sociaux, associations</p> <p>Action n°18</p> <p>CCA, ville de Concarneau, CAF, CD29, Etat, Région Bretagne, Finistère habitat</p>
Coût prévisionnel	<p>Action n°14</p> <p>Il est nécessaire de renforcer le CLIC avec la création d'un 3ème poste (coût : 40 000 euros)</p> <p>Action n°15</p> <p>Coût du diagnostic : 28 000 euros (dont 55% de prise en charge par la caf).</p>

	<p>Création de poste : 40 000 euros (dont 55% de prise en charge par la caf).</p> <p>Action n°18</p> <p>Mise en application des recommandations issues de la prorogation du Contrat de ville</p>
Plan de financement	<p>Action n°14</p> <p>Sollicitation du CD29 pour participer au financement du poste</p> <p>Action n°15</p> <p>Participation CAF</p> <p>Action n°18</p> <p>Mise en application des recommandations issues de la prorogation du Contrat de ville</p>
Calendrier	<p>Action n°14</p> <p>Début 2022 pour l'arrivée du 3^{ème} poste</p> <p>Action n°15</p> <p>Diagnostic et rédaction ctg : septembre 2021 – décembre 2022</p> <p>Création de poste : Novembre 2022.</p> <p>Action n°18</p> <p>Mise en application des recommandations issues de la prorogation du Contrat de ville</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Action n°14</p> <p>Délai d'attente pour les RDV</p> <p>Nombre de situations traitées</p> <p>Action n°15</p> <p>Mise en place et suivi de la CTG à travers son plan d'actions</p> <p>Action n°18</p> <p>Mise en application des recommandations issues de la prorogation du Contrat de ville</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CCA AGGLOMERATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CRTE Concarneau Cornouaille Agglomération

Fiche action/projet n°20

Maison France Services

Références projet de territoire - Orientation stratégique n°3 : Proximité/citoyenneté	
Axe n°8 : Assurer un service de proximité en matière de cohésion sociale, complémentaire des communes	Actions n°19 : Déployer le projet France Services
Maître d'ouvrage	Concarneau Cornouaille Agglomération
Maître d'ouvrage	Finistère Habitat Bailleur social
Description de l'action	<p>Le 20 mai 2021, une délibération de CCA a acté l'achat à Finistère Habitat de 3 étages de la tour Quassia sur le quartier de Kerandon à Concarneau pour un montant prévisionnel de 1 617 420 euros HT. Le choix de ce quartier répond à une logique de développement d'équipements structurants sur le quartier politique de la ville avec une dimension communautaire permettant d'offrir un service de proximité à l'ensemble des habitants de l'agglomération. Ce lieu doit apporter des services « classiques » aux habitants (services administratifs, aide aux démarches dématérialisées) mais également permettre de développer un lieu d'innovation et d'expérimentation dans les services pour inspirer d'autres structures et rayonner au-delà du lieu physique. Il doit ainsi apporter un accompagnement global pour les habitants. Ce lieu doit avant tout être pensé comme un espace de collaboration entre structures et de projets au service des habitants.</p> <ul style="list-style-type: none">• Sur les partenariats possibles<ul style="list-style-type: none">○ Sur la mobilisation des partenaires : ils doivent être acteurs du lieu et ne pas simplement occuper des locaux optimisés. La réussite du projet reposera sur l'implication de ces partenaires et leur éventuel soutien financier et humain.○ Développement de projets (personnes âgées, parentalité, santé, accès aux droits...).○ Renforcement du lien avec les communes (temps de rencontres, d'animation, permanences décentralisées d'accès aux droits via l'E-bus France services)• Sur la création d'un lieu innovant<ul style="list-style-type: none">○ Il est important qu'une partie de l'espace puisse être

	<p>mutualisable, de façon à créer un vrai lieu d'animation et de développement de projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Fab Lab comme outil d'expérimentation de projets montés par les habitants, outil d'appui à l'inclusion numérique, support d'insertion pour les structures emploi-insertion, comme support d'animation. ○ L'expérience du Fab Lab en tant que développeur de projets doit lui permettre d'accompagner de potentiels créateurs d'associations socialement innovantes. <ul style="list-style-type: none"> • Sur la rénovation du lieu <ul style="list-style-type: none"> ○ Requalification d'un équipement avec une approche de développement durable. ○ Requalification des espaces soucieuse du développement durable 																											
Partenaires	<p>CCA et Finistère Habitat portent en co-maitrise d'ouvrage la réhabilitation du lieu pour une ouverture prévisionnelle du service début 2023.</p> <p>CCA s'engage à quoi à financer cette réhabilitation pour un montant de 1 617 420 euros HT.</p>																											
Coût prévisionnel	<p>Investissement : 1 617 420 euros HT</p> <p>Fonctionnement : 160 000 euros</p>																											
Plan de financement investissement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Recettes</th><th>Subventions attribuées</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région - Contrat de partenariat</td><td>acté par la CUP du 01/06/2018</td><td>100 000 €</td></tr> <tr> <td>Région - Contrat de partenariat (FAB Lab)</td><td>acté par la CUP du 01/06/2018</td><td>52 000 €</td></tr> <tr> <td>Etat / DETR</td><td>attribuée</td><td>150 000 €</td></tr> <tr> <td>Etat / DSIL</td><td>Acté par courrier du 12 juillet 2021</td><td>100 000 €</td></tr> <tr> <td>Etat / Manufacture de projet/autres</td><td>en cours</td><td>400 000 €</td></tr> <tr> <td>Département - Contrat de territoire</td><td>à solliciter</td><td>100 000 €</td></tr> <tr> <td>TOTAL des aides Publiques</td><td>62%</td><td>902 000 €</td></tr> <tr> <td>Autofinancement CCA</td><td>38%</td><td>715 420 €</td></tr> </tbody> </table>	Recettes		Subventions attribuées	Région - Contrat de partenariat	acté par la CUP du 01/06/2018	100 000 €	Région - Contrat de partenariat (FAB Lab)	acté par la CUP du 01/06/2018	52 000 €	Etat / DETR	attribuée	150 000 €	Etat / DSIL	Acté par courrier du 12 juillet 2021	100 000 €	Etat / Manufacture de projet/autres	en cours	400 000 €	Département - Contrat de territoire	à solliciter	100 000 €	TOTAL des aides Publiques	62%	902 000 €	Autofinancement CCA	38%	715 420 €
Recettes		Subventions attribuées																										
Région - Contrat de partenariat	acté par la CUP du 01/06/2018	100 000 €																										
Région - Contrat de partenariat (FAB Lab)	acté par la CUP du 01/06/2018	52 000 €																										
Etat / DETR	attribuée	150 000 €																										
Etat / DSIL	Acté par courrier du 12 juillet 2021	100 000 €																										
Etat / Manufacture de projet/autres	en cours	400 000 €																										
Département - Contrat de territoire	à solliciter	100 000 €																										
TOTAL des aides Publiques	62%	902 000 €																										
Autofinancement CCA	38%	715 420 €																										
Plan de financement annuel fonctionnement	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Charges de fonctionnement</td><td>85 000</td><td>Fonds opérateurs</td><td>30 000</td></tr> <tr> <td>Charges de personnel</td><td>75 000</td><td>Remboursement fluides et quote part charges communes</td><td>30 000</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>Autofinancement</td><td>100 000</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>160 000</td><td>Total</td><td>160 000</td></tr> </tbody> </table> <p>Budget prévisionnel réalisé lors de l'étude 2019.</p>	Charges de fonctionnement	85 000	Fonds opérateurs	30 000	Charges de personnel	75 000	Remboursement fluides et quote part charges communes	30 000			Autofinancement	100 000	Total	160 000	Total	160 000											
Charges de fonctionnement	85 000	Fonds opérateurs	30 000																									
Charges de personnel	75 000	Remboursement fluides et quote part charges communes	30 000																									
		Autofinancement	100 000																									
Total	160 000	Total	160 000																									
calendrier	Ouverture prévisionnelle début 2023																											
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de rendez-vous France services</p> <p>Satisfaction des usagers</p> <p>Implication des partenaires</p> <p>Qualité des projets co-portés</p>																											

La Banque des Territoires est en mesure d'accompagner les travaux de réhabilitation en mobilisant son offre de financements sur fonds d'épargne, notamment le prêt GPI Ambre. Ce produit permet de financer à taux bonifié les opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics dont le gain après travaux atteint au moins 30 %.

La Banque des Territoires peut aussi intervenir en mobilisant son offre sur fonds propres :

- Le dispositif d'intracting : il permet le financement des projets de rénovation légère des bâtiments publics à engager de court/moyen terme dont le retour sur investissement est inférieur à 13 ans, au moyen d'avances qui sont remboursées par les économies générées par les travaux d'efficacité énergétique réalisés.

Contributions spécifiques des services et opérateurs de l'Etat

L'agence nationale de cohésion des territoires



L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a installé un comité local de cohésion territoriale (CLCT) présidé par le préfet, qui cadre cet appui en ingénierie sous 3 formes :

- à partir du réseau des partenaires nationaux de l'agence (Cerema, Ademe, Anah, Anru, Banque des territoires),
- ou/et à partir de l'ingénierie locale d'appui en place sur les territoires, partenaires locaux du CLCT dans le champ de l'ingénierie territoriale,
- ou/et à partir de l'ingénierie dont dispose l'agence dans le cadre de ses marchés passés avec des prestataires privés.

Les projets et actions du CRTE de Concarneau Cornouaille Agglomération bénéficieront de ces modalités d'accompagnement en ingénierie.

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux



1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déployera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- Des ressources juridiques et thématiques ;
- Une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- Une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- Des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- La possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- La possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- La mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité).

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- De la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- De la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- De la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- D'infrastructures de transport ;
- De la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- De la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes
- Du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, avec des partenaires publics et / ou privés, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux cotés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

La direction régionale aux affaires culturelles de Bretagne (DRAC)



Les principaux enjeux que porte globalement la DRAC sur le département du Finistère sont les suivants :

- 1) Etudier, protéger, restaurer, valoriser les patrimoines
- 2) Généraliser l'éducation artistique et culturelle et atteindre l'objectif du 100%
- 3) Poursuivre le maillage du territoire en matière de lecture publique et mieux structurer le réseau existant
- 4) Veiller à assurer la présence d'une offre culturelle et artistique sur l'ensemble du département notamment grâce au déploiement du dispositif des Micro-folies et au soutien des politiques culturelles portées par les EPCI, particulièrement en milieu rural
- 5) Accompagner les EPCI ruraux dans la mise en œuvre et/ou le développement de politiques locales en particulier autour des enjeux de lecture publique et d'EAC. Il s'agit notamment de développer une politique de contractualisation pluriannuelle avec les EPCI ruraux, dans le cadre d'un partenariat plus global avec le Conseil départemental et le Conseil régional.

L'établissement public foncier de Bretagne



L'EPF peut accompagner les collectivités en apportant son ingénierie sur les problématiques foncières de renouvellement urbain.

Il peut cofinancer des études qui intègrent un volet foncier, des approches de type référentiel foncier ou des études pré-opérationnelles.

Il a vocation à réaliser du portage foncier (acquisitions, déconstruction, réhabilitation des sols) pour soutenir prioritairement des opérations de logement en renouvellement urbain.

Pour cela il conclut des conventions spécifiques avec les collectivités.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne



Établissement public de l'État, l'agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente.

Un objectif : reconquérir la qualité des eaux

L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes pour l'eau. Son principal objectif : reconquérir le bon état des eaux sur l'ensemble du territoire du bassin Loire-Bretagne. Couvrant près d'un tiers du territoire métropolitain, l'agence répond à une diversité de contextes et de réalités territoriales. Elle travaille main dans la main avec les acteurs locaux pour des eaux de qualité.

Une expertise, des moyens au service des élus

L'agence de l'eau met à disposition ses moyens et ses compétences pour aider élus et acteurs locaux dans leurs projets pour l'eau.

6 missions :

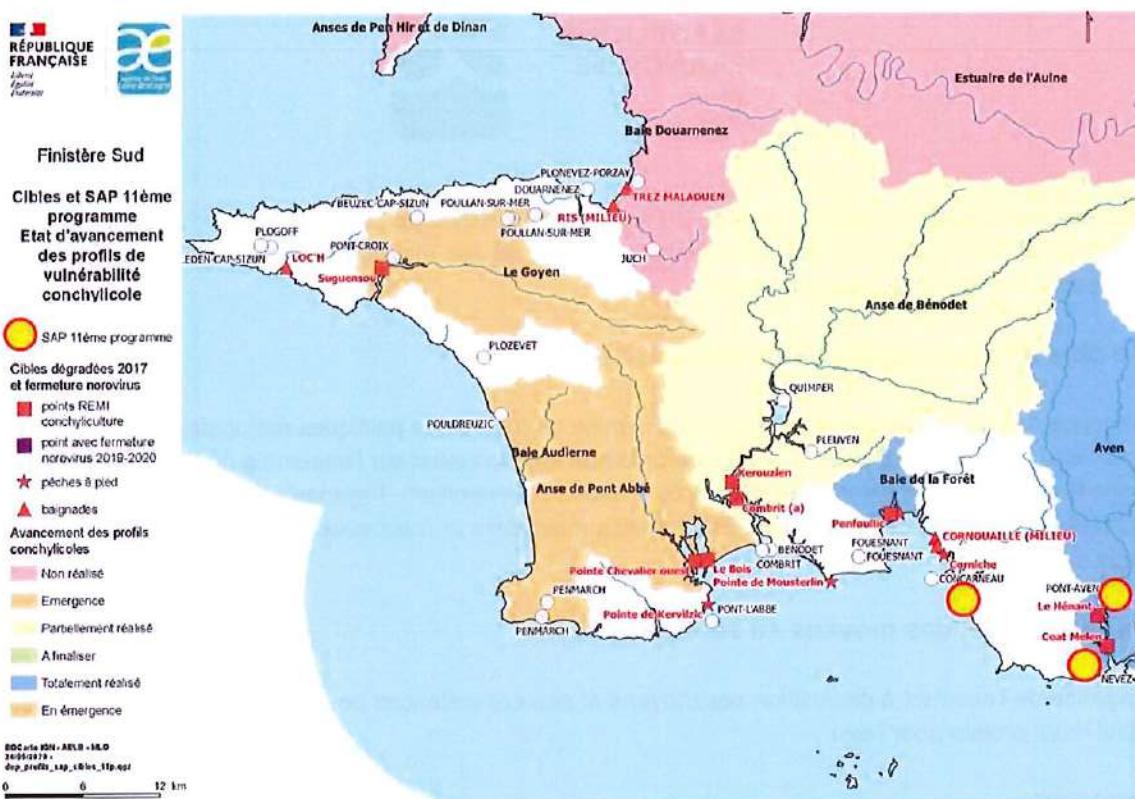
- Surveiller la qualité de l'eau
- Planifier les actions et définir les objectifs
- Collecter les redevances
- Financer des projets territoriaux
- Sensibiliser les citoyens
- Soutenir les actions de solidarité internationale

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin.

En 2020, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté près de 246 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

Sur le volet Assainissement, un travail de priorisation a été mené qui conduit à retenir des systèmes d'assainissement prioritaires eu égard des enjeux de dégradation des masses d'eau Cours d'eau et des usages littoraux dégradés (2019-2021, exercice renouvelé pour 2022-2024).

ASST – La nécessaire émergence des travaux SAP



Concarneau Cornouaille Agglomération est concerné par 3 systèmes d'assainissement prioritaires : CONCARNEAU, PONT-AVEN et NEVEZ au titre de la potentielle dégradation des sites de baignade (classement suffisant ou insuffisant), de zones de pêche à pied récréative ou conchylicole en aval.

L'actualisation des profils de baignade pour les plages déclassées et la réalisation des profils de vulnérabilité conchylicole est donc une priorité. Ils identifient les points « noirs », sources de contamination bactériologique, avec son programme d'actions associés.

Les travaux concourants à l'amélioration bactériologique ou virologique des eaux sont majorés au titre de notre politique d'aide.

Les autres collectivités sont également accompagnées au titre de nos modalités (taux de base).

Pour de plus amples informations : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr>

Commune	Intitulé du projet	Coût prévisionnel (€HT)	Calendrier indicatif (année de réalisation ou de début de réalisation)
Concarneau	Aménagements cyclables - Mobilités douces	200 000 € à 400 000 € selon scénario retenu	2022/2026
Concarneau	Biodiversité	60 000 €	2022 / 2026
Concarneau	Mobiliers cyclables	200 000 €	2022 / 2026
Concarneau	Aire urbaine de loisirs des sables blancs	1 325 484 €	2022/2024
Concarneau	Groupe Scolaire du Rouz	4 040 000 €	2022/2025
Concarneau	Requalification de la Place de l'Hôtel de ville	2 280 000 €	2022/2024
Concarneau	Toiture photovoltaïque Ecole du Dorlett	287 000 €	2022
Concarneau	Mise en place de toilettes publiques écologiques	300 000 €	2021/2026
Concarneau	Renouvellement parc véhicules électriques	200 000 €	2022
Concarneau	Remplacement éclairage public faible consommation	900 000 €	2021/2026
Concarneau	Terrains Synthétiques	1 500 000 €	2022 / 2024
Concarneau	Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine éclaté	668 000 €	2024 / 2025
Concarneau	Rénovation de l'Abri du Marin	500 000 €	2025 / 2026
Concarneau	Rénovation d'un lieu de diffusion Chap'L	247 000 €	2024
Elliant	Réhabilitation de la Maison dite De Calan	930 000 €	Démarrage au 1er novembre 2021
Elliant	Réaménagement de la rue Bel Air intégrant les mobilités douces	420 000 €	Démarrage au 1er novembre 2021
Elliant	Aide relative au soutien de certaines cantines scolaires	20 710 €	Démarrage au 1er juin 2021
Elliant	AAP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	8 000 €	Démarrage au 1er juillet 2021
Elliant	Construction d'une salle plurifonctionnelle	1 500 000 €	Démarrage en 2025
Elliant	Réaménagement de la route de Quimper intégrant les mobilités douces	1 500 000 €	Démarrage en 2025
Elliant	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux	20 000 €	Démarrage en 2022
Elliant	Restructuration de l'EHPAD	500 000 €	Démarrage en 2023
Elliant	Installation d'une moquette solaire à la piscine	20 000 €	Démarrage en 2023
Elliant	Restructuration et extension du restaurant scolaire	150 000 €	Démarrage en 2024
Elliant	Extension du complexe sportif de Keryannick	60 000 €	Démarrage en 2024
Melgven	Terrain multisports	66 000 €	fin 2021-debut 2022
Melgven	Aménagement parc du questel	15 000 €	fin 2021-debut 2022
Melgven	Voies cyclables	500 000 €	2023 - 2024 - 2025
Melgven	Construction des nouveaux services techniques	750 000 €	2022
Melgven	Aménagement site de la trinité	300 000 €	2022
Melgven	Travaux isolation sur batiments scolaires	300 000 €	2023
Melgven	Construction médiathèque - tiers-lieu	600 000 €	2022 - 2023
Melgven	Aménagement de halles au centre bourg	400 000 €	2023
Névez	Modernisation énergétique et projet photovoltaïque sur la salle omnisports	300 000 €	nov-21
Névez	Rénovation partielle de l'école primaire	80 000 €	2022
Névez	Rénovation de la maison des associations à Port-Manec'h	80 000 €	2022
Névez	Bâtiment salle des fêtes : démolition complète du bâtiment	940 000 € Hors maîtrise d'œuvre	2022/2023
Névez	Bâtiment mairie : restructuration bâti historique et reconstruction de l'extension des années 80`	975 000 € Hors maîtrise d'œuvre	2023/2024
Névez	Projet de chaufferie bois « granulés » et réseau de chaleur entre la mairie, l'ADMR et la salle des fêtes	210 000 € Hors maîtrise d'œuvre	2022/2023
Pont-Aven	Site de la Belle Angèle Opération foncière	3 200 000 € dont 350 000 € pour acquisition	2022
Pont-Aven	Aménagement portuaire échelle bassin de vie	29 420 € (études) dont 25 780 € HT à la charge de la commune 1 379 600 € HT (travaux)	2021 études 2024 travaux

Commune	Intitulé du projet	Coût prévisionnel (€HT)	Calendrier indicatif (année de réalisation ou de début de réalisation)
Pont-Aven	Espace pluridisciplinaire de santé	800 000 € travaux et MO	2021 études, travaux connexes 2022 travaux
Pont-Aven	Pôle multiservices (OTI, médiathèque, vie associative)	875 000 €	2021 études 2022 travaux
Pont-Aven	Equipement scolaire et périscolaire des Grands Chênes	1 900 000	2021 pré-étude 2025 travaux
Pont-Aven	Site de la mairie et salles associatives	1 200 000 €	2024 études puis travaux
Pont-Aven	Rénovation énergétique du gymnase de Penanros	200 000 €	2024 études puis travaux
Pont-Aven	Construction de salle des fêtes / bâtiment passif	1 000 000 €	2024 études 2025 travaux
Pont-Aven	Couverture par panneaux photovoltaïques d'un Boulodrome	20 000 €	2021
Pont-Aven	Aménagement de Pontic Malo	260 000 €	2021 travaux en cours 2022 tranche 02
Pont-Aven	Aménagement parcs et jardins	30 000 €	2022 travaux
Pont-Aven	Désimperméabilisation et végétalisation cimetière et Bel Air	150 000 €	2022 travaux
Pont-Aven	Mobilités douces et sécurisation des déplacements routiers	20 000 € (études) 500 000 € (travaux)	2020 2021 pré-étude 2022 étude 2023 travaux
Pont-Aven	Réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales / continuité écologique	97 000 €	2022
Pont-Aven	Création d'espaces stationnement Nord-Ouest et Est (véhicules, camping-cars...)	250 000 €	2024
Pont-Aven	Voie cyclable (secteur Kerlann)	355 072 €	2022 2023 023
Pont-Aven	Prolongement de la promenade Xavier Grall	280 000 €	2023 2024 études 2025 travaux
Pont-Aven	Recollement et développement des circuits de cheminements piétons	60 000 €	2023
Pont-Aven	Travaux de continuité écologique de l'Aven (désensablement...)	100 000 € (part communale)	2024 travaux
Pont-Aven	Aménagement urbain et extension à Kerentrech / Lesdomini	580 000 € (achat terrain, VRD, aménagement paysager)	2022 2023 2024 travaux
Pont-Aven	Coopérative d'habitat participatif à Hent Pen Duick	75 000 € (part communale de l'opération)	2022 2023 travaux
Rosporden	Remplacement de la Passerelle des étangs	253 000 €	Diag/esq ARTELIA: juin 2021 DCE: oct 2021 Travaux: 5 mois - juin 2022
Rosporden	Reconversion du site Minez: Opération de requalification d'une ancienne friche industrielle dans le cadre d'un programme "habitat"	785 000 €	Convention opérationnelle EPF: juin 2021 Déconstruction/Dépollution: T1 2022
Rosporden	Reconversion du site Boutet-Nicolas: Opération de requalification d'une ancienne friche industrielle à vocation mixte (Habitat et économique) & actions de nature et de restauration des cours d'eau	1 580 000 € HT dont 200 000 € HT (naturisation et restauration continuité écologique)	Convention opérationnelle EPF: juin 2021 Déconstruction/Dépollution: T2 2022
Rosporden	Création d'un Réseau de chaleur bois granules - Kernevel	195 700 €	2022
Rosporden	Définition et mise en œuvre d'un plan biodiversité	30 000 €	Automne 2021
Rosporden	Rénovation énergétique de la mairie Rosporden	800 000 €	A définir
Rosporden	Projet de création d'une micro-unité hydroélectrique	250 000 €	2022-2023(mise en service)
Rosporden	Aménagement de Liaisons douces et pistes cyclables	A DEFINIR	PPI 2021-2026

Commune	<i>Intitulé du projet</i>	Coût prévisionnel (€HT)	<i>Calendrier indicatif (année de réalisation ou de début de réalisation)</i>
Rosporden	Travaux de réhabilitation énergétique des écoles du territoire		En cours/ 2022
Rosporden	Rénovation de l'EHPAD Kerlenn	1 600 000€ (hors Moe)	Moe: attribution juin 2021
Rosporden	Réhabilitation de l'ancien Foyer de vie des étangs afin d'y accueillir le centre de la DDFIP ainsi que de nouveaux services à la population	1 100 000 €	Lancement Moe: 2022
Rosporden	Projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie pour l'accueil du centre social "chemins de faire" et la création d'un espace associatif	1 345 000 €	Lancement AMO: été 2021 Livraison : fin 2023
Rosporden	Rénovation et adaptation des locaux du Multi-accueil-les Bisounours	200 000 €	2021-2022
Rosporden	Réhabilitation énergétique de la Mairie de Kernevel et développement/ renforcement des services à la population par l'accueil de l'agence postale et le réaménagement De la Banque Alimentaire	522 600€HT	Moe lancée Livraison : juillet 2022
Rosporden	Projet de création d'un ALSH rue Alsace Lorraine : réhabilitation + extension ou construction selon avis ABF	1 500 000,00 €	AMO: 2022
Rosporden	Aménagement du coeur de ville de Rosporden (mise en œuvre opérationnelle de l'étude dynamise des centres villes) + Cœur de bourg de Kernével	A définir en fonction des fiches opérationnelles Programmation pluriannuelle	Validation fiches opérationnelles automne 2021 PPI 2022-2026
Rosporden	Projet de rénovation du camping des 3 étangs	A définir selon le modèle économique projeté	Réflexion à lancer courant 2022
Rosporden	Projet de création d'un Espace intergénérationnel et d'un parcours sensoriel sur le site de l'Ancien Super U	A définir	2022
Rosporden	Développement d'un évènement fédérateur autour de la culture urbaine	A Définir/ fonctionnement	2022
Rosporden	Création d'un Espace dédié à la jeunesse et aux sports de glisse urbaine - Rozanduc / Rosporden	585 000 €	Moe: sept2021 Réception: dec 2022
Rosporden	Mise en valeur artistique et culturelle du cœur de Ville/ cœur de bourg (Ville en poésie/ plan lumières)	A définir	études en cours PPI 2022/2026
Rosporden	Rénovation du Centre Culturel	A définir en fonction du programme	AMO: T2 2022
Rosporden	Projet de création d'un lieu dédié aux activités de la médiathèque et de la ludothèque à Kernével	250 000 €	AMO/Moe: 2022
Rosporden	Rénovation de la salle polyvalente Kernével et mise aux normes du restaurant scolaire	2 250 000 €	A définir - suite reprise AMO
Rosporden	Restauration de l'Eglise Notre Dame	1 500 000 €	Lancement MO: janvier 2022 3 tranches
Saint Yvi	Création de 4 salles périscolaires RE 2020 aux écoles publiques	800 000 €	2021-2022
Saint Yvi	Mise aux normes incendie de l'ensemble bâimentaire Maison des Associations	45 000 €	2021-2022
Saint Yvi	Réseau de chaleur décarboné du groupe scolaire public. Partie 1 = rénovation thermique des bâtiments des écoles publiques	500 000 €	2022-2023
Saint Yvi	Réseau de chaleur décarboné du groupe scolaire public. Partie 2 = création du réseau de chaleur bois	450 000 €	2023-2024
Saint Yvi	Création de salles d'enseignement musical dédiées pour l'école de musique associative intercommunale	824 000 €	2022-2024
Saint Yvi	Réhabilitation-transformation du presbytère en espace d'expositions et manifestations artistiques	250 000 €	2022-2023
Saint Yvi	Mise à niveau-extension d'un nouvel ensemble ALSH en construction modulaire (50 à 70 enfants = 225 m ² d'activités = +/- 300m ² total)	500 000 €	2022-2023
Tourc'h	Projet d'aménagement du centre-bourg Tranche Ferme - Cœur de bourg - PHASE N°1	1 071 317 €	2022

<i>Commune</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Coût prévisionnel (€HT)</i>	<i>Calendrier indicatif (année de réalisation ou de début de réalisation)</i>
Tourc'h	Projet d'aménagement du centre-bourg Tranche Ferme - Cœur de bourg - PHASE N°2	417 713 €	2024
Tourc'h	Projet d'aménagement du centre-bourg Tranches conditionnelles 1 et 2 - Entrées de bourg - PHASE N°3	450 346 €	2023
Tourc'h	Skate Park	85 000 €	2021
Tourc'h	Lotissement communal (Rue de la Gare)	292 945 €	2023/2024
Tourc'h	Commerce de centre-bourg (Boulangerie/Pâtisserie)	625 900 €	2022/2023
Tourc'h	Aménagement piéton-vélo: Rue de Chateaubriand- Rue Anatole LE BRAS	0,00 €	2023/2024
Tourc'h	Programme triennal de voirie communale structurante	150 000 €	2024/2026
Trégunc	Piste cyclable VC32 - Croissant bouillet	462 000 €	2022
Trégunc	Piste cyclable Pendruc - Maison du Littoral	80 000 €	2022
Trégunc	Piste cyclable Lambell - Maison de la mer	80 000 €	2024
Trégunc	Piste cyclable Kerdalidec - Trévignon	80 000 €	2024
Trégunc	Piste cyclable Rue de la Gare	80 000 €	2025
Trégunc	Rénovation énergétique toiture Halle des sports	387 500 €	Mai et août 2022
Trégunc	Rénovation chapelle de Kerven (dont MO)	463 333 €	2022 pour la MO 2023-2025 pour les travaux
Trégunc	Rénovation énergétique école groupe scolaire MB	416 667 €	fin 2021, 2022 pour les travaux
Trégunc	Passerelle de Steir Greich	20 625 €	2022 pour les travaux
Trégunc	Espace jeune et école de musique rénovation	833 333 €	Début 2024 ou 2025
Trégunc	Aménagement sentiers littoraux (enveloppe globale)	83 333 €	
Trégunc	Rénovation énergétique René Daniel	250 000 €	Travaux à réaliser en 2024
Trégunc	Aménagement bourg 3ème tranche	750 000 €	Début des travaux en 2023
Trégunc	Aménagement St Philibert	208 333 €	
Trégunc	Réaménagement école Diwan	83 333 €	Travaux à prévoir en 2022
Trégunc	Rénovation salle du Sterenn	166 667 €	Travaux à prévoir en 2024
Trégunc	Rénovation restauration scolaire	166 667 €	Travaux à prévoir en 2024
Trégunc	Couverture du terrain de pétanque	166 667 €	Travaux à prévoir en 2023